

PIECE
6.2.3

Volet paysager du projet de parc éolien de Blanc Mont

Commune de Housset, département de l'Aisne, région Hauts-de-France



Mai 2024

Sommaire

Introduction	4	II. Définition du projet	101	III. Impacts du projet	121
I . Etat initial	9	II.I. Choix du site et recommandations	102	Méthodologie	122
Méthodologie	10	II.II. Etude de variantes	103	III.I. Outils d'analyse	124
I.I. Données de contexte sur le paysage, le patrimoine et l'éolien et définition des aires d'étude	11	1. Présentation des variantes	103	1. Zone d'influence visuelle du projet	124
1. Données de contexte paysager	11	2. Photomontages des variantes	104	2. Photomontages	127
2 . Etat des lieux éolien	12	3. Analyse des variantes	115	3. Les outils d'analyse des effets cumulés	133
3. Inventaire du patrimoine	15	4. Synthèse de la démarche ERC appliquée dans la définition des variantes sur le thème du paysage	119	III.II. Analyse des vues et des impacts du projet dans le contexte paysager	136
4. Documents de cadrage sur l'éolien	17	5. Implantation finale du projet	120	1. Les vues depuis les unités paysagères dans le périmètre éloigné	136
a. Documents en Hauts-de-France	17			a. Depuis les plateaux	137
b. Données départementales et locales	22			b. Depuis les vallées	139
5. Données issues de la consultation et de la concertation	23			Synthèse	145
6. Synthèse des données de contexte	24			2. Le projet dans le contexte paysager rapproché	147
7. Définition des aires d'études	26			a. Le projet dans le paysage rapproché	147
				b. Le balisage lumineux	172
				c. Le projet à l'échelle du site	173
				Synthèse	175
I.II. Etat Initial	31			III.III. Analyse des vues et des impacts du projet depuis les sites patrimoniaux et touristiques	176
Méthodologie	31			1. Les sites patrimoniaux et touristiques dans le périmètre éloigné	176
1 . Le contexte paysager	32			2. Les sites patrimoniaux et touristiques dans le périmètre rapproché	181
a. Contexte paysager éloigné	32			Synthèse	186
Structure du paysage	32				
Unités paysagères	37			III.IV. Mesures appliquées dans le volet paysager	187
Evolution du paysage et scénario de référence	46				
SYNTHESE	47			Synthèse du volet paysager	188
b . Contexte paysager rapproché et immédiat	50				
SYNTHESE	74			Bibliographie	192
2 . Patrimoine et tourisme	76				
a . Inventaire du patrimoine et méthodologie	76				
b . Patrimoine dans le périmètre rapproché	82				
c . Patrimoine dans le périmètre éloigné	87				
d. Tourisme	93				
SYNTHESE	96				
Synthèse de l'état initial	97				

Table des cartes

I . Etat initial

Carte 1. Localisation	5
Carte 2. Contexte éolien	12
Carte 3. Patrimoine dans le périmètre éloigné.	16
Carte 4. Carte de synthèse départementale du potentiel éolien terrestre	17
Carte 5. Carte départementale du potentiel éolien terrestre, thématique Patrimoine	18
Carte 6. Carte départementale du potentiel éolien terrestre, thématique Paysage	18
Carte 7. Grands secteurs sensibles à la saturation, DREAL Hauts-de-France	19
Carte 8. SRE Picardie: zones favorables.	20
Carte 9. SRE Picardie : Stratégies secteurs C.	20
Carte 10. SRE ex-Picardie : Patrimoine paysager.	21
Carte 11. SRE ex-Picardie : Paysages emblématiques.	21
Carte 12. SRE ex-Picardie : Vigilance patrimoniale.	21
Carte 13. Schéma éolien de l'Aisne : Sensibilités paysagères.	22
Carte 14. Schéma éolien de l'Aisne : Recommandations.	22
Carte 15. Contexte paysager, éolien et patrimonial dans le périmètre éloigné : synthèse	24
Carte 16. ZIV en hauteur apparente du site étudié.	25
Carte 17. Périmètre d'étude immédiat et site étudié.	27
Carte 18. Périmètre d'étude rapproché.	29
Carte 19. Périmètres d'étude.	30
Carte 20. Relief.	33
Carte 21. Répartition des boisements.	34
Carte 22. Infrastructures et habitat	35
Carte 23. Les fondements du paysage - carte de synthèse.	36
Carte 24. Unités paysagères.	37
Carte 25. Localisation des illustrations dans le périmètre éloigné	38
Carte 26. Carte de Cassini.	46
Carte 27. Photographie aérienne 1950/1965.	46
Carte 28. Photographie aérienne contemporaine.	46
Carte 29. Synthèse des enjeux des unités paysagères dans le périmètre éloigné.	48
Carte 30. Synthèse des sensibilités des unités paysagères au site étudié dans le périmètre éloigné.	49
Carte 31. Photographie aérienne de la zone d'implantation potentielle	50
Carte 32. Contexte paysager rapproché	51
Carte 33. Localisation des illustrations dans le périmètre rapproché.	52
Carte 34. Localisation des illustrations dans le périmètre immédiat.	53
Carte 35. Photographie aérienne des bourgs de Sains et de Richaumont	54
Carte 36. Contexte éolien - exemple du bourg de Sains.	56
Carte 37. Photographie aérienne des bourgs de Housset et de la Neuville-Housset	57
Carte 38. Contexte éolien - exemple du bourg de Housset.	59
Carte 39. Contexte éolien - exemple du bourg de la Neuville-Housset.	60
Carte 40. Photographie aérienne du hameau de Harbe	61
Carte 41. Contexte éolien - exemple du hameau de Harbe.	63
Carte 42. Photographie aérienne du bourg du Hérie-la-Viéville	64
Carte 43. Contexte éolien - exemple du bourg de le Hérie-la-Viéville.	66
Carte 44. Photographie aérienne du bourg de Chevennes	67
Carte 45. Photographie aérienne du bourg de Puisieux	69
Carte 46. Contexte éolien - exemple du bourg de Faucouzy.	72
Carte 47. Contexte paysager approché - synthèse.	75
Carte 48. Patrimoine et illustrations dans le périmètre éloigné	76
Carte 49. Patrimoine dans le périmètre rapproché.	83
Carte 50. Photographie aérienne du cimetière militaire du Sourd et localisation des photographies	86
Carte 51. Tourisme dans le périmètre éloigné	94
Carte 52. Tourisme dans le périmètre rapproché	95
Carte 53. Synthèse dans le périmètre éloigné.	98
Carte 54. Synthèse dans le périmètre rapproché.	99

II. Définition du projet

Carte 55. Contexte paysager du site et recommandations paysagères.	102
Carte 56. Variante 1	103
Carte 57. Variante 2	103
Carte 58. Variante 3	103
Carte 59. Localisation des photomontages des variantes dans le périmètre rapproché	104
Carte 60. Contexte éolien - Exemple de Sains, état initial avec la ZIP	116
Carte 61. Contexte éolien - Exemple de Sains, variante 1	116
Carte 62. Contexte éolien - Exemple de Sains, variante 2	116
Carte 63. Contexte éolien - Exemple de Sains, variante 3	116
Carte 64. Contexte éolien - Exemple du hameau de Harbe, état initial avec la ZIP	117
Carte 65. Contexte éolien - Exemple du hameau de Harbe, variante 1	117
Carte 66. Contexte éolien - Exemple du hameau de Harbe, variante 2	117
Carte 67. Contexte éolien - Exemple du hameau de Harbe, variante 3	117
Carte 68. Contexte éolien - Exemple de Housset, état initial avec la ZIP	118
Carte 69. Contexte éolien - Exemple de Housset, variante 1	118
Carte 70. Contexte éolien - Exemple de Housset, variante 2	118
Carte 71. Contexte éolien - Exemple de Housset, variante 3	118
Carte 72. Contexte paysager du site et recommandations paysagères, application à la définition des variantes du projet.	119
Carte 73. Présentation du projet	120

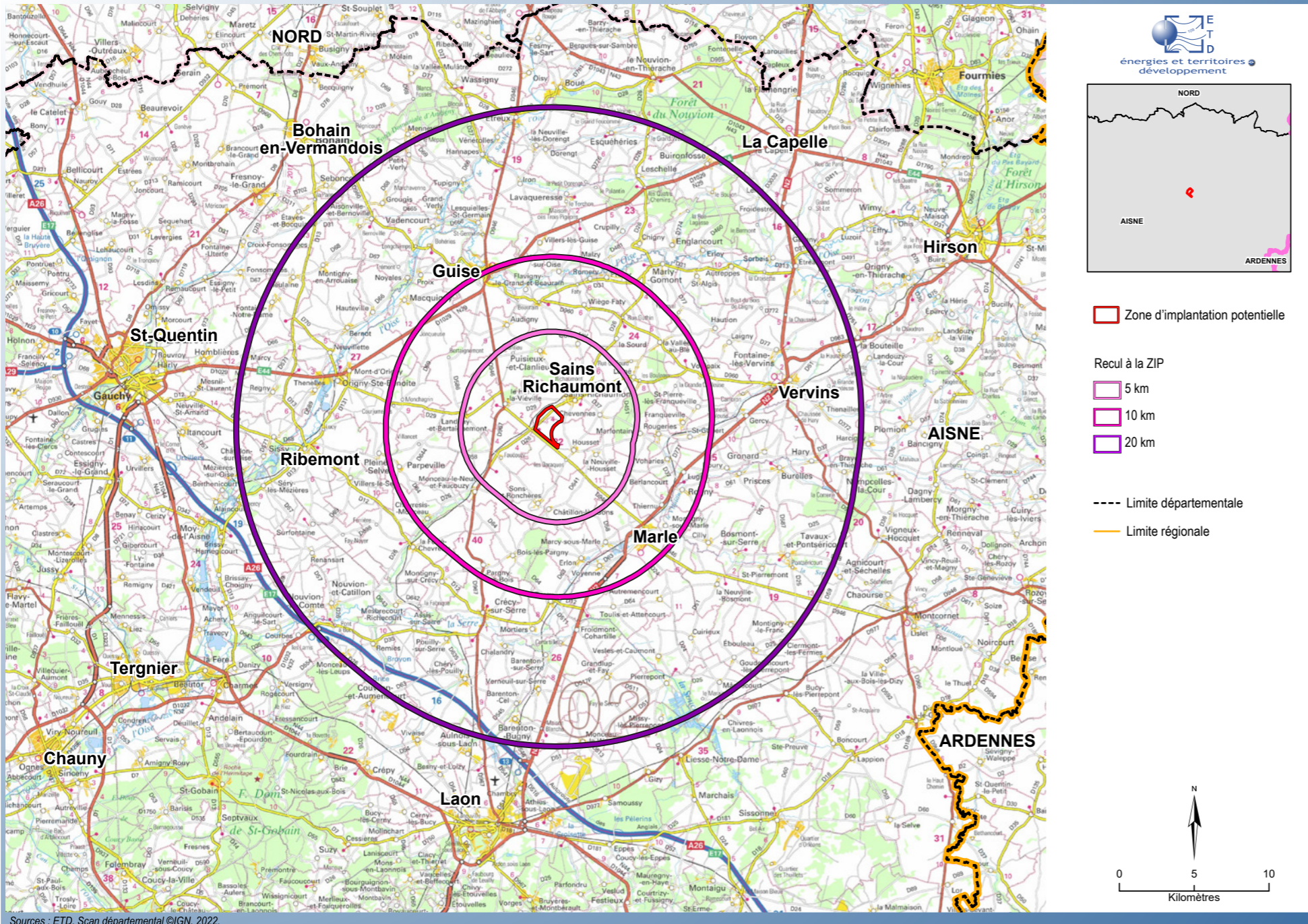
III. Impacts du projet

Carte 74. Zone d'influence visuelle du projet à hauteur totale, prise en compte du relief et des boisements	125
Carte 75. Zone d'influence visuelle du projet en hauteur apparente	126
Carte 76. ZIV du projet en hauteur apparente et photomontages	129
Carte 77. Localisation des photomontages dans le périmètre éloigné	130
Carte 78. Localisation des photomontages dans le périmètre rapproché	131
Carte 79. Contexte éolien	133
Carte 80. Localisation des photomontages et des points de calculs d'indices dans le périmètre rapproché	134
Carte 81. ZIV du projet, contexte éolien, unités paysagères et photomontages	136
Carte 82. ZIV cumulée du projet avec le parc des Ronchères	138
Carte 83. Contexte paysager éloigné et projet : synthèse	146
Carte 84. ZIV du projet en hauteur apparente et photomontages dans le périmètre rapproché	147
Carte 85. Contexte paysager rapproché, projet et photomontages	148
Carte 86. Localisation des photomontages dans le périmètre immédiat	151
Carte 87. Contexte éolien avec projet - exemple de Sains	152
Carte 88. Contexte éolien avec projet - exemple du hameau de Harbe	157
Carte 89. Localisation du photomontage 5 depuis le hameau de Harbe	157
Carte 90. Contexte éolien avec projet - exemple de Housset	158
Carte 91. Contexte éolien avec projet - exemple de La Neuville-Housset	158
Carte 92. Contexte éolien avec projet - exemple du Hérie-la-Viéville	162
Carte 93. Contexte éolien avec projet - exemple de Faucouzy	164
Carte 94. Aménagements du projet	174
Carte 95. Contexte paysager rapproché et projet : synthèse	175
Carte 96. ZIV du projet en hauteur apparente, photomontages et patrimoine	177
Carte 97. ZIV en hauteur apparente, photomontages et tourisme	178
Carte 98. Localisation du photomontage 27 à l'entrée du château de Puisieux	181
Carte 99. Localisation du photomontage 30 en limite sud du cimetière du Sourd	181
Carte 100. Tourisme, patrimoine et localisation des photomontages dans le périmètre rapproché	182
Carte 101. Synthèse dans le périmètre rapproché	191



Introduction

LOCALISATION



Carte 1. Localisation

Localisation administrative du site étudié

Cette étude paysagère s'inscrit dans le cadre de l'étude d'impact du projet de Ferme Éolienne de Blanc Mont, développé par la société Elicio. La zone d'étude s'étend sur les communes du Housset et de Sains-Richaumont dans la communauté de communes de la Thiérache du Centre à environ 26 km à l'est de Saint-Quentin dans le département de l'Aisne, région Hauts-de-France. "Carte 1. Localisation", page 5.

Localisation paysagère

Le site étudié est localisé sur un grand plateau agricole, dans l'unité paysagère de la basse Thiérache.

Auteurs de l'étude

L'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'étude Énergies et Territoires Développement (ETD) entre 2022 et 2024 (Laurent Jhundoo, Mathilde Matras, Brendan Paris, Carole Piedvache, Damien Savina). L'ensemble des illustrations (photographies, cartographies, schémas, etc) est source d'ETD sauf si cela est précisé. Plusieurs phases de terrain ont été effectuées pour mener l'étude.

Les photomontages sont réalisés par ETD à partir des points définis par l'étude paysagère et validés avec le porteur de projet.

Sources de données

L'étude a pris en compte les données existantes sur la thématique du paysage et de l'éolien. Cela concerne notamment l'Atlas des paysages de l'Aisne, le SRADDET Hauts-de-France et l'ancien schéma régional éolien de Picardie.

Les données sur le patrimoine ont été inventoriées à l'aide de la base de données Atlas des Patrimoines (DRAC) et de celles de la DREAL Hauts-de-France. Les informations touristiques sont issues des offices de tourisme locaux et des comités départementaux du tourisme (CDT).

SYNTHESE de la localisation du site étudié

- Un site d'étude qui s'inscrit dans le paysage de la Basse Thiérache et à environ 26 km à l'est de Saint-Quentin,
- Sur les communes du Housset et de Sains-Richaumont
- Dans le département de l'Aisne, région Hauts-de-France.

Définition du paysage

Nous définirons le **paysage** comme **partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** (Convention européenne du paysage, 2000).

La **notion d'évolution** y sera ajoutée : « le support physique du paysage ou «paysage objet» est composé d'objets naturels (roches et sols, relief, eau, végétaux, traces d'une histoire naturelle du lieu) et des empreintes laissées sur les lieux par les sociétés qui s'y sont succédées. » (Convention européenne du paysage, 2000).

Des paysages sont ainsi apparus successivement à la surface de la Terre et différentes couches historiques se distinguent dans le paysage contemporain. Cette évolution se fait sous l'influence de facteurs naturels (érosion, incendies...) et en fonction des activités qui s'y développent et des aménagements qui s'y réalisent sous l'influence de la pression économique, démographique, de facteurs techniques et sociologiques.

Cette définition permet de comprendre les différentes dimensions du paysage :

- **Une dimension objective**, renvoyant aux composantes paysagères (éléments constitutifs du paysage : relief, occupation du sol...) et à leur organisation,
- **Une dimension sensible** en rapport à l'émotion suscitée, à la perception sociale ou culturelle, correspondant à la part subjective du paysage (ambiances paysagères, poésie du paysage),
- **Une dimension dynamique**, liée aux évolutions naturelles ou anthropiques qui transforme l'espace mais aussi la perception que l'on en a.

Sigles utilisés

AVAP : Aire de Mise en VAleur du Patrimoine

CDT : Comité Départemental du Tourisme

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

DDT : Direction Départemental des Territoires

ETD : Energies et Territoires Développement

PM : PhotoMontage

PNR : Parc Naturel Régional

SDAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

SPR : Site Patrimonial Remarquable

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

SRE : Schéma Régional Eolien

UP : Unité Paysagère

ZE : Zone d'Étude

ZIV : Zone d'Influence Visuelle

ZIP : Zone d'implantation potentielle

ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Objectifs et méthodologie

La méthodologie du volet paysager s'appuie sur le **guide national de l'étude d'impact** (version actualisée du guide d'octobre 2020).

L'étude paysagère s'applique à **définir le contexte paysager** (structures paysagères, échelles, ambiances, fonctionnement visuel, tendances d'évolution, perception sociale), **patrimonial et touristique aux échelles éloignée et rapprochée** du site étudié, à en **apprécier les enjeux et les sensibilités** (état initial) **pour orienter la construction du projet** (définition du projet), puis de **définir les impacts et les mesures** qui pourront être associées (impacts et mesures). Les étapes de l'étude sont explicitées par le schéma page suivante.

L'étude prend en compte l'analyse du paysage par une **lecture à la fois scientifique** (détermination et analyse de ses différentes composantes) mais aussi **sensible** (représentation du paysage). Ce type d'étude couple des **données bibliographiques, une phase de terrain, et une phase de concertation**.

Les **enjeux du territoire, les sensibilités du site** étudié (première partie de l'étude : Etat initial) et les **impacts du projet** éolien proposé (deuxième partie de l'étude) sont définis en s'appuyant sur des **critères**.

En effet, l'impact ne se résume pas à la perception des éoliennes depuis un lieu donné. Il s'agit de **définir comment elles sont perçues et ce que leur perception induit dans le paysage observé**.

Pour chaque lieu étudié (axes et points de vue, site patrimonial et / ou touristique, habitat), l'analyse de la sensibilité et de l'impact du projet éolien est réalisée à l'aide de plusieurs critères comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces critères sont appliqués aussi aux unités paysagères.

La synthèse de l'analyse de ces critères permet de définir la sensibilité et l'impact pour le lieu étudié. La synthèse de l'analyse des lieux thématiques (sites patrimoniaux, touristiques, routes, habitat...) conduit au degré de sensibilité et d'impact du projet vis-à-vis du patrimoine, du tourisme, de l'habitat, des unités paysagères.

L'analyse des perceptions doit prendre en compte les autres parcs éoliens du périmètre d'étude. En effet l'évaluation des angles de vue occupés par l'éolien et celle des lieux concernés par la perception d'éoliennes (proches à lointaines) sont à apprécier avec l'ensemble des parcs existants et à venir (notion d'impact cumulé).

La méthodologie des outils photomontages et zones d'influence visuelle utilisés pour la partie sur les impacts du projet est précisée dans cette partie III. du rapport.

	Critère	Analyse
Définition du point d'observation	Reconnaissance du lieu ?	Site / route local, régional, national... ? Protection / labellisation... ? Rareté ?
	Fréquentation du lieu ?	Site / route local ou fréquenté ? Bourg local / ville ?
	D'où voit-on le site /les éoliennes ?	Un lieu ponctuel, l'ensemble du site patrimonial / touristique ? Une fenêtre ponctuelle ou une longue portion de route (quel temps d'observation ?) ? Depuis le cœur de bourg ? Ses sorties ? ...
Définition de la perception du site / du parc éolien	Distance à l'observateur ? Emprise verticale du parc ?	Déduction de l'échelle des éoliennes perçues
	Emprise horizontale du parc éolien dans la vue observée (angle de vue) et localisation dans la vue ?	Toute la vue ou partiellement ? Dans l'axe visuel ou sur côté ?
	Portion de parc perçue ?	Tout le parc ? Quelques éoliennes du parc ? Eolienne entière, rotor, pales, portions de pales ?
	Localisation du parc éolien dans la vue observée (notion de profondeur de champ) ?	En arrière-plan ? En plan intermédiaire ? Sur fond de ciel ou avec un arrière-plan ? Présence de plans intermédiaires entre l'observateur et le parc éolien (qui éloigneraient visuellement le parc) ?
Définition du rapport au paysage observé	Rapport d'échelles avec les composantes du paysage observé ?	Rôle structurant des composantes paysagères conservé ? Ecrasement par comparaison d'échelles (notamment pour les vallées) ? Perte du rôle structurant (du relief, d'une silhouette bâtie...) ?
	Cohérence avec les lignes structurantes du paysage ?	Conservation des lignes structurantes ? Lien entre la géométrie du parc et les lignes du paysage ?
	Intervisibilité avec un élément repère du paysage ?	Perte du rôle de repère ? Notion de rapport d'échelles, d'emprise du parc dans la vue...
	Rapport avec l'ambiance des lieux ?	Modification de l'ambiance / de la représentation sociale du lieu (en lien avec la distance et la perception du projet) ?
	Rapport avec les tendances d'évolution des lieux ?	Projet dans la dynamique ? donnant une dynamique ou la perturbant ?
	Rapport avec les autres parcs éoliens du territoire ?	Intervisibilités ? Cohérence entre parcs ? Encerclément de l'habitat ?

Tableau 1. Critères pris en compte dans l'étude paysagère.

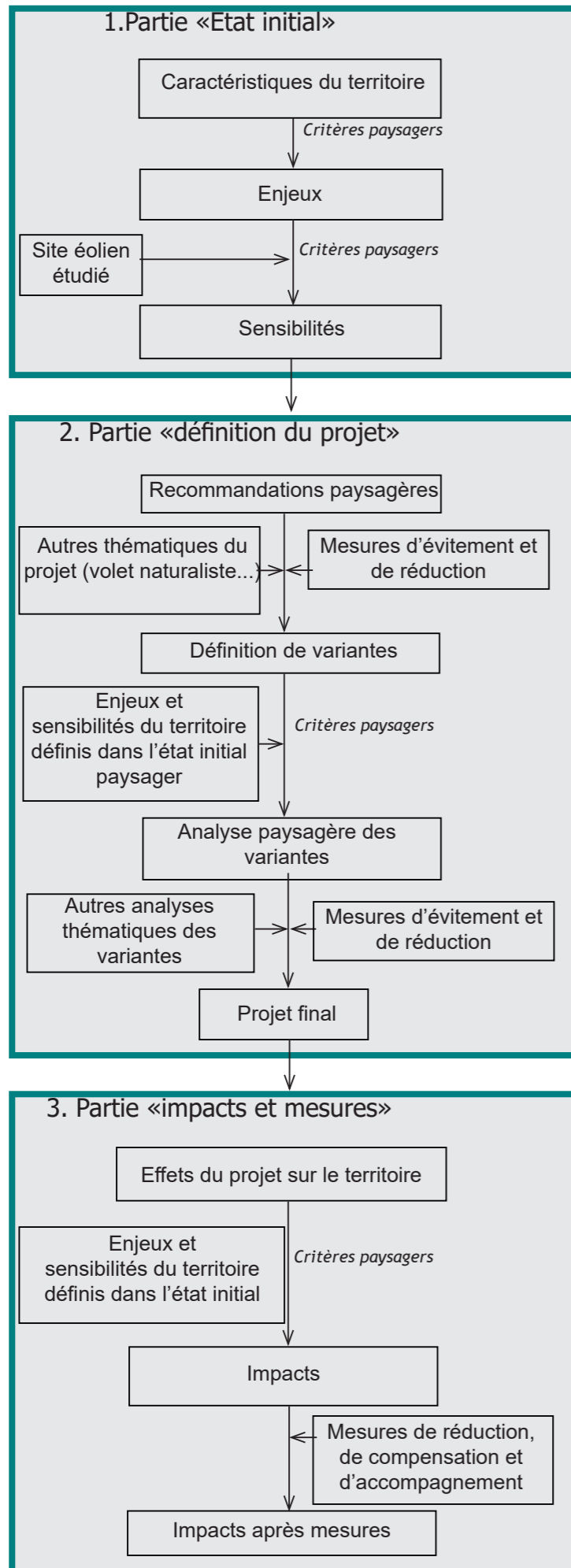


Fig. 1. Méthodologie employée dans le volet paysager (ETD).

Dans le présent rapport, les notions d'enjeu, de sensibilité, d'effet et d'impact seront utilisées de la façon suivante :

Dans l'état initial :

- un **enjeu** est une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé » (source : ministère de la transition écologique et solidaire). **L'enjeu est indépendant du site** éolien étudié.
Par exemple, un site patrimonial reconnu et fréquenté sera qualifié d' «enjeu fort», mais la sensibilité et l'impact en lien avec le projet pourront être nuls.

- la **sensibilité** prend en compte les **caractéristiques et les enjeux du territoire en les croisant au site éolien.**

Par exemple, un site patrimonial reconnu et fréquenté qualifié d' «enjeu fort» présente une sensibilité nulle s'il est visuellement isolé du site étudié (même s'il est à proximité du site étudié).

Pour une unité paysagère donnée, la sensibilité ne sera pas la même en fonction de ses caractéristiques (composantes paysagères, reconnaissance sociale...) et de la distance au site étudié (sensibilité s'atténuant en s'éloignant).

La **synthèse de l'état initial** présente les **sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire vis-à-vis du site éolien** étudié, et permet de **définir des recommandations pour l'implantation du projet.**

Dans la partie impacts :

- un **effet** est la **conséquence objective du projet sur l'environnement** indépendamment du territoire qui sera affecté.

Par exemple, le projet localisé à 1 km est visible par des portions de pales depuis un site patrimonial reconnu et fréquenté (lieu d'enjeu fort).

- un **impact** est la **transposition de cet effet sur une échelle de valeur** : à niveau d'effet égal, l'impact du projet éolien sera différent **en fonction de l'enjeu et de la sensibilité du territoire définis dans l'état initial**. Il est précisé que le terme d'impact est utilisé conformément au guide national de l'étude d'impact des parcs éoliens, et remplace le terme d'incidence qui peut aussi être utilisé.

Dans l'exemple du projet localisé à 1 km et très peu visible depuis un site patrimonial reconnu et fréquenté (lieu d'enjeu fort), l'impact est très faible. A noter que la sensibilité peut être définie forte dans l'état initial et l'impact défini faible pour un même lieu si l'implantation du projet permet de limiter l'impact (mesures prises dès la conception du projet auxquelles peuvent s'ajouter les mesures de réduction de l'impact du projet).

Pour chaque thème étudié, les **sensibilités dans l'état initial et les impacts** du projet sont **évalués** selon une **échelle à six niveaux** :

- nul
- très faible
- faible
- modéré
- fort
- très fort.

Des nuances peuvent être apportées dans ces niveaux. Par exemple, la sensibilité (ou l'impact) peut être définie modérée à l'échelle du périmètre étudié, avec une sensibilité (ou un impact) localement forte. La sensibilité (ou l'impact) peut aussi être notée «très faible à nulle» pour indiquer que la sensibilité est globalement très faible à l'échelle du périmètre étudié et peut atteindre le niveau «sensibilité nulle».

Niveau de sensibilité	Définition des niveaux de sensibilité et d'impact dans le cas d'un projet dans un contexte paysager de plateau aux vues ouvertes et lointaines, avec présence d'autres parcs éoliens (données indicatives et non exhaustives)
Nulle	Dans le paysage éloigné et dans le paysage rapproché : Pas de vue du site éolien (vallées encaissées, coeurs de bourgs, secteurs boisés...).
Très faible	Dans le paysage éloigné : Site éolien très peu perceptible, avec une emprise visuelle réduite (bouts de pales, pales, rotors) en vue lointaine à très lointaine. Site dans ensemble éolien, avec modification du paysage éolien existant peu lisible.
	Dans le paysage rapproché : Site éolien très peu perceptible, peu distinguable, avec une emprise visuelle réduite (bouts de pales) en vue proche (cas des vues cloisonnées par les autres composantes du paysage : relief, bâti, végétation).
Faible	Dans le paysage éloigné : Site éolien ponctuel en vue lointaine ou intermédiaire (faible emprise verticale et horizontale). Site dans paysage éolien existant, induisant peu de modification du motif éolien.
	Dans le paysage rapproché : Site éolien de faible emprise visuelle en vue proche (portions de pales / pales : cas des vues cloisonnées par les autres composantes du paysage : bâti, relief, végétation), parc ponctuel sur l'horizon. Site dans le paysage aux vues ouvertes des plateaux, regroupé dans un ensemble éolien existant, induisant peu de modification du motif éolien (exemple en prolongement ou en arrière-plan d'autres parcs).
Modérée	Vue proche du site éolien dans un paysage aux vues courtes (bourg, vallon) mais sans induire d'effet de rapport d'échelles. Site éolien lu en vue intermédiaire ou proche dans le paysage ouvert du plateau. Site dans paysage éolien existant, regroupé avec les autres parcs, avec modification du motif éolien (ajout d'éoliennes plus proches notamment ou extension de l'angle éolien existant).
Forte	Vue immédiate du site éolien dans un paysage aux vues courtes (pas de profondeur de champ), avec rapport d'échelles avec les autres composantes paysagères (relief, bâti, végétation). Vue immédiate du site éolien dans le paysage ouvert du plateau (< 1 à 2 km environ), angle large occupé par le projet, échelle des éoliennes supérieure à celle des autres composantes paysagères (relief, bâti, végétation). Projet regroupé avec parcs voisins mais induisant des éoliennes plus proches par rapport aux autres parcs, en vue immédiate. Augmentation de l'effet d'encerclement en considérant les autres parcs éoliens proches autour des bourgs. Covisibilité du site éolien avec un élément de patrimoine en vue proche.
Très forte	Vue immédiate du site éolien dans un paysage aux vues courtes (pas de profondeur de champ), avec rapport d'échelles très marqué avec les autres composantes paysagères (relief, bâti, végétation), effet de surplomb. Vue immédiate du site éolien dans le paysage ouvert du plateau, encerclement des bourgs par plusieurs parcs très proches dans tous les axes visuels nord, est, sud, ouest.

Dans le cas du contexte paysager du projet, les niveaux de sensibilité (état initial) et d'impacts sont caractérisés comme explicité dans le tableau ci-contre.

Tableau 2. Définition des niveaux de sensibilité et d'impact dans le cas du projet.



I . Etat initial

I.I. Données de contexte sur le paysage, le patrimoine et l'éolien et définition des aires d'étude - Méthodologie

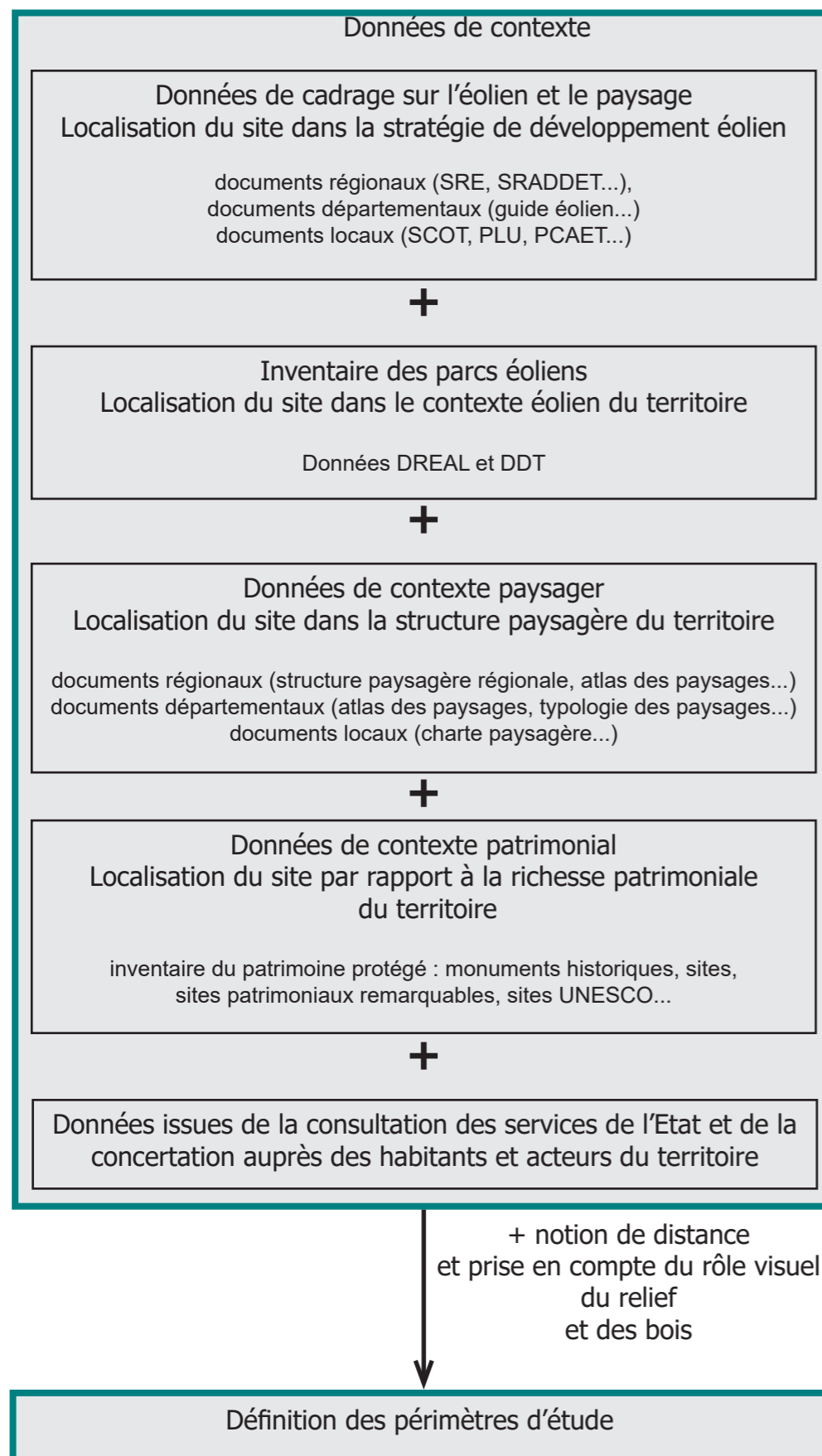


Fig. 2. Méthodologie employée pour définir le contexte global du site et les aires d'étude (ETD).

Cette première partie a pour objectif de définir le **contexte global du site** étudié à l'aide d'une phase de recherche bibliographique. Les données issues de la phase de consultation avec les services de l'Etat ainsi que celles issues de la concertation du public sont aussi synthétisées dans cette partie. Ces données de contexte (porter à connaissance) seront ensuite utilisées pour définir les périmètres d'étude du projet, réaliser l'analyse de l'état initial et l'analyse des impacts du projet.

Cette recherche de données est réalisée **dans un périmètre d'environ 20 km** autour du site étudié. Les périmètres d'étude sont localisés sur les cartographies pour se repérer. La **justification des périmètres d'étude** est explicitée à la fin de cette partie, au **paragraphe "7. Définition des aires d'études", page 26**.

- Données de cadrage sur l'éolien

Les données de l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie sont présentées à titre informatif dans l'objectif de localiser le site étudié par rapport aux enjeux paysagers et patrimoniaux définis dans ces documents. Les objectifs définis dans le SRADDET et les données locales (SCOT, PCAET, PLU etc) ont été analysées afin de localiser le site étudié dans le contexte régional et local.

- Etat des lieux éolien

L'inventaire des parcs éoliens est réalisé à l'aide des données DREAL. L'objectif est d'identifier les parcs éoliens existants, accordés et en instruction afin de définir si le site étudié s'inscrit dans un paysage éolien existant ou non, et si des enjeux de densité éolienne sont présents.

- Données de contexte paysager

Le site étudié est localisé dans le contexte paysager régional et départemental à l'aide des données DREAL et des atlas de paysages. L'objectif est de connaître le type de paysages concerné (paysage de montagne, de plateau de grandes cultures, bocager etc) et l'éventuelle présence de paysages emblématiques.

- Données de contexte patrimonial

Les éléments patrimoniaux protégés sont inventoriés grâce à l'Atlas des patrimoines (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, sites UNESCO...). L'objectif est de définir la richesse patrimoniale du territoire et de localiser le site étudié par rapport aux sites patrimoniaux inventoriés (enjeu patrimonial du territoire).

- Consultations des services de l'Etat

Les services de l'Etat sont consultés lors de la démarche projet afin de recueillir des données sur les enjeux du territoire et des recommandations.

- Perceptions sociales et concertation

La notion de paysage renvoie à celle du regard porté au territoire. Les données issues de la concertation auprès des habitants sont synthétisées afin de connaître les perceptions du territoire par ses habitants et les lieux auxquels ils sont attachés.



Fig. 3. SRADDET Hauts-de-France.



Fig. 4. Schéma Régional Eolien du Schéma Régional Climat Air Energie - Picardie.



Fig. 5. Schéma paysager éolien de l'Aisne

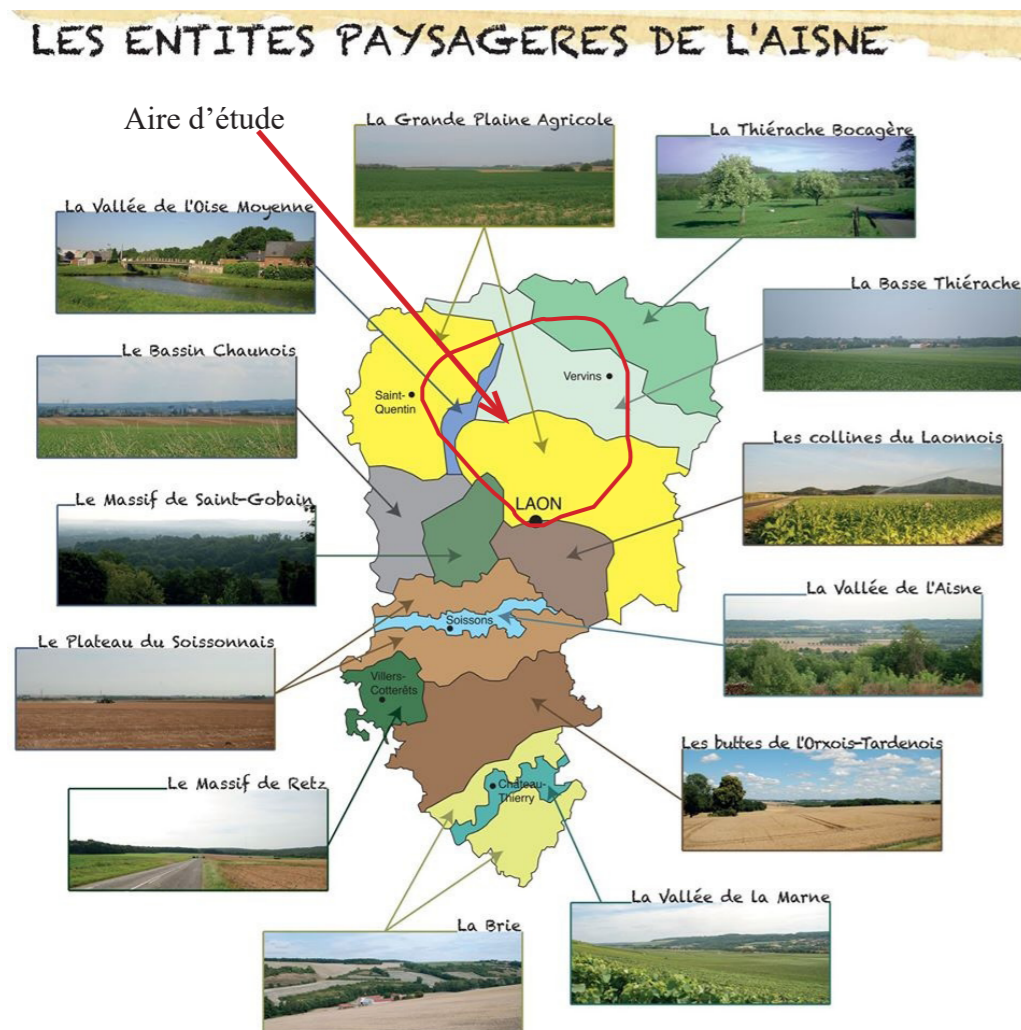


Fig. 6. Les Paysages de l'Aisne (CAUE de l'Aisne, 2004).

La structure paysagère départementale de l'Aisne

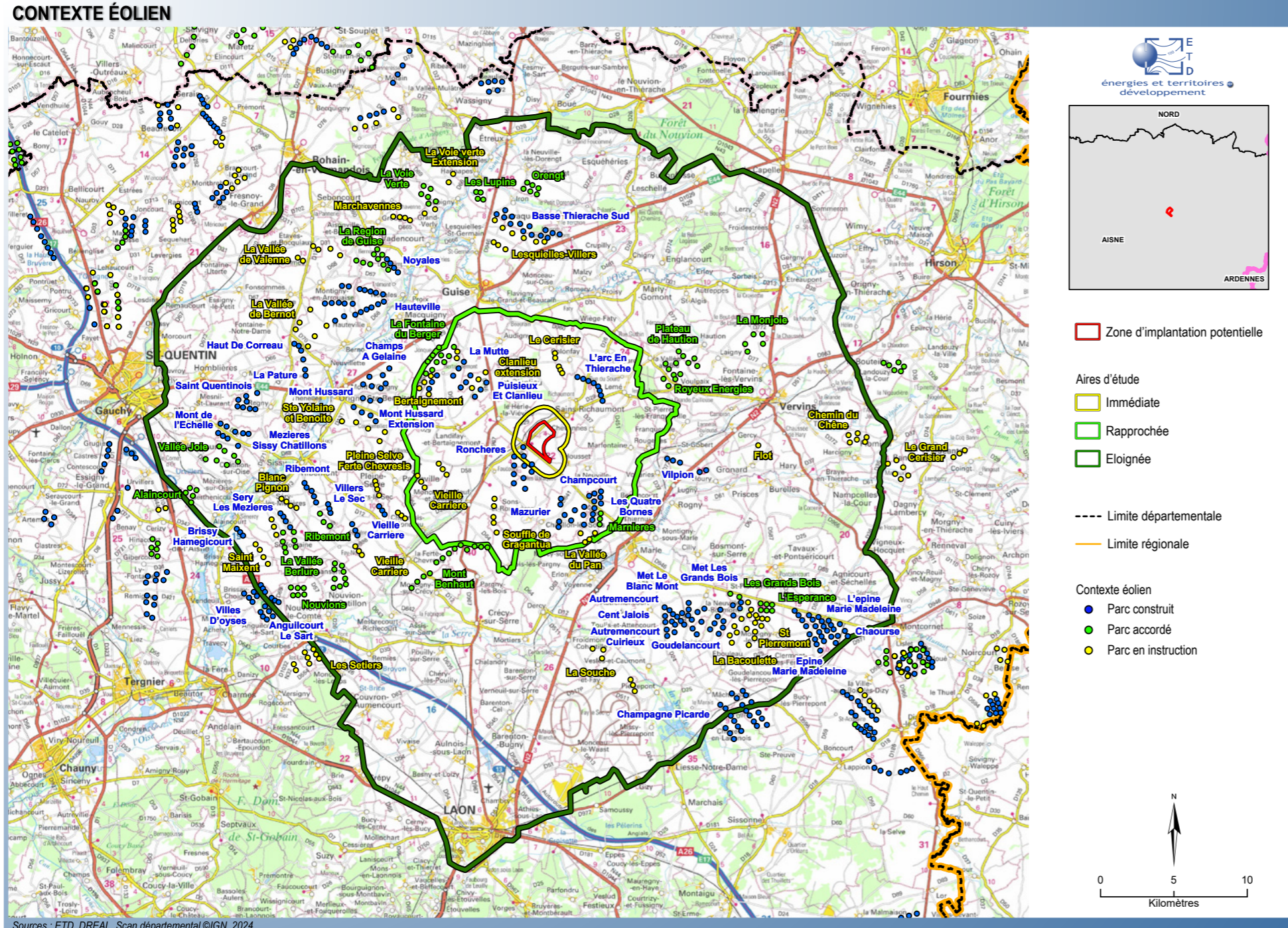
L'inventaire des paysages de l'Aisne définit le contexte paysager et découpe le département en 13 grands ensembles paysagers¹ (Fig. 6 ci-contre).

Quelques entités paysagères correspondent à des massifs (Laonnois, Rets, Saint-Gobain) où le relief est plus marqué et le sol occupé par des milieux forestiers. D'autres se forment autour de vallées importantes comme l'Oise et l'Aisne.

Le **site étudié** est localisé dans des vastes parcelles agricoles dans les **paysages ouverts du nord du département, entre Saint-Quentin, Guise et Laon**.

Le périmètre éloigné comprend le Marlois, l'Oise, la basse Thiérache, la Thiérache bocagère, le Vermandois, le Bohainois et la vallée de l'Oise.

¹ CAUE de l'Aisne. (2004). Inventaire des paysages de l'Aisne. https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2019_11/24/5f7f4c154e58a-d73352.pdf



L'inventaire des parcs éoliens est issu des données de la DREAL Hauts-de-France (cf. carte ci-contre et listes des parcs pages suivantes). Il a été arrêté en janvier 2024 pour réaliser l'étude d'impact du projet de Blanc Mont (analyse des effets cumulés, photomontages, calculs d'indices).

Le site étudié s'inscrit dans un **paysage éolien existant**. En effet, au total, le **périmètre rapproché comptabilise 7 parcs et 50 éoliennes en exploitation**. Les parcs éoliens existants se répartissent autour du site comme suit :

- Les Ronchères avec 11 éoliennes au sud du site étudié,
- Puisieux-et-Clanlieu avec 6 éoliennes au nord-ouest,
- La Mutte avec 6 éoliennes au nord-ouest,
- Arc-en-Thiérache avec 8 éoliennes au nord-est,
- l'ensemble des trois parcs au sud-est :
 - Quatre Bornes avec 9 éoliennes,
 - Mazurier avec 4 éoliennes,
 - Champcourt avec 6 éoliennes.

S'ajoutent les parcs accordés et en instruction (17 éoliennes accordées et 35 en instruction dans le périmètre rapproché).

Le **parc des Ronchères** est localisé à **moins d'1 km du site étudié** avec **3 éoliennes dans le périmètre immédiat au sud**. Le projet viendra donc constituer **une continuité visuelle de ce parc** du fait de sa proximité. Il est défini en ce sens par la société Elicio.

Une cinquantaine de parcs éoliens construits et accordés se trouve dans le périmètre éloigné. Etant donné le nombre de parcs éoliens accordés non encore construits ainsi que la présence de parcs en instruction, la présence du motif éolien se renforcera au cours des prochaines années.

Les parcs éoliens occupent l'ouest, le nord-ouest, l'est et le sud-est du périmètre éloigné. Comme la carte le suggère, un cordon de parcs éoliens d'ouest / nord-ouest en est / sud-est se dessine, notamment en considérant les parcs en instruction.

Carte 2. Contexte éolien

Nom du parc	Statut	Distance approximative au site étudié en km	Périmètre d'étude	Nombre d'éoliennes	Hauteur des éoliennes en m	Hauteur du mât en m	Diamètre du rotor en m
PARC EOLIEN DES RONCHERES	Construit	0,4	immédiat	11	180,0	112	136
PARC EOLIEN DU MAZURIER	Construit	2,6	rapproché	4	157,0	100	113
PARC EOLIEN DES QUATRE BORNES	Construit	3,6	rapproché	9	134,0	98	71
PARC EOLIEN DE CHAMPCOURT	Construit	3,7	rapproché	6	149,9	98	103
PARC EOLIEN DE L'ARC EN THIERACHE	Construit	3,8	rapproché	8	150,0	105	90
PARC EOLIEN DE PUISIEUX ET CLANLIEU	Construit	4,5	rapproché	6	123,0	78	100
PARC EOLIEN DE LA MUTTE	Construit	6,5	rapproché	6	130,0	80	98
PARC EOLIEN DU VILPION	Construit	7,9	éloigné	5	150,0	92	117
PARC EOLIEN DU MONT HUSSARD	Construit	10,4	éloigné	7	132,5	80	105
PARC EOLIEN DU MONT HUSSARD EXTENSION	Construit	10,5	éloigné	4	150,0	93	122
PARC EOLIEN CHAMPS A GELAINE	Construit	10,5	éloigné	3	175,0	0	117
PARC EOLIEN DE VIEILLE CARRIERE	Construit	10,9	éloigné	6	150,0	90	120
PARC EOLIEN DE BASSE THIERACHE SUD	Construit	12,5	éloigné	14	150,0	99	103
PARC EOLIEN D'AUTREMENCOURT CUIRIEUX	Construit	12,7	éloigné	6	150,0	105	90
PARC EOLIEN DES CENTS JALOIS	Construit	13,4	éloigné	5	145,0	98	90
PARC EOLIEN D'AUTREMENCOURT	Construit	13,5	éloigné	5	145,0	98	90
PARC EOLIEN DE HAUTEVILLE	Construit	13,5	éloigné	19	150,0	91	120
PARC EOLIEN LE MOULIN D'AUTREMECOURT	Construit	13,9	éloigné	1	145,0	98	90
PARC EOLIEN DE NOYALES	Construit	14,1	éloigné	5	145,0	98	94
PARC EOLIEN DE VILLERS LE SEC	Construit	14,2	éloigné	3	123,0	76	90
PARC EOLIEN MET LE BLANC MONT	Construit	14,4	éloigné	6	144,0	98	92
PARC EOLIEN DE RIBEMONT	Construit	14,9	éloigné	5	123,0	76	90
PARC EOLIEN DE GOUDELANCOURT	Construit	15,4	éloigné	7	150,0	92	117
PARC EOLIEN LA PATURE	Construit	15,8	éloigné	3	175,0	0	117
PARC EOLIEN MET LES GRANDS BOIS	Construit	15,9	éloigné	4	126,2	80	92
PARC EOLIEN HAUT DE CORREAU	Construit	16,6	éloigné	3	175,0	0	117
PARC EOLIEN DE SERY LES MEZIERES	Construit	17,1	éloigné	4	123,0	78	90
PARC EOLIEN DE SAINT QUENTINOIS	Construit	18,7	éloigné	8	150,0	94	112
PARC EOLIEN DU MONT DE L'ECELLE	Construit	19,0	éloigné	5	150,0	93	117
PARC EOLIEN DE L'EPINE MARIE MADELEINE EXTENSION	Construit	19,5	éloigné	7	171,5	106	131
PARC EOLIEN MEZIERES SISSY CHATILLONS	Construit	19,7	éloigné	4	150,0	100	100
PARC EOLIEN CHAMPAGNE PICARDE	Construit	20,1	éloigné	22	184,0	120	126
PARC EOLIEN D'ANGUILCOURT LE SART	Construit	20,1	éloigné	6	150,0	104	100
PARC EOLIEN DE BRISSY HAMEGICOURT	Construit	20,4	éloigné	3	123,0	76	90
PARC EOLIEN DES VILLES D'OYSES	Construit	21,0	éloigné	11	150,0	100	100
PARC EOLIEN EPINE MARIE MADELEINE	Construit	21,2	éloigné	12	150,0	91	117
PARC EOLIEN DE CHAOURSE	Construit	21,9	éloigné	8	150,0	100	100

Tableau 3. Liste des parcs éoliens construits dans le périmètre d'étude (source : DREAL)

Nom du parc	Statut	Distance approximative au site étudié en km	Périmètre d'étude	Nombre d'éoliennes	Hauteur des éoliennes en m	Hauteur du mât en m	Diamètre du rotor en m
PARC EOLIEN DES MARNIERES	Accordé	5,0	rapproché	3	165,0	110	110
PARC EOLIEN VENTS DES 4 JALLOIS	Accordé	7,2	rapproché	4	186,0	120	131
PARC EOLIEN DE LA FONTAINE DU BERGER	Accordé	7,6	rapproché	10	164,0	106	117
PARC EOLIEN DE MONT BENHAUT	Accordé	8,2	éloigné	9	165,0	114	131
PARC EOLIEN LES ROYEUX ENERGIES	Accordé	8,3	éloigné	3	178,5	122	117
PARC EOLIEN DU PLATEAU DE HAUTION	Accordé	8,9	éloigné	7	178,5	122	117
PARC EOLIEN LE HAUT BOSQUET	Accordé	9,5	éloigné	3	178,5	122	117
PARC EOLIEN MSE LA MONJOIE	Accordé	14,3	éloigné	5	150,0	93	114
PARC EOLIEN DE RIBEMONT	Accordé	14,6	éloigné	3	180,0	114	132
PARC EOLIEN DE LA REGION DE GUISE	Accordé	14,7	éloigné	9	164,0	106	117
PARC EOLIEN DES NOUVIONS	Accordé	15,1	éloigné	11	180,0	105	150
PARC EOLIEN MET LES GRANDS BOIS	Accordé	15,3	éloigné	2	140,0	85	110
PARC EOLIEN DES NOUVIONS EXTENSION	Accordé	15,3	éloigné	4	180,0	105	150
PARC EOLIEN DE DORENGT	Accordé	15,5	éloigné	6	145,0	85	117
PARC EOLIEN DES LUPINS	Accordé	15,6	éloigné	4	178,3	115	126
PARC EOLIEN DE LA VOIE VERTE	Accordé	16,7	éloigné	6	164,5	0	132
PARC EOLIEN DE LA VALLEE BERLURE	Accordé	17,0	éloigné	7	180,0	114	132
PARC EOLIEN DE L'ESPERANCE	Accordé	17,3	éloigné	6	165,0	102	126
PARC EOLIEN DU VALLEE JOIE	Accordé	19,8	éloigné	7	199,5	118	163
PARC EOLIEN D'ALAINCOURT	Accordé	22,8	éloigné	5	150,0	93	114
PARC EOLIEN DU CERISIER	En instruction	3,5	rapproché	5	150,0	91	118
PARC EOLIEN DU SOUFFLE DE GARGANTUA	En instruction	4,3	rapproché	5	200,0	125	150
PARC EOLIEN DE CLANLIEU EXTENSION	En instruction	5,0	rapproché	3	150,0	92	117
PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DU PAN	En instruction	5,3	rapproché	4	150,0	91	117
PARC EOLIEN DE VIEILLE CARRIERE	En instruction	5,9	rapproché	12	150,0	90	120
PARC EOLIEN DE BERTAIGNEMONT	En instruction	7,1	rapproché	6	180,0	112	136
PARC EOLIEN SAINTES YOLAINE ET BENOITE	En instruction	9,7	éloigné	5	200,0	140	120
PROJET EOLIEN DE PLEINE-SELVE ET LA FERTE-CHEVRESIS	En instruction	10,7	éloigné	4	150,0	90	120
PARC EOLIEN DU COQS VERTS	En instruction	11,2	éloigné	5	180,0	105	150
FERME EOLIENNE DE LESQUIELLES-VILLERS	En instruction	12,0	éloigné	9	150,0	90	117
PARC EOLIEN DE LA SOUCHE	En instruction	13,1	éloigné	6	165,0	97	136
PARC EOLIEN DU FLOT	En instruction	13,9	éloigné	1	180,0	105	150
FERME EOLIENNE DE LA VALLEE DE BERNOT	En instruction	15,7	éloigné	6	180,0	111	138
PARC EOLIEN DE LA VOIE VERTE EXTENSION	En instruction	16,2	éloigné	4	200,0	119	162
FERME EOLIENNE DE BLANC PIGNON	En instruction	16,3	éloigné	4	180,0	111	138
PARC EOLIEN DE MARCHAVENNES	En instruction	16,4	éloigné	4	164,5	99	131
PARC EOLIEN DE SAINT PIERREMONT	En instruction	16,6	éloigné	4	180,0	105	150
PARC EOLIEN DE LA BACOLETTE	En instruction	16,9	éloigné	11	206,0	125	162
PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DE VALENNE	En instruction	17,7	éloigné	6	175,0	103	145
PARC EOLIEN DE L'ESPERANCE II	En instruction	17,7	éloigné	3	165,0	99	132
PARC EOLIEN DE SERY-LES-MEZIERES	En instruction	18,2	éloigné	3	183,0	114	138
PARC EOLIEN DE SAINT MAIXENT	En instruction	19,5	éloigné	4	200,0	125	150
PROJET EOLIEN DE CHEMIN DU CHENE	En instruction	20,0	éloigné	6	179,0	105	149
PARC EOLIEN DES SETIERS	En instruction	20,2	éloigné	8	200,0	119	162
PARC EOLIEN LE GRAND CERISIER	En instruction	22,8	éloigné	6	180,0	114	132

Tableau 4. Liste des parcs éoliens accordés et en instruction dans le périmètre d'étude (source : DREAL)

Patrimoine	Périmètre immédiat (1km)	Périmètre rapproché	Périmètre éloigné
Monuments historiques source: Atlas des patrimoines	Aucun	Château de Puisieux (inscrit) Château de Marfontaine (inscrit) Cimetière franco-allemand de Le Sourd (inscrit) Château de l'Etang (partiellement inscrit) Menhir de Bois-lès-Pargny (classé) Château de Bois-lès-Pargny (partiellement classé)	Plusieurs monuments historiques répartis pour la plupart dans les bourgs
Sites inscrits et classés source: Atlas des patrimoines	Aucun	Aucun	Laon (classé) Sources de la Somme (inscrit)
Patrimoine UNESCO source: Atlas des patrimoines	Aucun	Cimetière franco-allemand de Le Sourd site Unesco au titre des «Sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale. Front Ouest»	Aucun
Sites patrimoniaux remarquables (AVAP, ZPPAUP, Secteur Sauvegardé) source: Atlas des patrimoines	Aucun	Aucun	Butte de Laon
Parc Naturel Régional PNR source: DREAL	Aucun	Aucun	Aucun
Parc National source: DREAL	Aucun	Aucun	Aucun
label Pays et Villes d'Art et d'Histoire source: www.vpah.culture.fr Atlas des patrimoines	Aucun	Aucun	Ville de Laon
label Plus Beau Village de France source: www.les-plus-beaux-villages-de-france.org	Aucun	Aucun	Aucun
label Jardin Remarquable source: http://www.parcsetjardins.fr	Aucun	Jardin du château de Puisieux	Jardin de Bosmont-sur-Serre
label Petite cité de caractère source: www.petitescitesdecaractere.com	Aucun	Aucun	Aucun
label Plus beau détour de France source: www.plusbeauxdetours.com	Aucun	Aucun	Aucun
Grand site de France source: www.grandsitedefrance.com	Aucun	Aucun	Aucun
Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) source: Atlas des patrimoines	Aucun	Plusieurs communes concernées	Plusieurs communes concernées

Tableau 5. Liste du patrimoine dans le périmètre d'étude.

La carte suivante localise les différents sites patrimoniaux inventoriés dans un périmètre d'environ 20 km autour du site étudié.

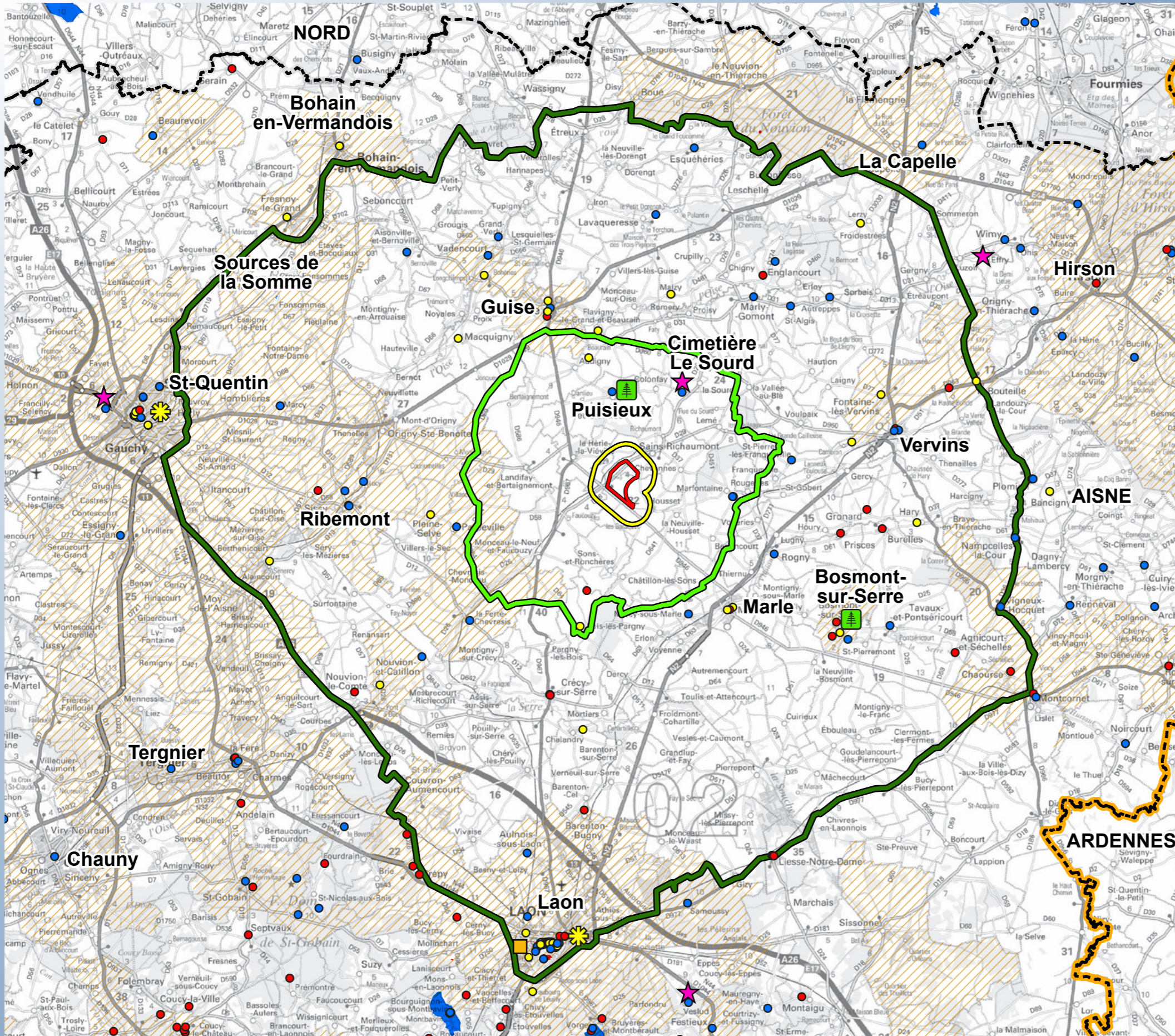
Elle est complétée par les listes des monuments historiques (MH), des sites patrimoniaux remarquables, des sites classés à l'UNESCO et des villes disposant du label Ville d'Art et d'Histoire du périmètre d'étude éloigné dans le paragraphe relatif au patrimoine I.II.2. (cf. "Tableau 9. Liste des monuments historiques dans l'aire d'étude.", page 80, "Tableau 10. Liste des sites dans l'aire d'étude.", page 81 et autres tableaux).

Le site étudié est éloigné du patrimoine protégé de plus de 4 km.

Le **monument historique le plus proche** est à environ 4 km (château de Puisieux-et-Clanlieu). Un site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco est inventorié à environ 5 km au nord, il s'agit du **cimetière franco-allemand de Le Sourd comptant parmi les 139 «Sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale. Front Ouest»** répartis en France et en Belgique.

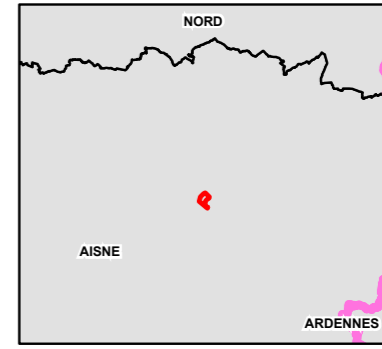
Le site inscrit le plus proche est à environ 22 km (sources de la Somme), le Site Patrimonial Remarquable le plus proche à environ 8 km (Guise).

PATRIMOINE DANS LE PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

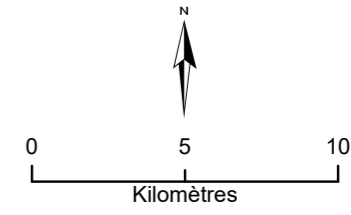


Sources : ETD, DREAL, Atlas des Patrimoines, Scan départemental ©IGN, 2024.

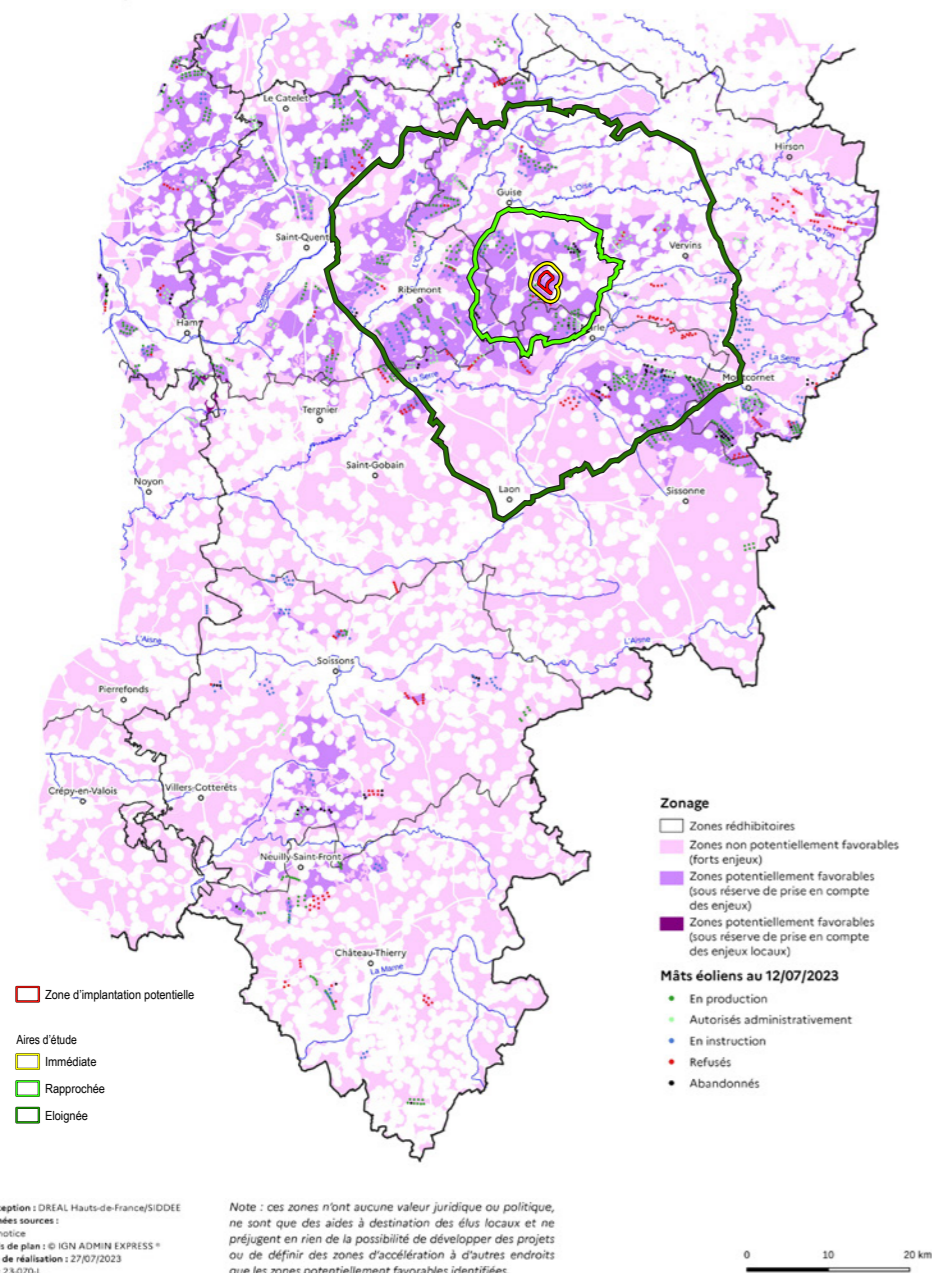
Carte 3. Patrimoine dans le périmètre éloigné.



- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Éloignée
- Limite départementale
- Limite régionale
- Patrimoine
 - 🌳 Jardin remarquable
 - ★ UNESCO sites de mémoire
 - ★ Ville d'art et d'histoire
- Sites
 - Site inscrit
 - Site classé
- Monuments historiques
 - Monuments classés
 - Monuments inscrits
 - Monuments partiellement Inscrits-Classés
- Site patrimonial remarquable
- ZPPA (patrimoine archéologique)



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Cartographie du potentiel éolien terrestre
 Conforme aux orientations établies en 2022 dans le cadre de l'harmonisation nationale
 Département de l'Aisne



Carte 4. Carte de synthèse départementale du potentiel éolien terrestre, DREAL, 2023

Le site est localisé dans le département de l'Aisne, dans l'ancienne région Picardie et dans la nouvelle région Hauts-de-France. Les données de cadrage et les recommandations existantes sont présentées ci-après.

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Hauts de France

La région Hauts-de-France, créée en 2014, dispose d'un SRADDET approuvé le 30 juin 2020, partiellement annulé en février 2023. Une **actualisation du volet Climat Air Énergie du SRADDET est en cours, avec les données suivantes :**

- Viser «une **baisse de 39% de la consommation d'énergie finale en 2050 avec fort recul des énergies fossiles au profit des énergies décarbonées, à la fois par le développement des énergies renouvelables, de la consommation électrique (+30%) et de l'hydrogène**» (Objectif 31 «réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre» du SRADDET en cours de révision).

- Viser «un **développement des énergies renouvelables en multipliant par plus de 2 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2031 (...)** et faisant passer la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale de 9% en 2015 à 31% en 2031 en visant un meilleur équilibre entre énergies électriques et thermiques» (Objectif 33 «Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises» du SRADDET en cours de révision).

- «Concernant l'électricité, le scénario régional pour la production d'énergie éolienne vise un **développement maîtrisé et privilégie les mesures de repowering du parc existant. Pour l'éolien, afin d'éviter les impacts environnementaux et les phénomènes de saturation visuelle, les projets (repowering compris) sont conditionnés à l'intégration paysagère des installations, à la protection du patrimoine et, ainsi qu'aux dispositions prises pour le traitement du parc en fin de vie afin d'atteindre 100% de recyclage. Pour cela, les projets éoliens s'inscriront en priorité dans les zones favorables à l'éolien définies par le Préfet de Région**» (Objectif 33 «Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises» du SRADDET en cours de révision). Ces éléments sont repris dans la règle n°8 du SRADDET.

Les objectifs régionaux sont ensuite à décliner par territoire dans les SCOT et les PCAET.

Les **données régionales** seront affinées dans le présent volet paysager à l'échelle de l'aire d'étude, notamment sur le thème des effets cumulés éoliens, du patrimoine et des enjeux paysagers.

Portail cartographique régional et national

Dans le cadre de la **loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (APER)**, un **portail cartographique national** est mis en place par le Ministère de la transition écologique et disponible depuis **2023**. Pour l'éolien terrestre, une typologie à 4 niveaux est définie sur le territoire national :

- «zones réhabilitables»,
- «zones non potentiellement favorables (forts enjeux)»,
- «zones potentiellement favorables sous réserve de prise en compte des enjeux»
- et «zones potentiellement favorables sous réserve de prise en compte des enjeux locaux».

Dans le cas de la région Hauts-de-France, ces zonages correspondent à ceux définis par la DREAL et cités dans l'actualisation du SRADDET.

Des **cartographies de zonages** ont été réalisées à l'échelle régionale et départementale en **2023 par la DREAL Hauts-de-France** en appliquant notamment des critères liés aux enjeux sur la biodiversité, les paysages et le patrimoine. Ces données prennent en compte celles de l'étude régionale sur les enjeux de saturation visuelle par l'éolien réalisée par la DREAL Hauts-de-France et des données des anciens Schémas Régionaux Éoliens (paysages emblématiques, vigilance patrimoniale...).

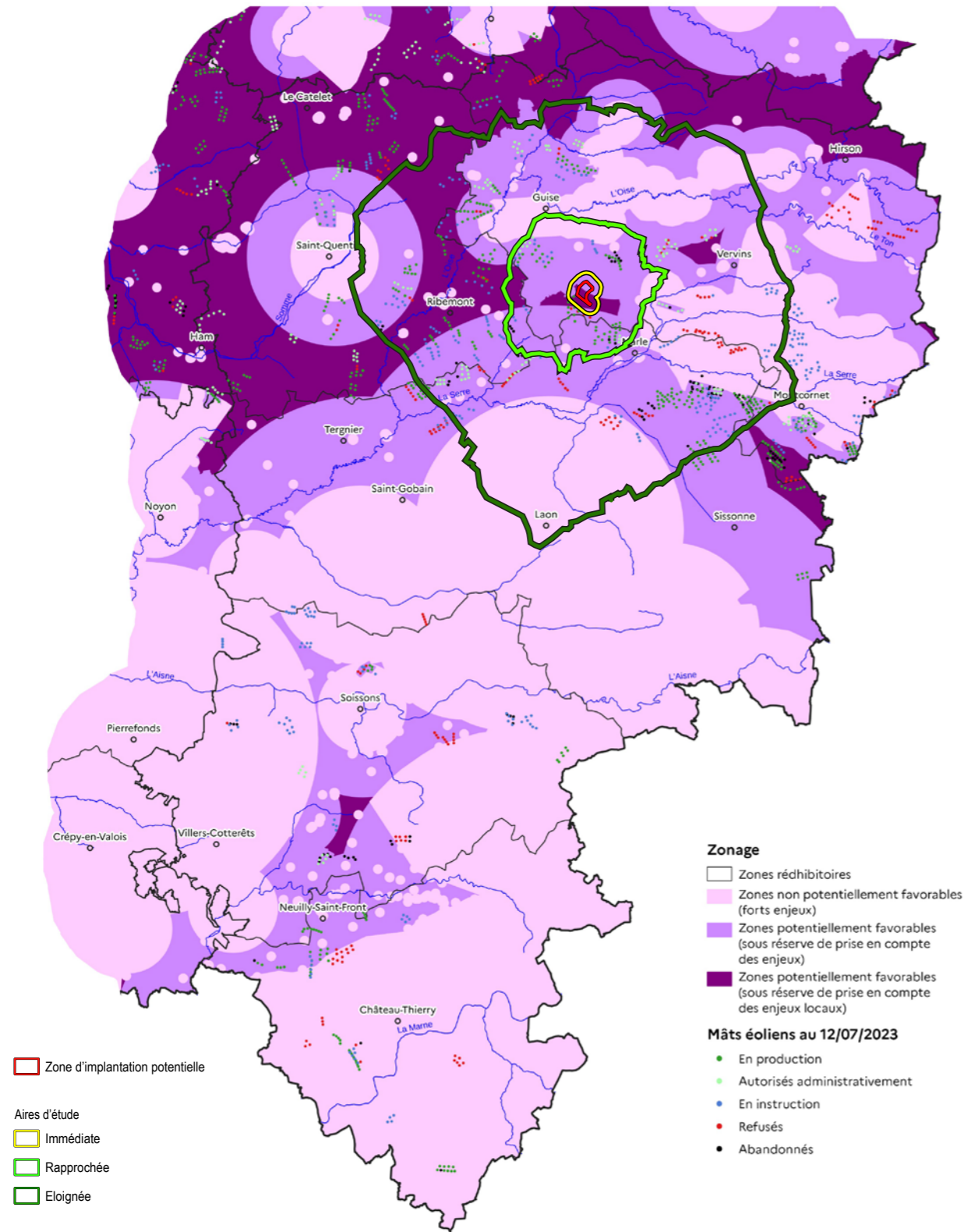
Si ces cartographies n'ont pas de portée réglementaire, elles ont pour objectif d'identifier les enjeux liés au développement éolien et d'apporter des éléments d'aide à la décision.

Dans le département de l'Aisne, il n'y a pas de «zones potentiellement favorables sous réserve de prise en compte des enjeux locaux» sur la carte de synthèse du potentiel éolien terrestre (cf. Carte 4 ci-contre). Des grands secteurs en "zones favorables sous réserve de prise en compte des enjeux" sont définis dans le nord du département et plus ponctuellement au sud.

Le **site étudié** est localisé en prolongement du parc éolien existant des Ronchères dans le nord du département. Il est compris dans le vaste secteur identifié en «**zones potentiellement favorables sous réserve de prise en compte des enjeux**» s'étendant au sud de Guise sur la carte de synthèse du potentiel éolien terrestre de l'Aisne (cf. Carte 4 ci-contre).

A noter que cette carte de synthèse est complétée par des cartes thématiques. Sur celle relative au patrimoine, le cœur et le sud du site est en «zones potentiellement favorables sous réserve de prise en compte des enjeux locaux» et le nord du site en «zones potentiellement favorables sous réserve de prise en compte des enjeux» (cf. Carte 5, page 18), et sur la carte thématique du paysage il est en «zones potentiellement favorables sous réserve de prise en compte des enjeux». (cf. Carte 6, page 18).

Cette **localisation du site répond aux recommandations du SRADDET de privilégier ces zones favorables pour le développement éolien.**

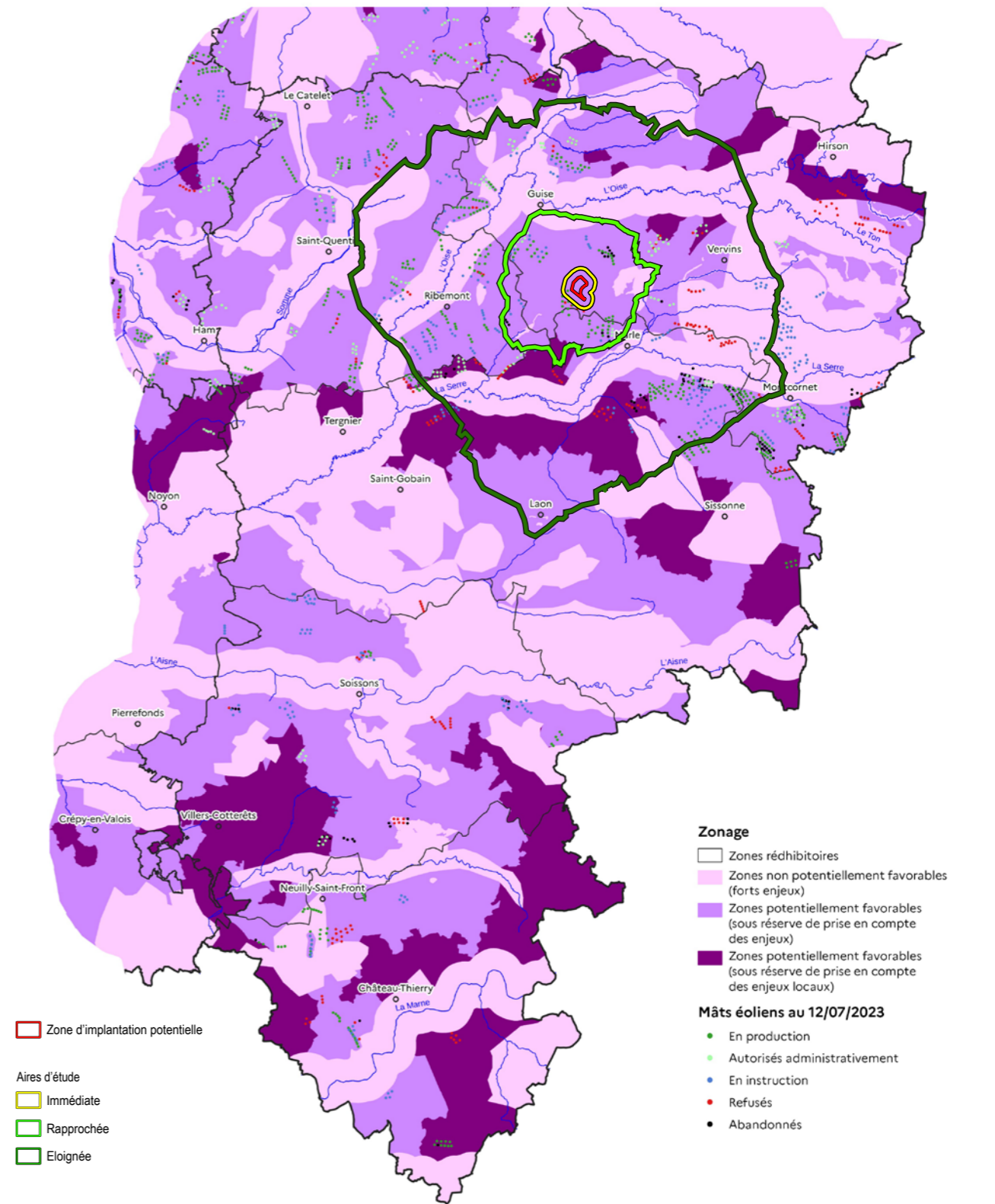


Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE
Données sources : voir notice
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS®
Date de réalisation : 27/07/2023
Réf. : 23-070-L

Note : ces zones n'ont aucune valeur juridique ou politique, ne sont que des aides à destination des élus locaux et ne préjugent en rien de la possibilité de développer des projets ou de définir des zones d'accélération à d'autres endroits que les zones potentiellement favorables identifiées.

0 10 20 km

Carte 5. Carte départementale du potentiel éolien terrestre, thématique Patrimoine, DREAL, 2023



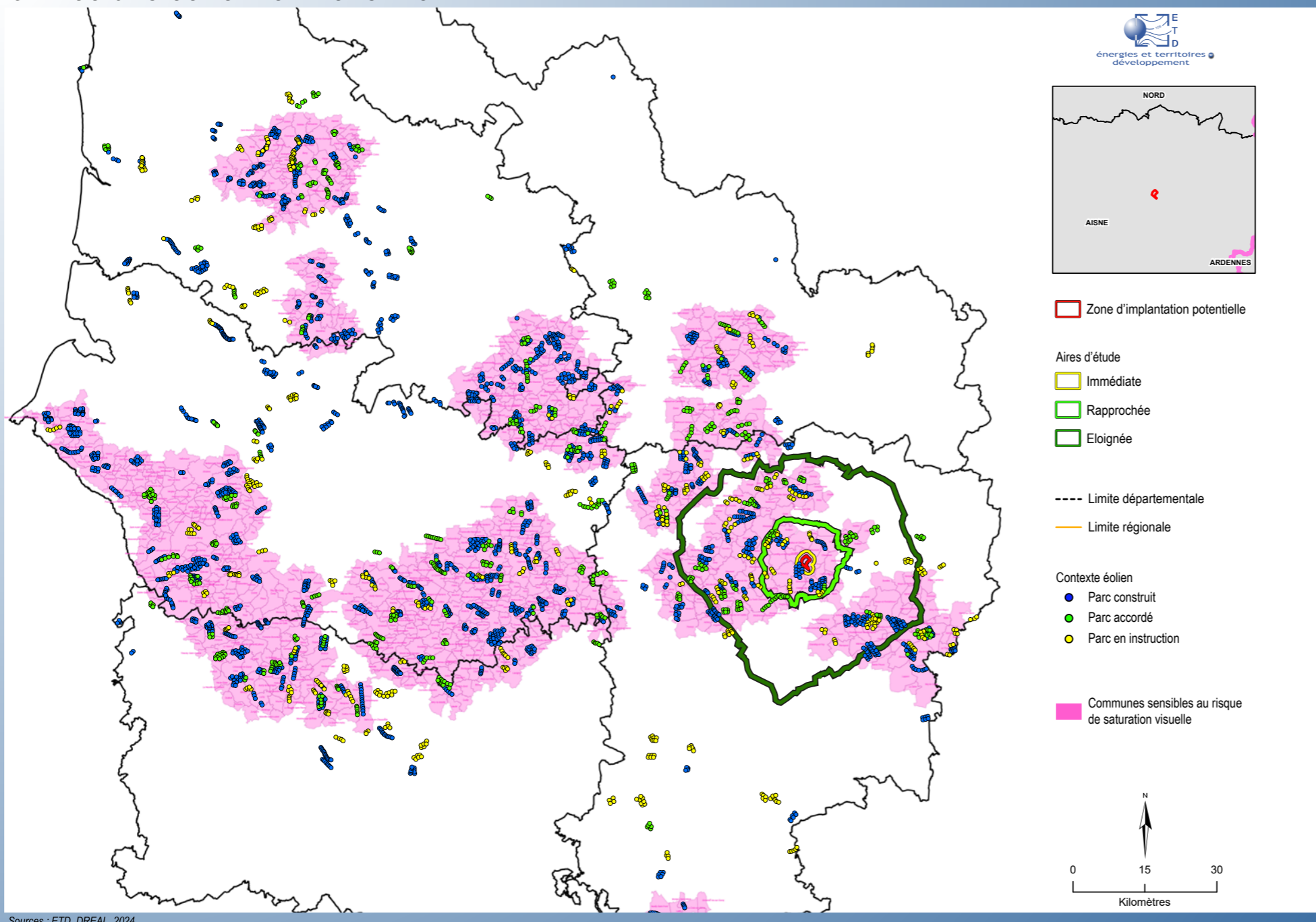
Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE
Données sources : voir notice
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS®
Date de réalisation : 27/07/2023
Réf. : 23-070-L

Note : ces zones n'ont aucune valeur juridique ou politique, ne sont que des aides à destination des élus locaux et ne préjugent en rien de la possibilité de développer des projets ou de définir des zones d'accélération à d'autres endroits que les zones potentiellement favorables identifiées.

0 10 20 km

Carte 6. Carte départementale du potentiel éolien terrestre, thématique Paysage, DREAL, 2023

GRANDS SECTEURS SENSIBLES À LA SATURATION



Carte 7. Grands secteurs sensibles à la saturation, DREAL Hauts-de-France

Secteurs sensibles à la saturation visuelle en Hauts-de-France (DREAL)

La DREAL Hauts-de-France a édité un document sur le thème de la saturation visuelle due à la présence de nombreux parcs éoliens sur le territoire régional.

Ce document comprend notamment des recommandations méthodologiques pour analyser les effets cumulés entre le projet étudié et les autres parcs éoliens, ainsi qu'une **carte régionale des grands secteurs sensibles à la saturation**. Cette carte de fin 2020 est présentée ici avec localisation des périmètres d'étude du site étudié pour le projet de Ferme Éolienne de Blanc Mont.

La présence de nombreux parcs dans le périmètre d'étude induit la localisation du cœur ainsi que la partie sud-est, la partie ouest et la partie nord-ouest du périmètre éloigné dans ces secteurs identifiés par la DREAL. Le **site étudié** et **l'ensemble du périmètre rapproché** sont **sensibles à la saturation**, à l'exception des communes de Wiège-Faty, Flavigny-le-Grand-et-Beaurain, Rougeries, Franqueville et Saint-Pierre-lès-Franqueville.

On retrouve cette information sur les cartes régionales de mai 2021 réalisées à partir des calculs d'indices effets cumulés. Les communes de Sains-Richaumont et du Housset figurent parmi les communes dont au moins un des trois indices de calcul est dépassé. Pour ces communes, cela correspond à un angle de respiration de moins de 90° (données DREAL, mai 2021).

La carte d'inventaire des parcs éoliens actualisée pour l'étude du projet de Ferme Éolienne de Blanc Mont informe que le site étudié est localisé à moins de 1 km au nord-est du parc des Ronchères existant. Le **site étudié** est **défini par la société Elicio pour créer une extension au parc éolien des Ronchères**. Cette continuité entre le parc des Ronchères et le projet fera évoluer l'angle d'occupation en éolienne selon la position de l'observateur dans le paysage.

En réponse aux recommandations du guide national de l'étude d'impact et de la DREAL Hauts-de-France, des calculs d'indices effets cumulés et des photomontages à 360° sont réalisés dans la partie impacts «III.4 Effets cumulés et mesures» de ce rapport. Des calculs d'indices à l'état initial sans le projet sont aussi présentés dans la partie «I.2 Paysage du périmètre rapproché» depuis les bourgs les plus proches.

Ancien Schéma Régional Eolien (SRE) de Picardie

Le SRE de Picardie a été validé par arrêté préfectoral le 14/06/2012 et est entré en vigueur le 30/06/2012. Il a été annulé par le tribunal administratif de Douai en juin 2016. Il constitue cependant un document de référence et ses données sont présentées ci-après à titre informatif.

Zones favorables de l'ancien SRE de Picardie

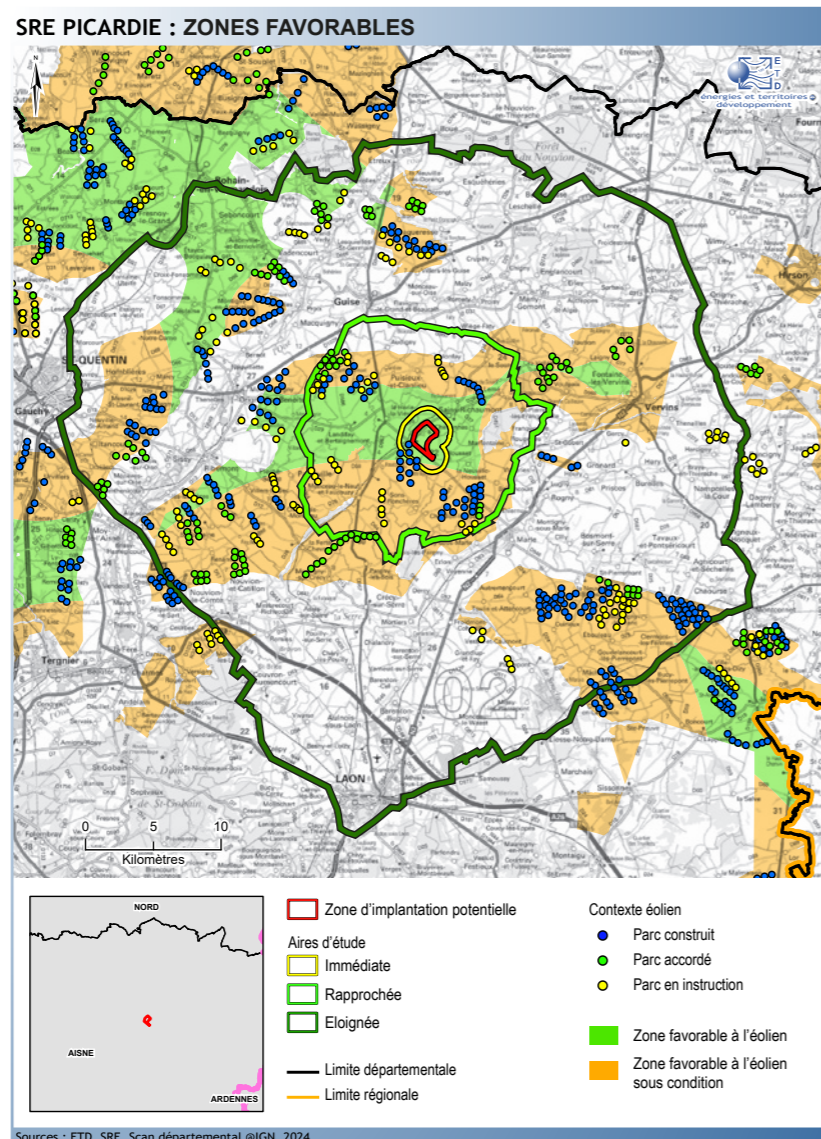
Le SRE définit les espaces favorables au développement de l'éolien en prenant en compte une analyse multicritères. Sont ainsi cartographiées des «zones favorables à l'éolien» en vert, des «zones favorables sous condition» en orange et des «zones non favorables» (sans couleur).

Le site étudié s'inscrit dans le paysage de la basse Thiérache et dans une zone attractive pour l'accueil de parcs éoliens définie dans le SRE de Picardie. Plusieurs parcs éoliens sont actuellement en exploitation. L'inventaire éolien de début 2024 est superposé à la carte des zones favorables à l'éolien du SRE sur les deux cartes ci-contre.

Le site étudié est localisé en zone favorable, dans le secteur C du Schéma Régional Éolien et plus précisément dans le pôle 3 (Carte 8 ci-dessous).

Les paysages sensibles et reconnus sont à l'origine des ruptures dans les zonages définis favorables à l'éolien dans le SRE. A l'ouest du site étudié, on retrouve la vallée de l'Oise et la ville de Saint-Quentin, au sud la ville de Laon, au nord-est l'ensemble des églises fortifiées de Thiérache.

Le secteur C est défini comme «très propice à l'éolien malgré la contrainte liée au périmètre de vigilance autour du belvédère de Laon, dont l'objectif est d'éviter un effet de barrière d'éoliennes à 180° à partir de la butte». C'est pourquoi ce secteur est délimité au sud par une protection des vues depuis le belvédère de Laon sur un rayon de 15 km. Le SRE précise que «le schéma départemental de l'Aisne a proposé un pôle de densification et des respirations paysagères qui évitent ce risque depuis Laon. Aussi une densification est possible sous réserve du respect des recommandations inscrites au schéma départemental de l'Aisne».



Carte 8. SRE Picardie : zones favorables.

Stratégie de développement de l'éolien de l'ancien SRE de Picardie

Les conditions du pôle 3 du secteur C dans lequel est compris le site étudié sont celles de la stratégie de «confortement des pôles de densification» (cf. Carte 9 ci-dessous).

Cette stratégie de densification est définie comme suit dans le SRE de Picardie :

«Plusieurs parcs éoliens sont structurés de façon à former un ensemble cohérent. Ainsi l'ensemble des éoliennes doit s'organiser dans une logique commune. Des distances de respiration significatives doivent être ménagées entre les différents pôles de densification. Dans la pratique si on tient compte des projets éoliens existants il peut arriver que cette distance de respiration soit plus courte, dans ce cas il faut éviter de rapprocher davantage les pôles».

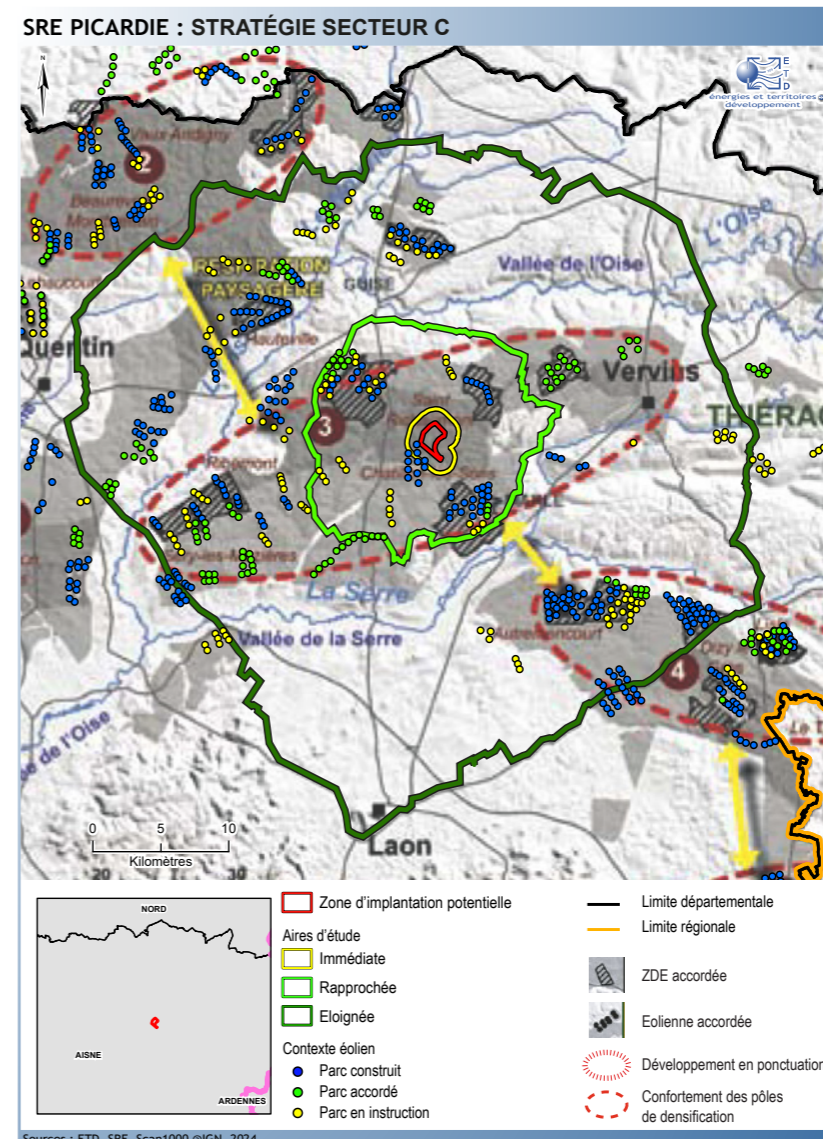
Le développement de parcs éoliens en pôle de densification a pour objectif «d'éviter le mitage du paysage et de rechercher une cohérence des différents projets éoliens. Les distances inter-parcs sont plus resserrées. Une attention doit être portée au phénomène de saturation visuelle par les éoliennes à l'encerclement des communes».

C'est le cas pour le secteur C «Aisne Nord» dans lequel s'inscrit le site étudié avec pour définition et recommandations :

- «Les zones propices à l'éolien sont assez importantes ce qui rend ces secteurs favorables à une densification. De ce fait, la question des respirations paysagères devra être gérée de façon à éviter des effets de barrière visuelle ou d'encerclement des communes.»

- «Ces pôles pourront être densifiés et gagneraient à être mieux structurés selon les principes exposés dans le schéma paysager éolien de l'Aisne». (Source : SRE Picardie)

Le choix de la localisation du site étudié en prolongement du parc éolien existant des Ronchères s'inscrit dans cette stratégie de densification, en secteur favorable de l'ancien SRE de Picardie.



Carte 9. SRE Picardie : Stratégies secteurs C.

Ancien SRE de Picardie : données paysagères et patrimoniales

L'aire d'étude est comprise dans l'ancienne région Picardie. Les éléments de sensibilité présentés sur les cartes¹ ci-dessous sont intéressants car ils contextualisent les sensibilités paysagères et permettent de comprendre en partie la définition des zonages favorables, favorables sous condition et défavorables à l'implantation éolienne dans le SRE. D'autres critères que paysagers ont en effet été appliqués dans le SRE pour définir ces zonages.

Les **paysages à petite échelle** composent une partie des zones défavorables pour l'implantation d'éoliennes (voir le détail Carte 8, page 20). Ces paysages sont identifiés dans les atlas des paysages. Ici ils correspondent aux principales **vallées** du périmètre éloigné : vallée de l'Oise, vallée de la Somme, vallée du Ton, canal de la Sambre et la vallée de la Serre. Les vallées sont **éloignées du site étudié**, la plus proche étant celle de l'Oise au nord à environ 5 km.

1. DREAL Hauts-de-France. (2020). Schéma Régional Climat Air Energie 2020-2050 PICARDIE. https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/picardie_schema_regional_eolien.pdf

Sur la carte des **paysages emblématiques**, on constate également l'éloignement du site étudié à ces paysages (**à plus de 8 km du site étudié**). On reconnaît que les vallées citées ci-avant constituent en partie des paysages emblématiques.

Dans un contexte plus éloigné (> 20 km), s'ajoutent le massif de Saint-Gobain et les marais de la Sissonne au sud.

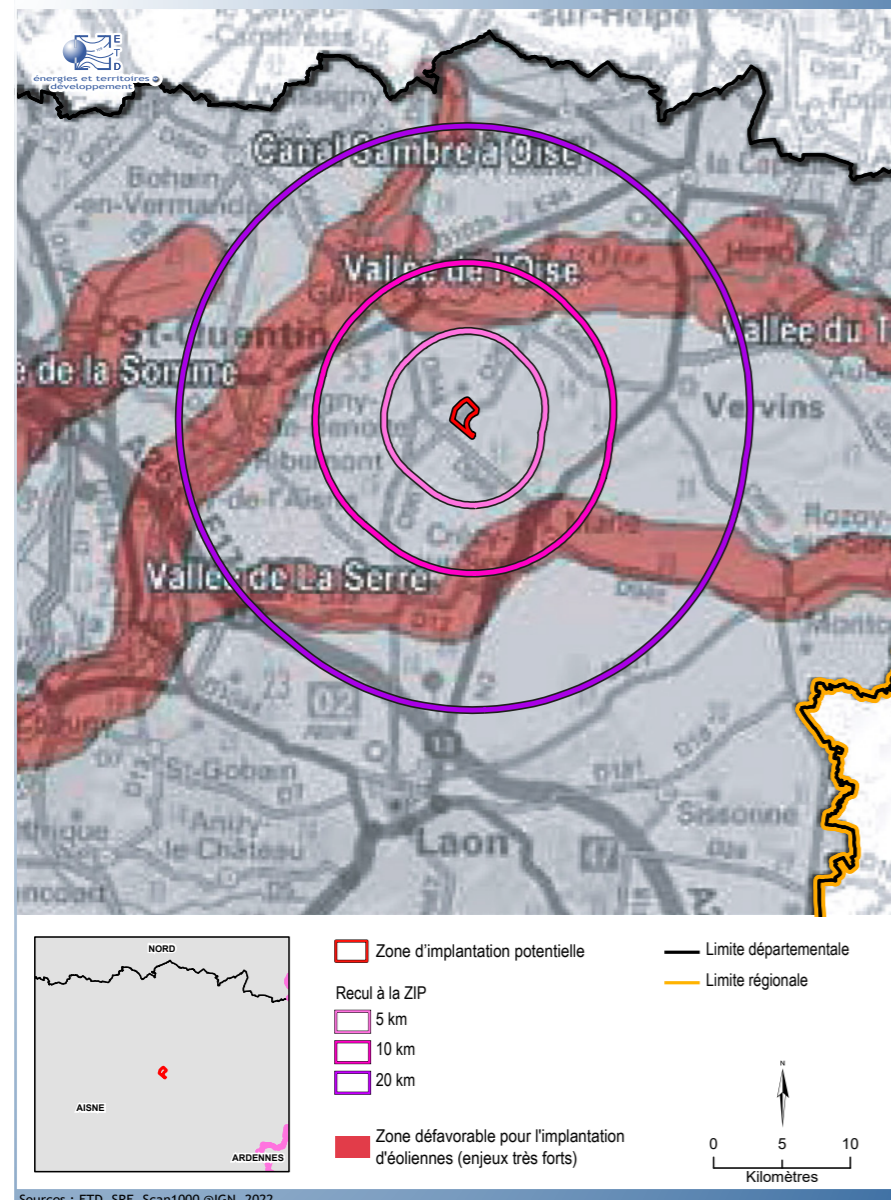
Les paysages emblématiques ont été recensés par les atlas des paysages et repris dans le SRE de Picardie. Ils correspondent à des "paysages particulièrement évocateurs de l'entité du paysage à laquelle ils appartiennent (...). A ce titre ces paysages ne sont pas propices au développement éolien. Les autres paysages singuliers et représentatifs repérés dans les atlas des paysages", non repris sur la carte des paysages emblématiques du SRE, "sont généralement des zones inadaptées pour l'implantation d'éoliennes" (source : SRE Picardie). Dans le périmètre d'étude, ces autres lieux sont tous dans le périmètre éloigné.

Enfin la carte de **vigilance patrimoniale** du SRE rappelle les secteurs à enjeux patrimoniaux ainsi que leur périmètre de sensibilité. On s'aperçoit mieux de l'aire d'influence de la ville de **Laon** dans laquelle n'est construite aucune éolienne. La ville de Laon se situe à **environ 26 km au sud du site étudié**.

D'autres secteurs font échos au patrimoine architectural comme les églises fortifiées présentes au nord et à l'est du site étudié (entre 10 et 20 km).

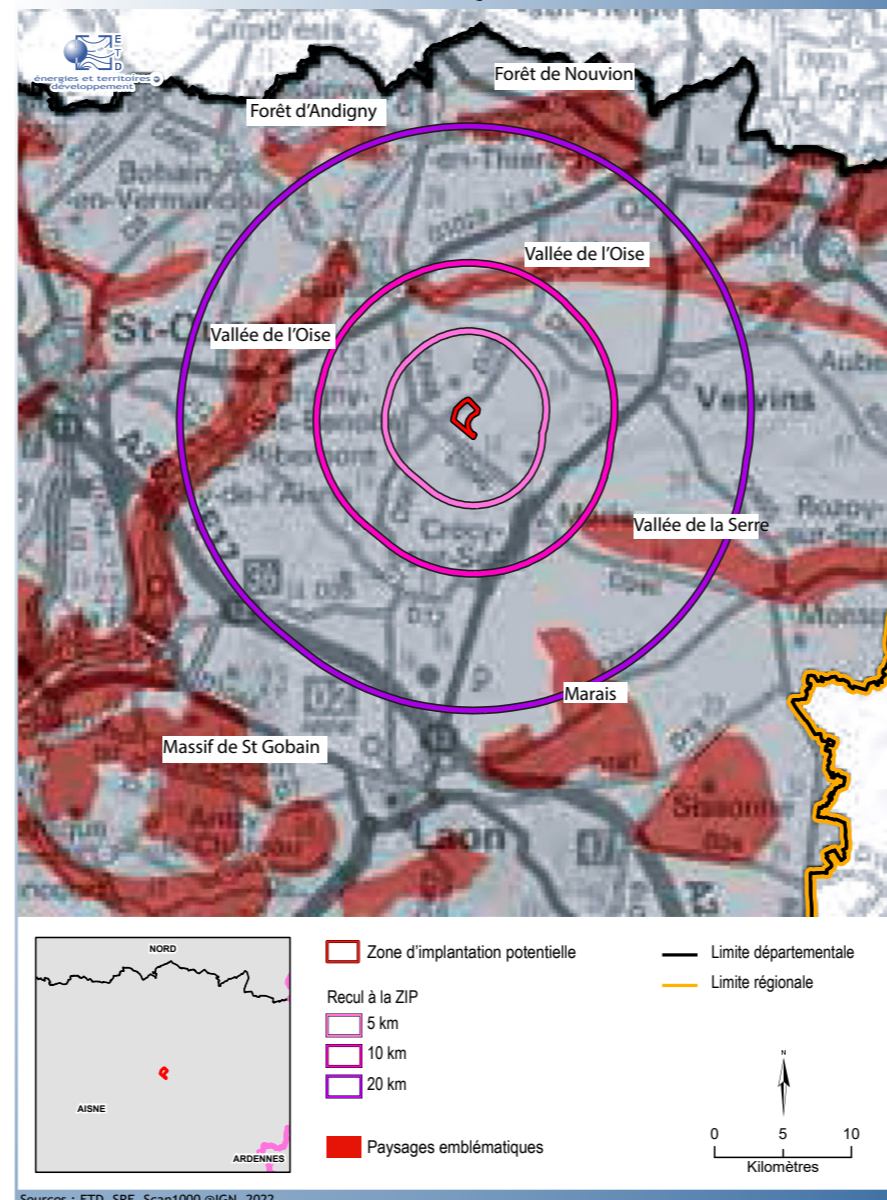
A la lecture de ces cartes, il est à noter que le site étudié n'est pas dans les secteurs de sensibilités paysagères et patrimoniales identifiées dans l'ancien SRE de Picardie.

SRE PICARDIE : PAYSAGES À PETITE ÉCHELLE



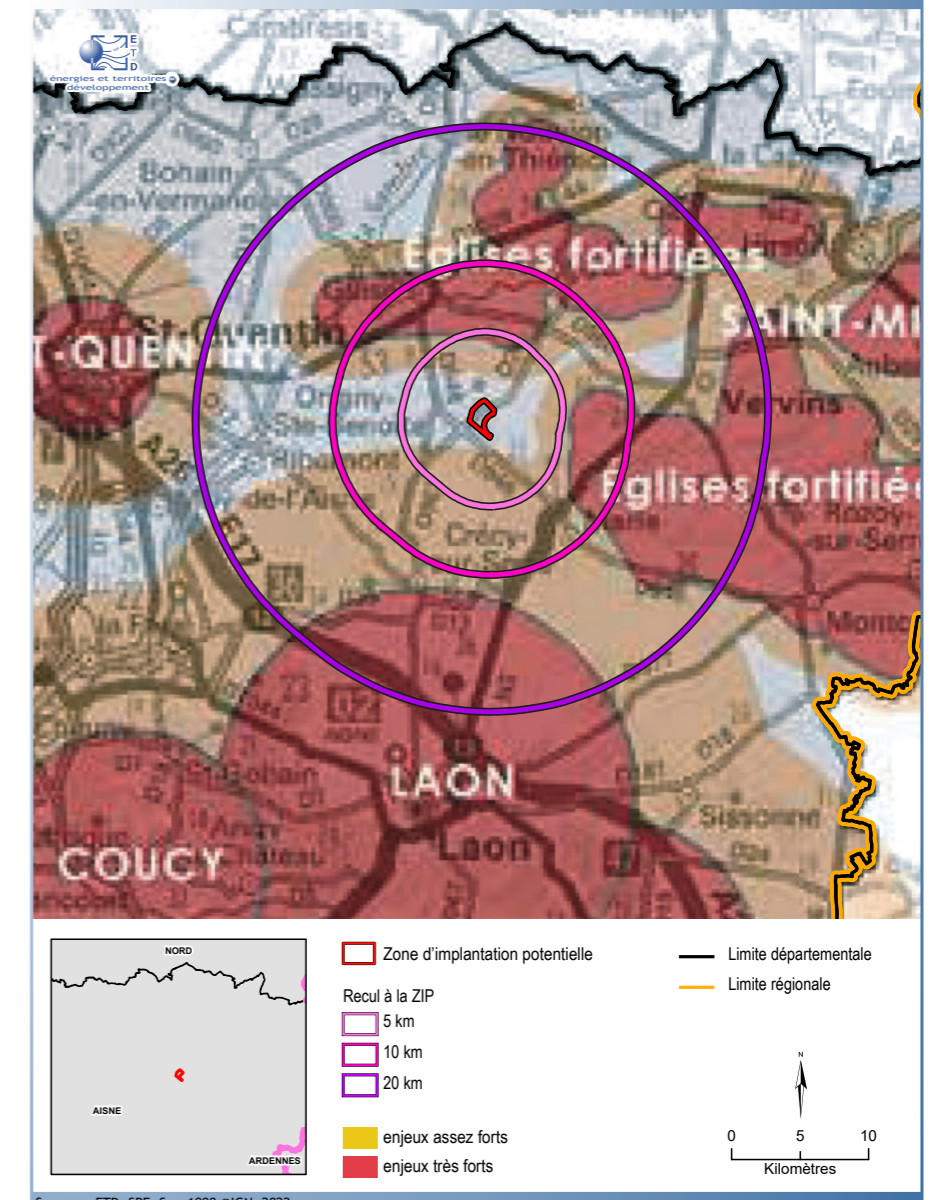
Carte 10. SRE ex-Picardie : Patrimoine paysager.

SRE PICARDIE : PAYSAGES EMBLÉMATIQUES



Carte 11. SRE ex-Picardie : Paysages emblématiques.

SRE PICARDIE : VIGILANCE PATRIMONIALE



Carte 12. SRE ex-Picardie : Vigilance patrimoniale.

Schéma éolien paysager de l'Aisne

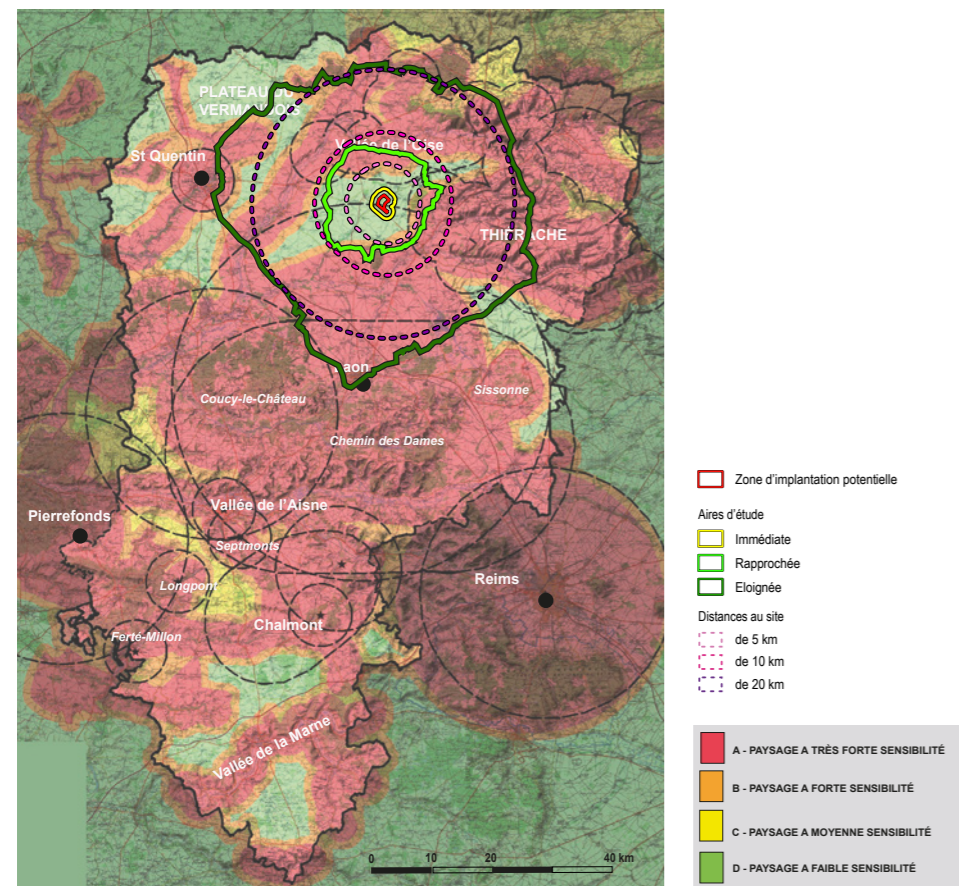
Un schéma éolien départemental a été établi en 2004 ainsi qu'un schéma paysager éolien en 2009 avant la réalisation du schéma régional éolien de Picardie (2012) qui y fait référence. Le schéma paysager éolien départemental définit aussi des recommandations (Carte 14, page 22) et comprend une carte des sensibilités paysagères (Carte 13, page 22). Le site étudié est compris dans le secteur «plateaux du Marlois à la Champagne». La carte des sensibilités paysagères informe de sa localisation dans un **secteur de sensibilité paysagère faible**. Le site étudié est **au nord et en dehors du périmètre de vigilance autour de Laon** (en rouge sur la carte).

Le site étudié est compris **dans le secteur de développement de l'éolien entre les vallées de l'Oise et de la Serre**, avec une **stratégie de densification** du pôle existant. Les recommandations sont similaires au schéma éolien départemental, et signalent notamment la **prise en compte des parcs éoliens voisins** lors de la création de nouveaux parcs, afin d'obtenir une **cohérence d'ensemble** tout en **portant attention au patrimoine, aux vallées et aux bourgs**.

Données communales et intercommunales

La Communauté de Communes de la Thiérache du centre ne dispose **pas de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ni de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ni de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

La commune de **Sains-Richaumont** dispose toutefois d'un **PLU** qui n'émet pas de recommandations particulières en matière de paysage. Enfin, la commune du **Houset** ne dispose d'aucun PLU et est donc soumise au **règlement national d'urbanisme**.



Carte 13. Schéma éolien de l'Aisne : Sensibilités paysagères.

SCHEMA PAYSAGER EOLIEN DE L' AISNE-RECOMMANDATIONS

- Pôle plateaux du Marlois à la Champagne

Schéma directeur à l'échelle sectorielle (tableau d'évaluation des projets en cours pages suivantes)

GÉRER UNE IMPLANTATION ÉOLIENNE CONFUSE

- Éviter que les 2 pôles de la *Vallée de l'Oise et de la Serre* ne fusionnent.
- Éviter un effet de barrière visuelle à partir de la *Butte de Laon*.

A cet effet des **distances de respirations** entre les pôles permettent d'éviter des enchaînements des projets et permettent la création d'une coupure verte. ←→

A - STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT
Ce secteur est marqué par une succession de projets accordés en **accompagnement des Vallées de la Serre et de l'Oise** qui nécessitent d'être structurés.

B - SIMPLIFIER LES PROJETS
Empêcher l'encercllement de *Guise* et les covisibilités avec les **églises fortifiées**.

- Éoliennes accordées, en cours d'instruction (★ ★)

- ZDE accordées, en cours d'instruction (▲ ▲)

- PROJETS ÉOLIENS OU ZDE NON COMPATIBLES AVEC LA STRATÉGIE DE MISE EN COHÉRENCE PAYSAGÈRE : (X)

Projets dont l'abandon est souhaitable (tout ou partie*) dans l'objectif de :

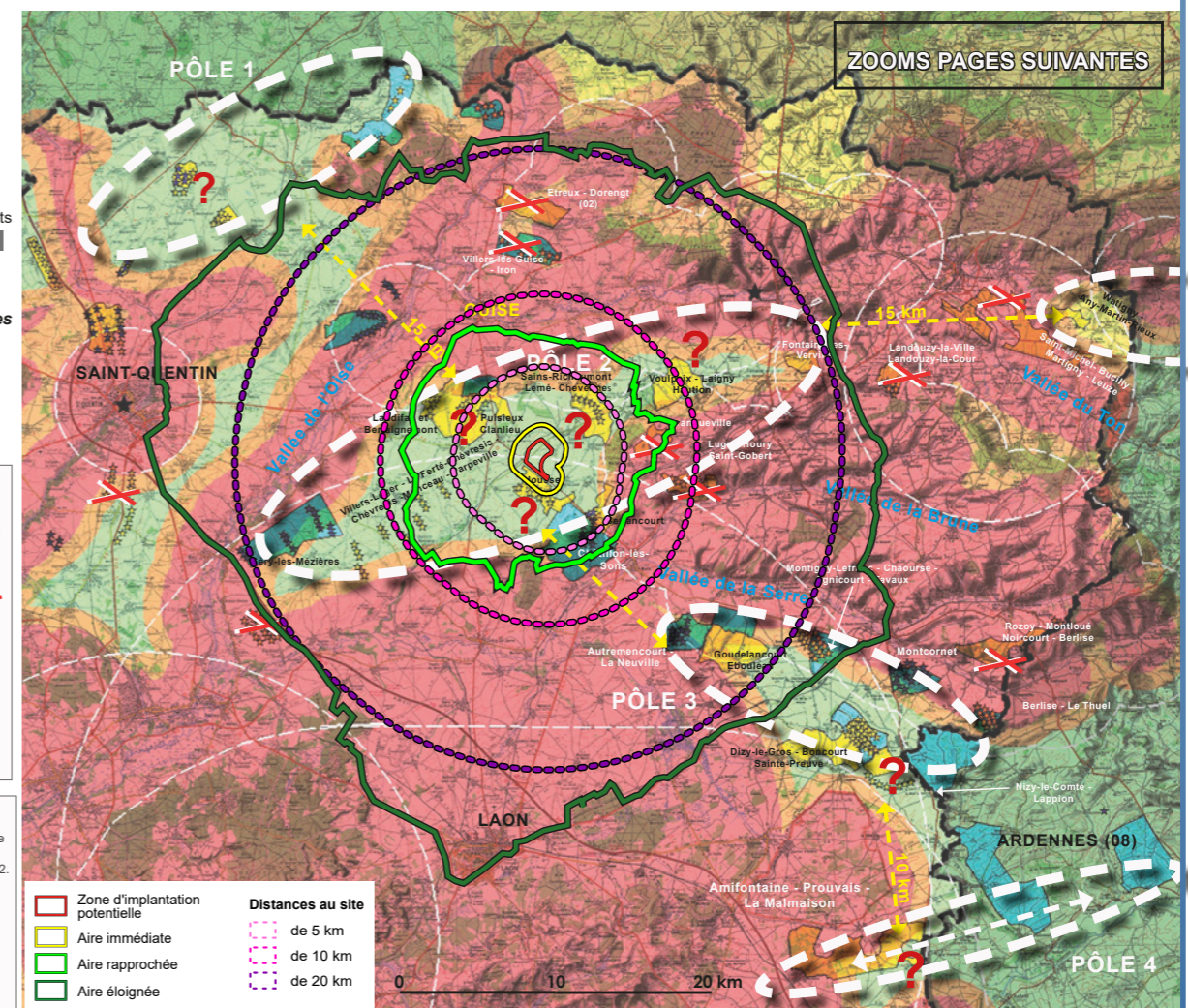
- renforcer la lisibilité du paysage éolien,
- protéger les paysages sensibles ou emblématiques.

(*voir tableau d'évaluation paysagère des projets pages suivantes).

- CHOIX ENTRE DIFFÉRENTS PROJETS ÉOLIENS : Projets éoliens très proches nécessitant une mise en cohérence respective (voire la suppression d'un ou plusieurs projets). (?)

- PÔLES DE DENSIFICATION ÉOLIENNE POTENTIEL : Pôles incluant déjà des projets (accordés ou non). Ces **périmètres de cohérence** sont propices à une certaine densification sous réserve notamment que les projets intègrent les principes respectueux du paysage, cf phase 2. (non encerclement des communes, non mitage,...).

- PÉRIMÈTRE DE VIGILANCE PATRIMONIAL : Tout projet éolien inclus dans un périmètre devra faire l'objet d'une étude d'impact renforcée. Le pétitionnaire devra démontrer l'absence de covisibilités pénalisantes impliquant notamment le monument concerné par le périmètre.



Carte 14. Schéma éolien de l'Aisne : Recommandations.

Consultations des services de l'Etat

Elicio a participé à un pôle éolien le 25/10/2022 à la Préfecture de l'Aisne. Etaient présents M. Alain Nguoto, secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne ainsi que des représentants de l'Unité Départementale de l'Aisne de la DREAL, de la DDT de l'Aisne ainsi que de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Paysage.

Le projet a été présenté et a pu recueillir diverses recommandations de la part des services de l'Etat, notamment la nécessité de porter une attention particulière aux espaces de respiration, ainsi qu'aux suivis environnementaux des parcs éoliens environnants.



Lettre d'information aux habitants

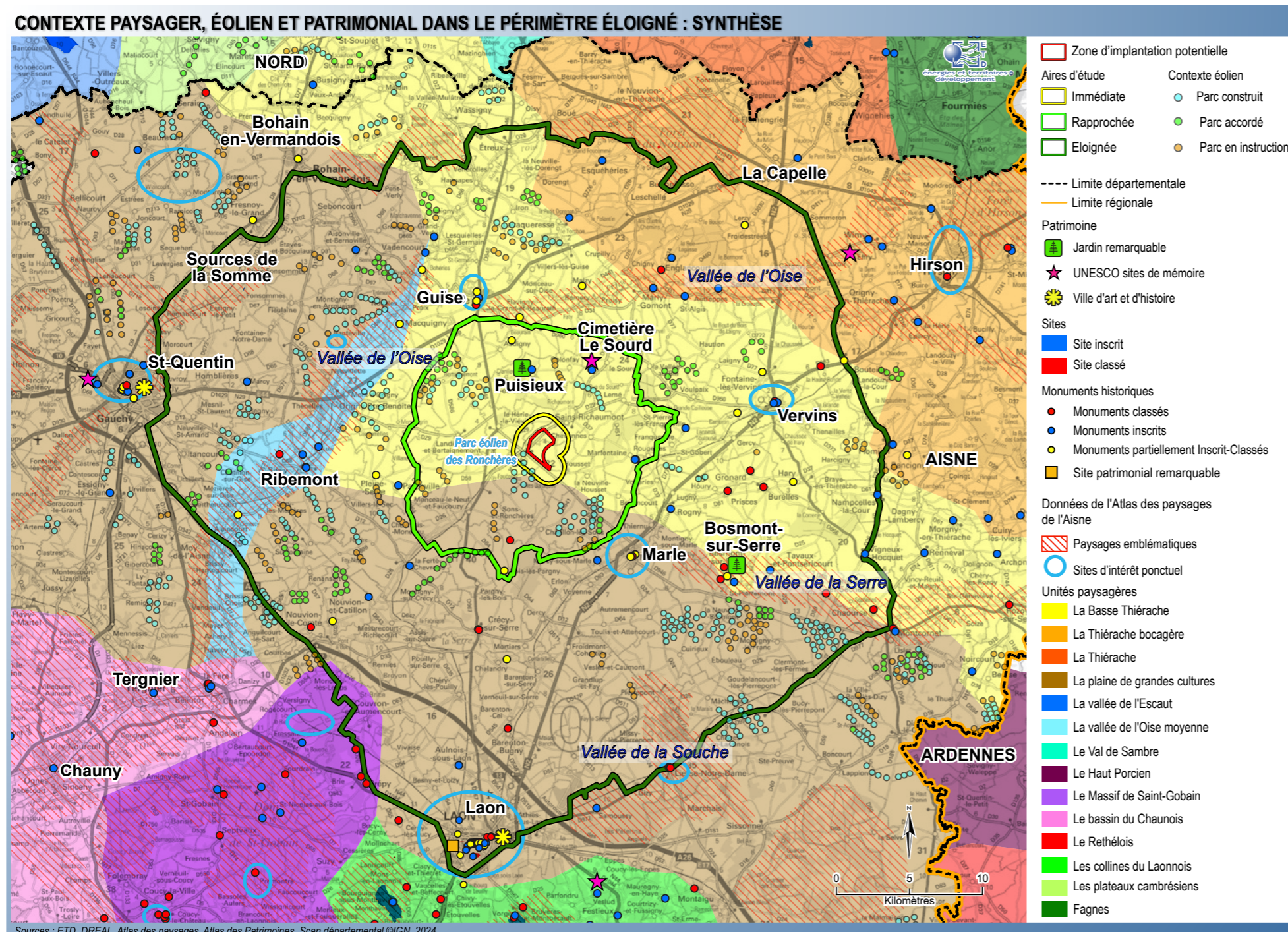
Concertation avec les habitants

Les premiers échanges avec les élus et les propriétaires-exploitants ont principalement débuté en 2020 et au fil des mois qui ont suivi.

Dernièrement, une présentation devant le conseil municipal a eu lieu le 20 mars 2024. A cette occasion, les résultats des études ont pu être présentés ainsi que l'implantation finale.

Par la suite, une lettre d'information a été envoyée à la population en avril 2024 et un forum d'information a eu lieu le 30 avril 2024.

Plusieurs communications auprès de la population sont prévues avec un nouveau forum d'information en juin 2024, une lettre d'information en juillet 2024.



SYNTHÈSE des données de contexte sur le paysage, le patrimoine et l'éolien

Un site dans une zone définie favorable à l'implantation d'éolienne dans un contexte de densification.

- Site étudié dans le paysage des plaines de grandes cultures et éolien du nord du département de l'Aisne, éloigné des paysages définis emblématiques à l'échelle régionale (vallées de l'Oise, de la Souche et de la Serre, à plus de 5 km du site étudié).

- Site étudié dans une zone favorable au développement de l'éolien (zonages éoliens définis par la DREAL en 2023, ancien Schéma Régional Eolien de Picardie de 2012), dans un secteur avec une stratégie de pôles de densification tout en étant sensible à la saturation: attention à porter aux effets cumulés éoliens.

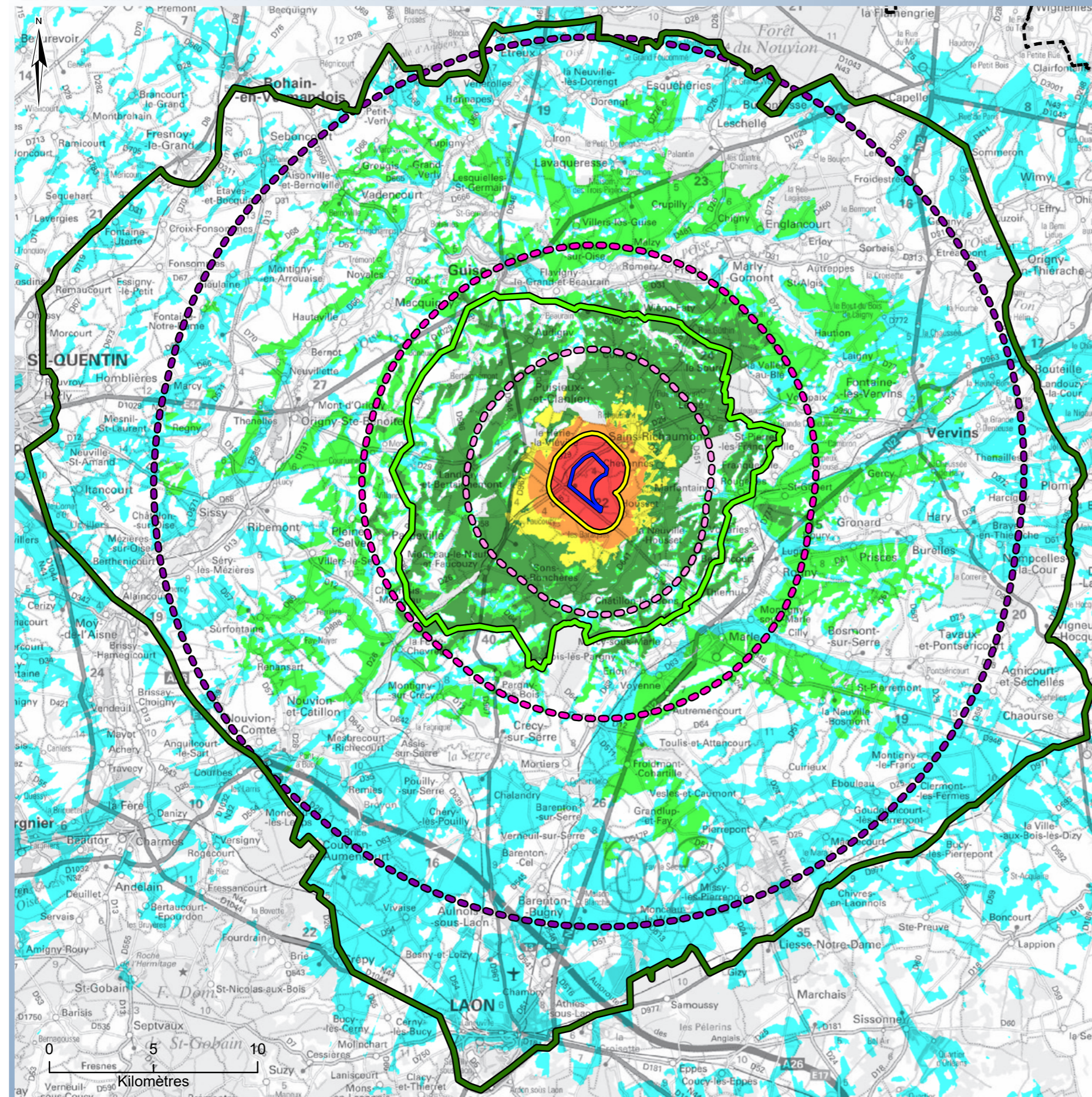
- Présence d'un patrimoine bâti avec de nombreux monuments historiques dans l'aire d'étude : églises fortifiées, châteaux, sites de mémoire. Aucun monument historique et site dans le périmètre immédiat. Site étudié éloigné du patrimoine protégé de plus de 4 km (château de Puisieux monument historique le plus proche à environ 4 km). Présence du cimetière franco-allemand de Le Sourd, patrimoine Unesco, au nord à environ 5 km.

Site éloigné des sites patrimoniaux reconnus (Guise, Laon, Marle, Vervins, Saint-Quentin), hors des aires de vigilance patrimoniale définies dans l'ancien Schéma Régional Eolien (églises fortifiées de Thiérache au nord et à l'est, ville de Saint-Quentin à l'ouest et ville de Laon au sud).

- Site étudié localisé dans la continuité nord / nord-est du parc éolien existant des Ronchères (< 1 km) et défini dans l'objectif de créer une extension à ce parc.

Carte 15. Contexte paysager, éolien et patrimonial dans le périmètre éloigné : synthèse

ZIV MAXIMALE EN HAUTEUR APPARENTE DU SITE ETUDIÉ



Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude
 Immédiate
 Rapprochée
 Eloignée

Distances au site
 de 5 km
 de 10 km
 de 20 km

Limite départementale
 Limite régionale

ZIV hauteur apparente du site étudié
 calcul réalisé avec le logiciel Windpro sur le site étudié pour une hauteur d'éolienne de 180 m en bout de pales, en prenant en compte le relief et les boisements majeurs. Résultat représentant l'angle vertical maximal obtenu.

Angle vertical maximal en degré

0,0 - 0,1
 0,1 - 0,5
 0,5 - 1,0
 1,0 - 3,0
 3,0 - 5,0
 5,0 - 10,0
 > 10,0

Indications sur la correspondance des angles :
 Pour un objet placé à bout de bras :
 0,5° correspond à une hauteur équivalente d'un objet de 7 mm
 1° correspond à une hauteur équivalente d'un objet de 1,3 cm
 3° correspond à une hauteur équivalente d'un objet de 3,9 cm
 5° correspond à une hauteur équivalente d'un objet de 6,6 cm
 10° correspond à une hauteur équivalente d'un objet de 13,2 cm

Application au projet

L'angle vertical occupé par le projet s'atténue avec la distance. L'angle de 10° correspond à l'angle occupé par une éolienne de 180m de hauteur totale perçue dans son entier à environ 1 km. Ainsi, les angles supérieurs à 10° correspondent à des perceptions immédiates du parc éolien à moins d'un kilomètre. Parallèlement, les angles inférieurs à 0,5° correspondent à des perceptions très lointaines du projet (à plus de 20,6 km).

Angle	Distance à l'éolienne (éolienne 180m de hauteur totale perçue dans son entier (mât + rotor)
10°	1 km
5°	2,1 km
1°	10,3 km
0,5°	20,6 km

Sources : ETD, Corine Land Cover, BD-Alt, Scan départemental ©IGN, 2024.

Carte 16. ZIV en hauteur apparente du site étudié.

L'analyse paysagère d'un territoire prend en compte des notions de limites. Etant donné l'échelle d'une éolienne et d'un parc éolien, notamment en ce qui concerne ses dimensions verticales, l'aire d'étude dépasse le cadre paysager des abords du site pressenti pour l'implantation du projet.

Trois périmètres d'étude sont définis : périmètres d'étude éloigné, rapproché et immédiat. Le périmètre immédiat correspond à 1 km autour du site étudié. Les limites des périmètres éloigné et rapproché sont dessinées en s'appuyant sur la **structure paysagère du territoire et en tenant compte des données de contexte** identifiées précédemment (Carte 15, page 24), **mais aussi en intégrant la notion de distance au site.**

En effet, dans l'absolu, sous certaines conditions météorologiques favorables et en fonction du contexte paysager, des éoliennes de plus de 100 mètres de hauteur peuvent être visibles jusqu'à une distance de 30 km et plus. Cependant **l'emprise verticale de l'éolienne s'atténue avec la distance** dans la vue observée (notion de **prégnance visuelle**, voir schéma ci-dessous).

Le relief, le bâti et les boisements ainsi que le bocage vont intervenir dans l'organisation des vues sur le site étudié.

A titre d'information, une **carte théorique de l'emprise verticale maximale du site** étudié est réalisée (Carte 16, page 25). Elle est calculée à l'aide du logiciel Windpro avec les données topographiques et de répartition des boisements majeurs (sans prendre en compte le bocage ni le bâti), en considérant l'ensemble du site étudié à une hauteur de 180 m. Elle informe de la **répartition théorique des secteurs de visibilité possible du site étudié** (secteurs en couleur sur la carte : zone d'influence visuelle ou ZIV). Il est précisé qu'une carte de ZIV sera recalculée avec les données finales du projet (implantation et hauteur des éoliennes) dans le paragraphe relatif aux impacts.

Les **éoliennes sont les plus prégnantes dans un périmètre de 2 à 3 km. Au-delà de 3 km environ**, les éoliennes seront **perçues comme un objet de hauteur de moins de 4 cm. Au-delà de 10 km environ**, les éoliennes seront perçues comme un **objet de l'ordre de 1 cm de haut ou moins**. Les composantes du paysage (bâti, relief, bois, bocage...) joueront alors un rôle visuel important en s'éloignant.

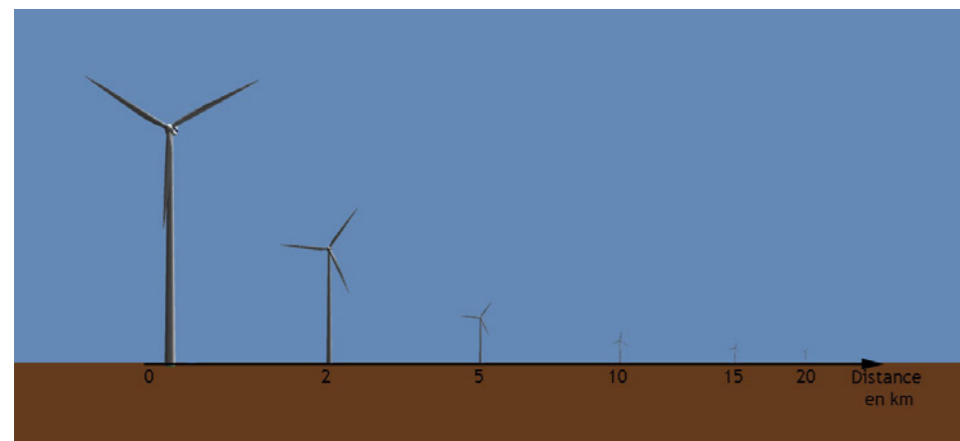


Fig. 7. Perception d'une éolienne en fonction de la distance (ETD).

La zone d'implantation potentielle

Définition du guide de l'étude d'impact : la zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) sera aussi nommée «site étudié» dans ce rapport. Son périmètre est compris dans deux communes : Housset et Sains-Richaumont.

Dans le cadre du présent projet, l'ensemble de la zone d'implantation potentielle représente une superficie de 230 ha. Elle s'étend sur **environ 2 km du nord au sud et 1,8 km d'est en ouest.**

La ZIP est localisée dans des parcelles de grandes cultures entre les bourgs de Sains au nord-est et de Housset au sud-est. Elle est délimitée au sud par la route principale RD946 et elle est traversée par la route RD26 au nord / nord-ouest. Le parc éolien existant des Ronchères est localisé au sud-ouest de la ZIP, de l'autre côté de la RD946.

La ZIP est définie par un recul à l'habitat de 500 m, un recul de 150 m à la RD946 et d'autres critères techniques par la société Elicio.

Le périmètre immédiat

Définition du guide de l'étude d'impact : L'aire d'étude immédiate inclut cette ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres ; c'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées et l'analyse acoustique en vue d'optimiser le projet retenu. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).

L'aire d'étude immédiate correspond à **un rayon d'un kilomètre autour de la zone d'implantation potentielle** afin d'y intégrer l'environnement naturel et humain le plus proche.

L'habitat le plus proche est ainsi compris dans ce périmètre : les bourgs de Sains et du Housset ainsi que le hameau de Harbe.

Le périmètre immédiat s'étend dans le paysage de grandes cultures et éolien. Trois éoliennes du parc éolien des Ronchères sont dans le périmètre immédiat, à l'ouest de la RD946.

Les perceptions immédiates du site s'organisent dans ce périmètre depuis les habitations et les routes. C'est dans ce périmètre que les éoliennes seront les plus prégnantes visuellement (emprise verticale la plus grande : plus de 10° d'angle vertical ou plus grand qu'un objet de 13 cm).

Les aménagements paysagers à réaliser et les préconisations sont traités à l'échelle du périmètre immédiat ainsi qu'aux autres périmètres si des enjeux et sensibilités paysagères majeurs se dégagent de l'étude.

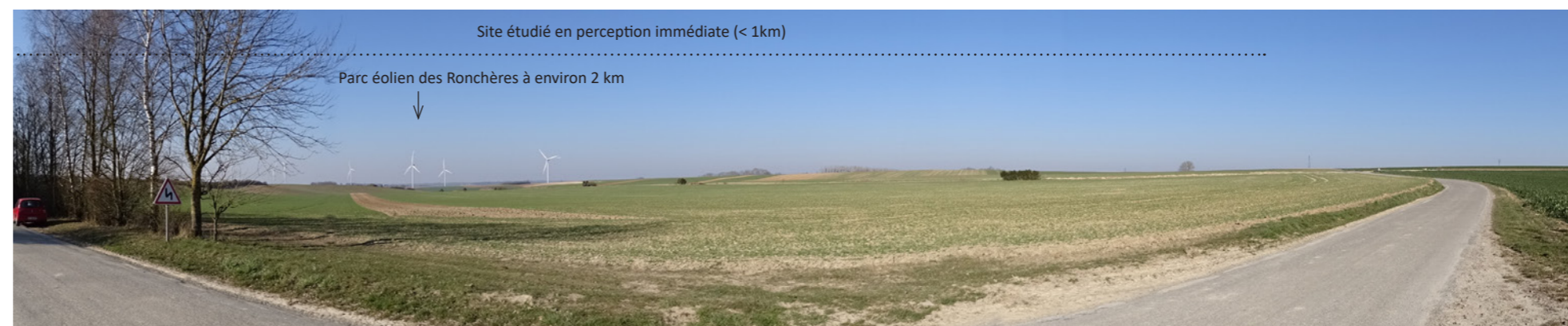
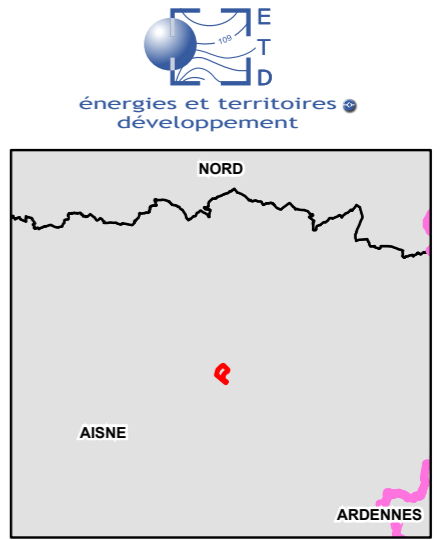
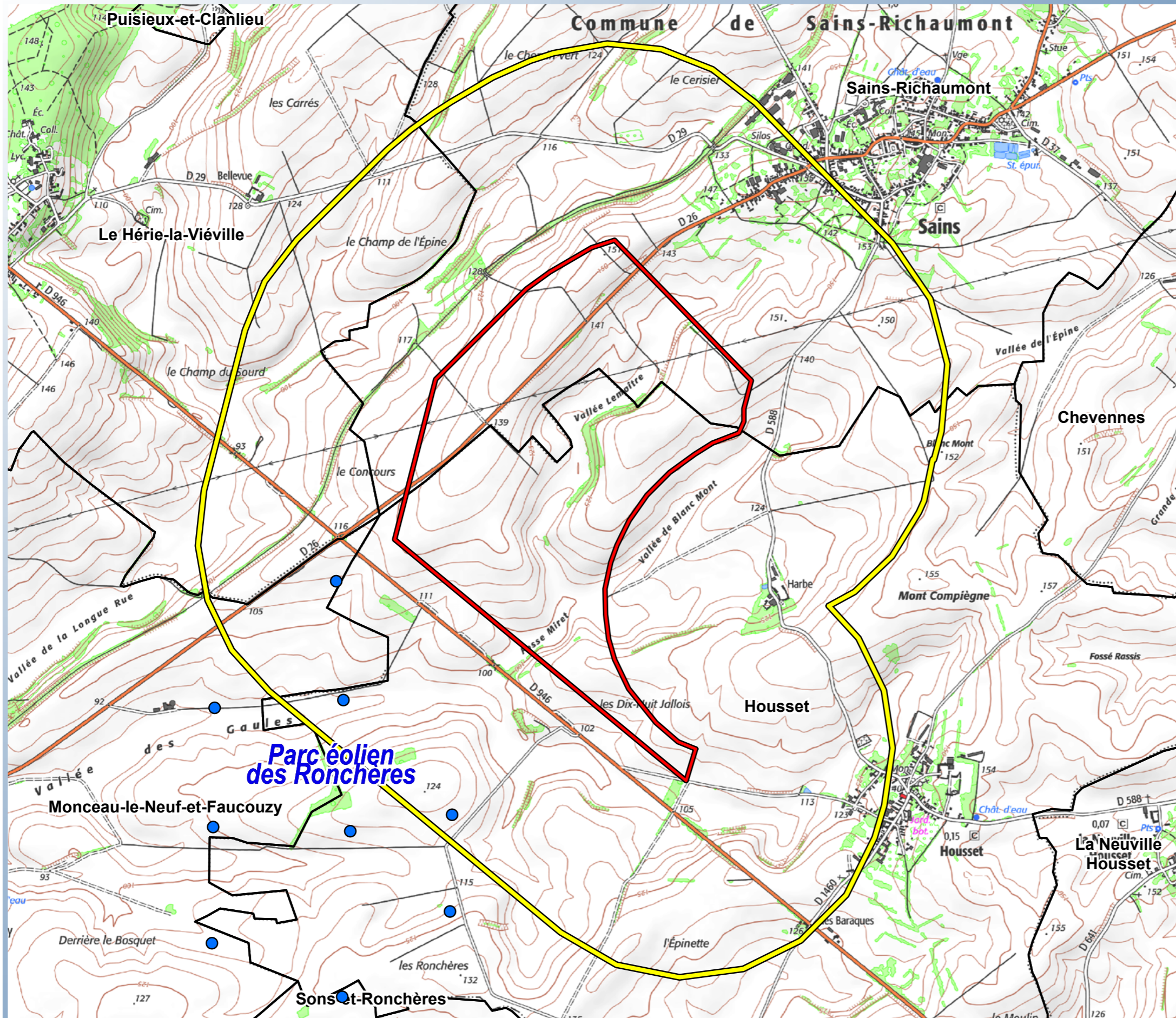
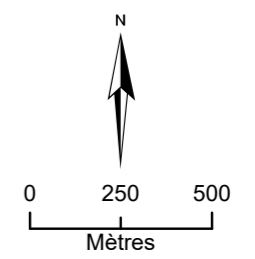


Photo 1. Vue vers l'ouest depuis la sortie nord du hameau de Harbe.

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE IMMÉDIAT ET SITE ÉTUDIÉ



- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude
- Immédiate
- Limite communale
- Parc éolien des Ronchères



Sources : ETD, DREAL, Scan25 ©IGN, 2024

Carte 17. Périmètre d'étude immédiat et site étudié.

Le périmètre d'étude rapproché

Définition du guide de l'étude d'impact : L'aire d'étude rapprochée correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. Sur le plan de la biodiversité, elle correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante.

Son périmètre est inclus dans un rayon d'environ 6 km à 10 km autour de la zone d'implantation possible.

L'aire d'étude rapprochée s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. Elle est conduite à l'échelle des bassins de vie. Cette aire permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatifs.

Les éoliennes restent prégnantes visuellement dans un périmètre d'environ 3 km autour du site (en jaune et orange sur la carte de ZIV, plus de 3° d'angle vertical ou plus grand qu'un objet de 4 cm), puis leur échelle s'atténue en s'éloignant (en vert foncé et vert clair sur la carte de ZIV, angle vertical < 3° ou plus petit qu'un objet de 4 cm, cf. Carte 16, page 25).

Ainsi les enjeux et perceptions du site seront étudiés plus finement dans le périmètre rapproché, en prenant soin d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles (vis à vis de l'habitat, de l'organisation spatiale du paysage, de la fréquentation des lieux...). Pour l'étude paysagère, cette aire permet la description des structures paysagères, des lignes de force et des points d'appels présents dans le paysage. Correspondant au paysage du quotidien, c'est dans cette aire d'étude que seront répertoriés les axes routiers les plus proches du projet, les plus fréquentés, les bourgs proches.

Ce périmètre est d'environ 6 kilomètres autour du site. Il s'étend au sud de Guise sur deux unités paysagères : la basse Thiérache au nord et la plaine des grandes cultures au sud.

- Au nord, le périmètre rapproché s'étend jusqu'aux portes de la ville de Guise et s'arrête sur le haut de versant sud de la vallée de l'Oise. Sa limite est dessinée par les routes RD960 et RD1029.

- Au nord-est et à l'est, le périmètre rapproché s'étend jusqu'au bois de la Cailleuse jusqu'aux hauts du versant du ruisseau du Beaurepaire. La limite est dessinée à la rencontre de la forêt et du relief des versants. Au sud-est, le périmètre est traversé par la route RD946 et est délimité par les hauts du versant du Vilpion.

- Au sud, le périmètre rapproché comprend le bourg de Bois-lès-Pargny et s'arrête à la forêt domaniale de Marle. Au sud-ouest, il est délimité par la route RD64 et traverse le vallon de la Péronelle à Chevresis-Monceau.

- A l'ouest le périmètre rapproché est traversé du nord au sud par l'axe RD967. Sa limite est dessinée par les ondulations de relief entre Landifay-et-Bertaignemont et Origny-Sainte-Benoite et par la route RD64.

Le périmètre d'étude éloigné

Définition du guide de l'étude d'impact : L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.) ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.).

En ce qui concerne le paysage, l'aire d'étude éloignée est définie par la zone d'impact potentiel (prégnance du projet). Définir l'étendue maximale de cette zone est nécessaire et important.

La délimitation de l'aire d'étude éloignée renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. C'est sur la base de cette évaluation de la prégnance du projet de parc éolien que doit être choisie l'aire d'étude éloignée.

Le périmètre pourra être distordu, en fonction de la topographie, des éléments de paysages et de patrimoine, notamment les Grands sites ou les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial qu'il conviendra d'inclure dans l'aire d'étude.

Ce périmètre permet de définir le **contexte global** du site. Il s'étend sur un périmètre d'environ 20 km autour de la zone d'implantation potentielle. Le périmètre éloigné correspond au périmètre dans lequel le **site étudié** est perçu en **vue lointaine** (c'est à dire moins de 1° d'angle vertical ou moins grand qu'un objet de 1 cm d'après la carte de ZIV précédente : secteurs en vert clair et en bleu ciel, Carte 16, page 25).

La définition de l'aire d'étude éloignée s'est appuyée sur la zone de visibilité potentielle maximale, réalisée pour des éoliennes de 180 m en bout de pale et tenant compte du relief et des principaux boisements mais aussi sur les unités paysagères définies par la DREAL Hauts-de-France, et sur l'inventaire du patrimoine protégé. Si le site étudié est potentiellement visible au-delà du périmètre éloigné, son emprise visuelle horizontale et verticale sera très faible.

Le périmètre éloigné s'étend dans la plaine de grandes cultures entre Saint-Quentin à l'ouest, Guise au nord, Marle au sud-est, Laon au sud et Vervins à l'est, comprenant le paysage de la Thiérache bocagère au nord avec des vallées connectées à l'Oise, jusqu'au massif de Saint-Gobain au sud-est entre Laon et la Fère. La vallée de l'Oise traverse toute la partie nord et ouest du périmètre éloigné. Plusieurs parcs éoliens sont compris dans ce périmètre.

- Au nord, la limite du périmètre éloigné est dessinée par trois forêts : la forêt domaniale d'Andigny, la Queue de Boué et la forêt du Nouvion.

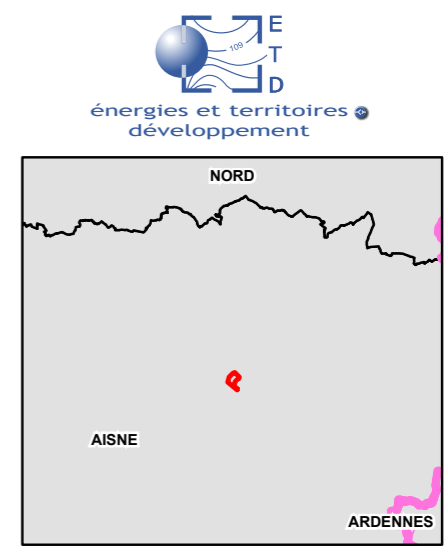
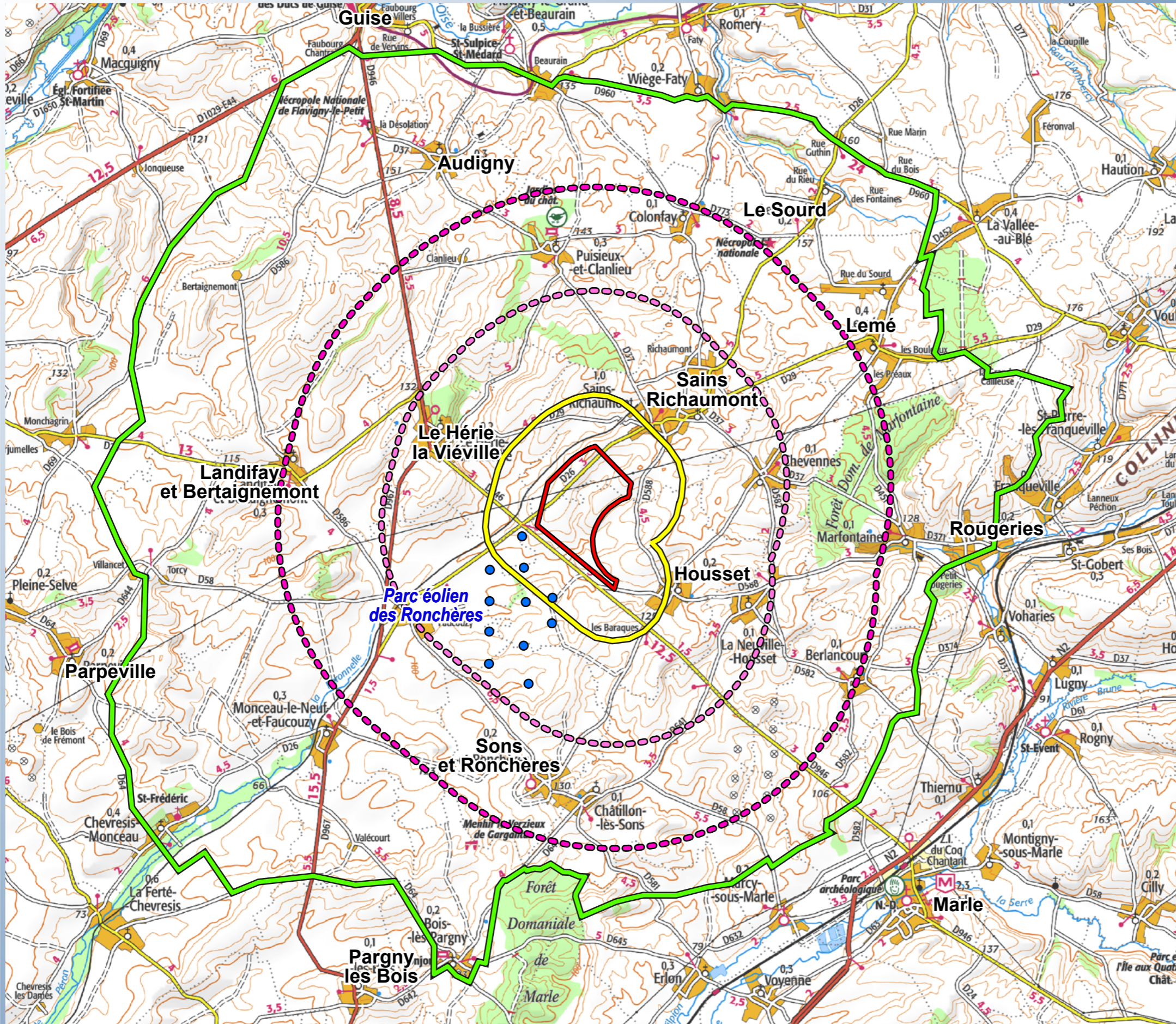
- A l'est, la limite est dessinée par les ondulations du relief et les routes RD36, RD966 jusqu'à Montcornet. Sur ce secteur, les paysages de grandes cultures dominent avec quelques présences de bocages au nord-est dans la basse Thiérache.

- Au sud-est, la route principale RD977 entre Montcornet et Laon constitue la limite du périmètre éloigné.

- Au sud, le périmètre éloigné s'étend jusqu'à la ville de Laon située sur une butte et la comprenant. Il comprend aussi le nord du marais Saint-Boétien. La limite sud et sud-ouest est définie à la frontière de la forêt domaniale de Saint-Gobain au sud de Laon.

- A l'ouest, le périmètre éloigné s'étend à l'ouest de la vallée de l'Oise jusqu'à l'agglomération de Saint-Quentin. La limite du périmètre éloigné est dessinée sur l'autoroute A26 à l'ouest, la ville de Saint-Quentin à l'ouest et la RD8 au nord-ouest.

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉ

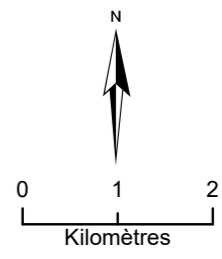


- Zone d'implantation potentielle

- Aires d'étude
- Immédiate
- Rapprochée

- Distances au site
- de 3 km
- de 5 km

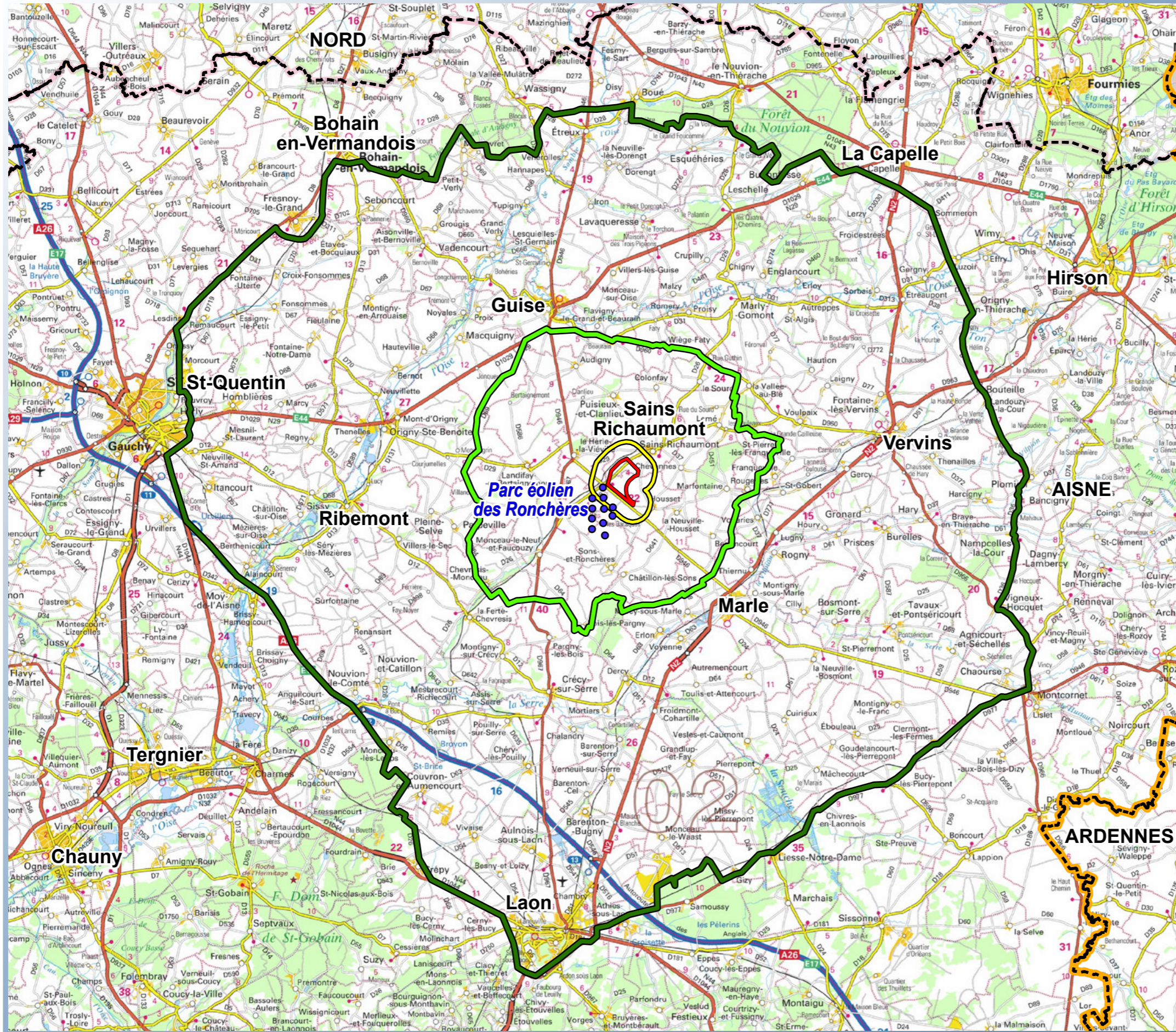
- Parc éolien des Ronchères



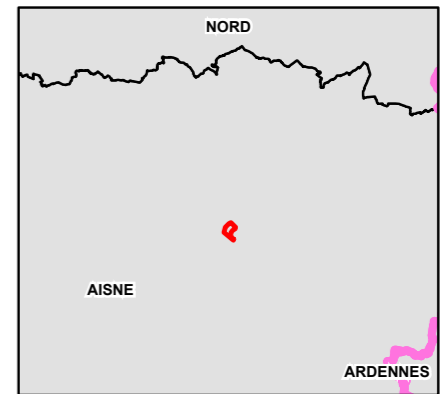
Sources : ETD, DREAL, Scan100 ©IGN, 2024

Carte 18. Périmètre d'étude rapproché.

PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE



Sources : ETD, DREAL, Scan départemental ©IGN, 2024

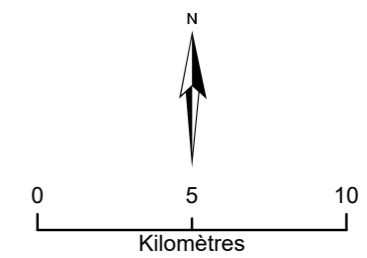


- Zone d'implantation potentielle

- Aires d'étude
- Immédiate
- Rapprochée
- Éloignée

- Limite départementale
- Limite régionale

- Parc éolien des Ronchères



Carte 19. Périmètres d'étude.

La définition du contexte paysager, patrimonial et touristique du site

L'état initial a pour objectif de définir le contexte à l'échelle globale et locale autour du site étudié. Il est découpé selon les grandes thématiques comme suit :

- Contexte paysager

L'organisation de contexte paysager a été abordée dans un premier temps par l'analyse des composantes paysagères à l'échelle du périmètre éloigné : relief, réseau hydrographique, répartition de la végétation, répartition de l'habitat et des infrastructures. Les variations de ces caractéristiques aboutissent à la définition des unités paysagères explicitées dans l'atlas des paysages.

L'objectif est de connaître les éléments structurants, le fonctionnement visuel du contexte paysager et de noter les axes, points de perception et de découverte du paysage. L'analyse est réalisée à l'échelle du périmètre éloigné, ainsi qu'aux échelles des périmètres rapproché et immédiat. La synthèse de cette analyse aboutit à la définition des enjeux paysagers du territoire et les sensibilités vis-à-vis du site étudié pour créer un parc éolien.

- Eléments patrimoniaux

L'inventaire des sites patrimoniaux ayant été réalisé dans la partie I. il s'agit ici de définir les enjeux et les sensibilités des sites patrimoniaux les plus proches et les plus reconnus vis-à-vis du site étudié pour créer un parc éolien.

- Tourisme

L'objectif est de synthétiser les représentations du territoire (images renvoyées par les documentations touristiques) et d'inventorier les lieux d'intérêt touristique afin d'en définir les enjeux et sensibilités vis-à-vis du site étudié pour créer un parc éolien.

La définition des enjeux et des sensibilités

La phase bibliographique a regroupé des sources d'informations sur le paysage et ses composantes. La phase de terrain a permis d'appréhender le paysage in situ et de s'imprégner des lieux. Ces deux phases ont abouti à la compréhension du paysage physique et vécu, à la caractérisation des structures paysagères et des perceptions visuelles sur l'ensemble du secteur.

Les enjeux du territoire sont définis à l'aide des données bibliographiques (atlas des paysages...) qui prennent en compte la reconnaissance des paysages et leurs caractéristiques (échelle des paysages, organisation des vues...).

Les sensibilités du territoire vis-à-vis du site étudié sont définies en s'appuyant sur des critères paysagers notamment :

- les enjeux visuels depuis les vallées (notion de surplomb et d'encerclement),
- l'emprise visuelle du site dans les panoramas reconnus,
- la reconnaissance des paysages,
- la cohérence du site avec les lignes de force du paysage,
- les vues du site étudié depuis les sites patrimoniaux,
- les covisibilités du site étudié avec les sites patrimoniaux,
- les effets cumulés éoliens.

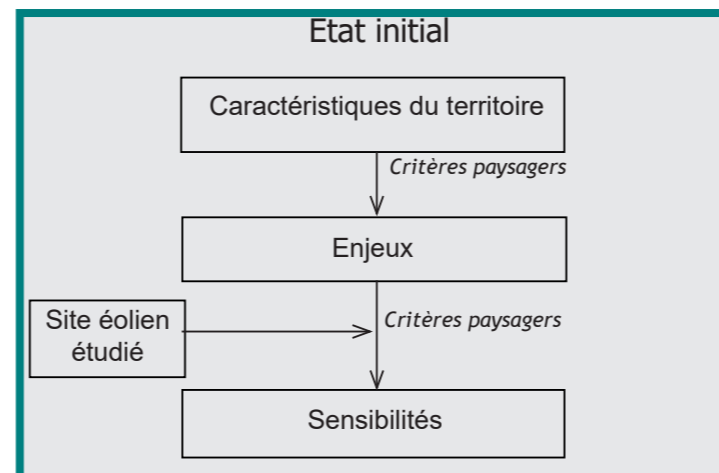


Fig. 8. Méthodologie employée dans l'état initial (ETD)

Méthodologie des coupes topographiques

Des coupes topographiques sont comprises dans l'étude. Elles sont réalisées à l'aide du logiciel Arcgis et des données BDAlti et scan 25 de l'IGN par ETD.

Elles ont pour objectif de rendre compte de l'organisation du relief et localisent précisément le site étudié. L'axe des abscisses représente la distance, celui des ordonnées l'altitude. Elles sont générées sans exagération altimétrique. Sur la coupe, le site étudié est représenté avec une hauteur de 180 m. Le gabarit maximum envisagé pour le projet est en effet de 180 m. Les coupes restent valables pour un projet avec des éoliennes de hauteur moindre.

Des éléments de repère sont positionnés sur la coupe (bourg, route, boisement...). Les tracés des coupes sont localisés sur des cartes spécifiques avec la localisation des photographies. La coupe est toujours réalisée du point d'observation vers le site étudié. Le site étudié est donc toujours sur la droite du tracé de la coupe.

Sur certaines coupes, une ligne en pointillé représente la ligne d'horizon de l'observateur: celui-ci perçoit ce qui est au-dessus de cette ligne. Cette ligne permet de préciser le rôle visuel du relief et des boisements. Par exemple, dans les vallées encaissées, le regard est arrêté par le coteau, la ligne en pointillé est alors inclinée pour suivre ce coteau. Lorsque le site étudié est en-dessous de la ligne en pointillé, il n'est pas visible. Lorsqu'il est au-dessus, il est potentiellement visible (visibilité à vérifier selon le contexte du point de vue: présence du bâti, de végétation proche du point de vue...).

Le site étudié est localisé approximativement sur les photographies. Les photomontages de la partie III. relative aux impacts présenteront le projet de parc éolien existant précisément (nombre d'éoliennes, gabarit des éoliennes).

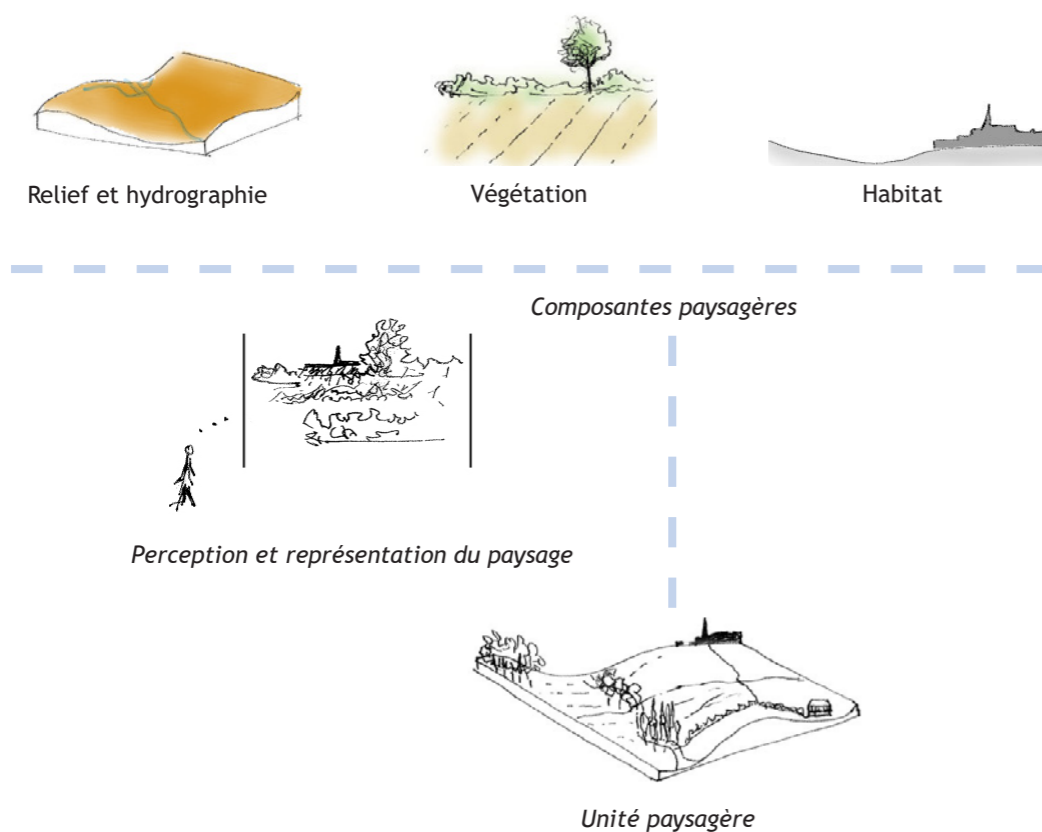


Fig. 9. Définition d'une unité paysagère

Définition

Une unité paysagère est définie comme une portion de territoire présentant une homogénéité dans l'agencement des éléments qui la composent (relief, végétation, hydrographie, bâti) donnant lieu à une ambiance spécifique et à la définition d'une identité paysagère.

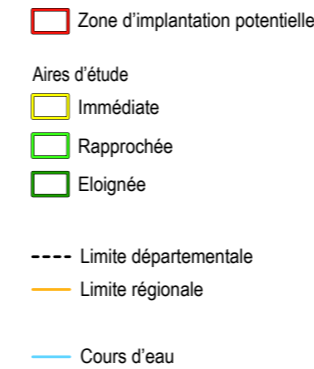
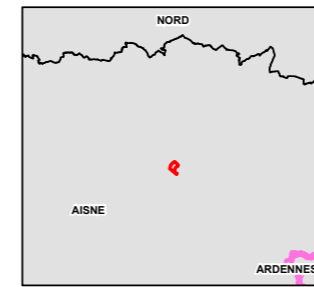
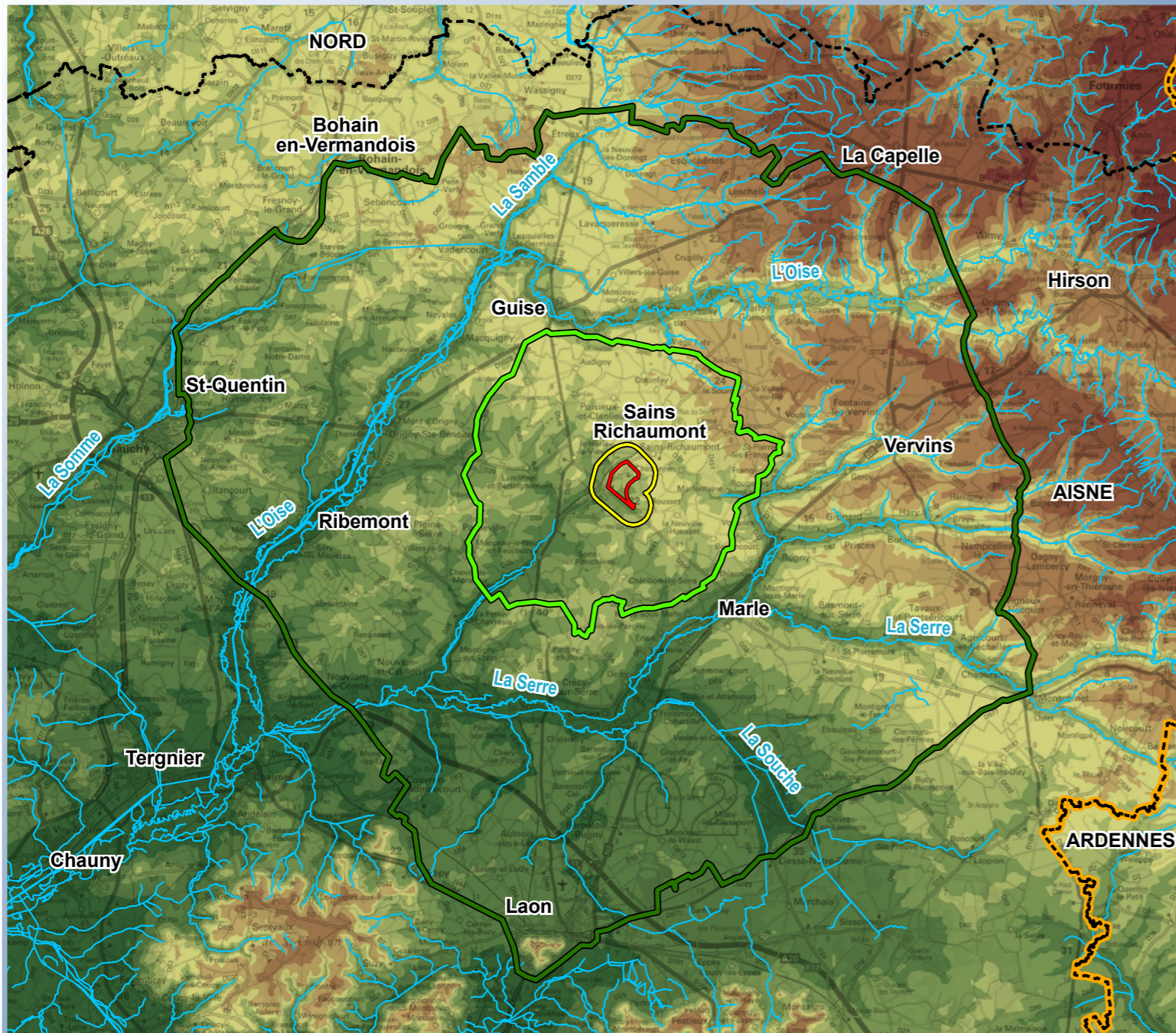
Les cartographies de l'organisation du relief, de la répartition des boisements et des infrastructures sont présentées dans les pages suivantes. Celles du relief et de la répartition des boisements informent de l'organisation du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Ces deux composantes paysagères majeures ajoutées à la connaissance de la répartition de l'habitat et des infrastructures et équipements permettent en effet de définir les unités paysagères (Cf. schéma ci-contre).

Les unités paysagères sont ensuite présentées avec leurs caractéristiques topographiques, d'occupation du sol, d'implantation de l'habitat et d'infrastructures de communication, d'organisation des vues et leurs tendances d'évolution. Le contexte paysager proche est décrit dans une partie spécifique.

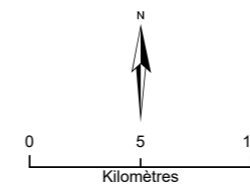
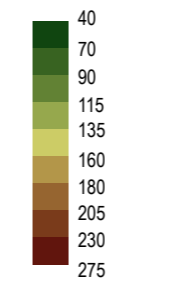
Les illustrations sont localisées sur la Carte 25, page 38.

Les thématiques relatives aux éléments patrimoniaux et touristiques sont traitées dans des parties spécifiques.

RELIEF



Altitude en mètres



Organisation du relief et hydrographie

La carte ci-contre précise le contexte altimétrique et hydrographique de l'aire d'étude (données BD Alt de l'IGN). Le département de l'Aisne fait partie du pourtour du bassin parisien. Plus précisément le nord du département est à cheval sur le bassin parisien et l'extrémité du massif ardennais. Le périmètre d'étude éloigné s'étire sur les trois grands ensembles du département de l'Aisne :

- Le **cœur de l'aire d'étude** correspond au **plateau du Vermandois et du Laonnois** (unités paysagères de la plaine de grandes cultures et de la basse Thiérache) au relief souple dont l'altitude est d'environ 100 m en augmentant en allant vers le nord-est. Des buttes témoins ponctuent le Laonnois dans le sud du périmètre éloigné. Les sols calcaires et limoneux sont peu épais mais bien structurés, et expliquent la présence d'une agriculture orientée vers les céréales et la betterave à sucre.

- L'**Oise** est la vallée principale traversant l'ouest du périmètre d'étude, complétée par la **Serre**, affluent de l'Oise. Les sols y sont humides et inondables.

- Une transition s'observe dans le nord-est du périmètre éloigné entre la Basse Thiérache et la Thiérache bocagère. En effet l'altitude varie de 100 à 200 m environ et le relief est investi d'un réseau dendritique de vallées humides ou sèches. La vallée de l'Oise est aussi comprise dans l'unité de la Thiérache bocagère. On retrouve cette transition à l'est du périmètre éloigné où s'encaissent plusieurs vallées parallèles entre elles entre l'Oise et la Serre.

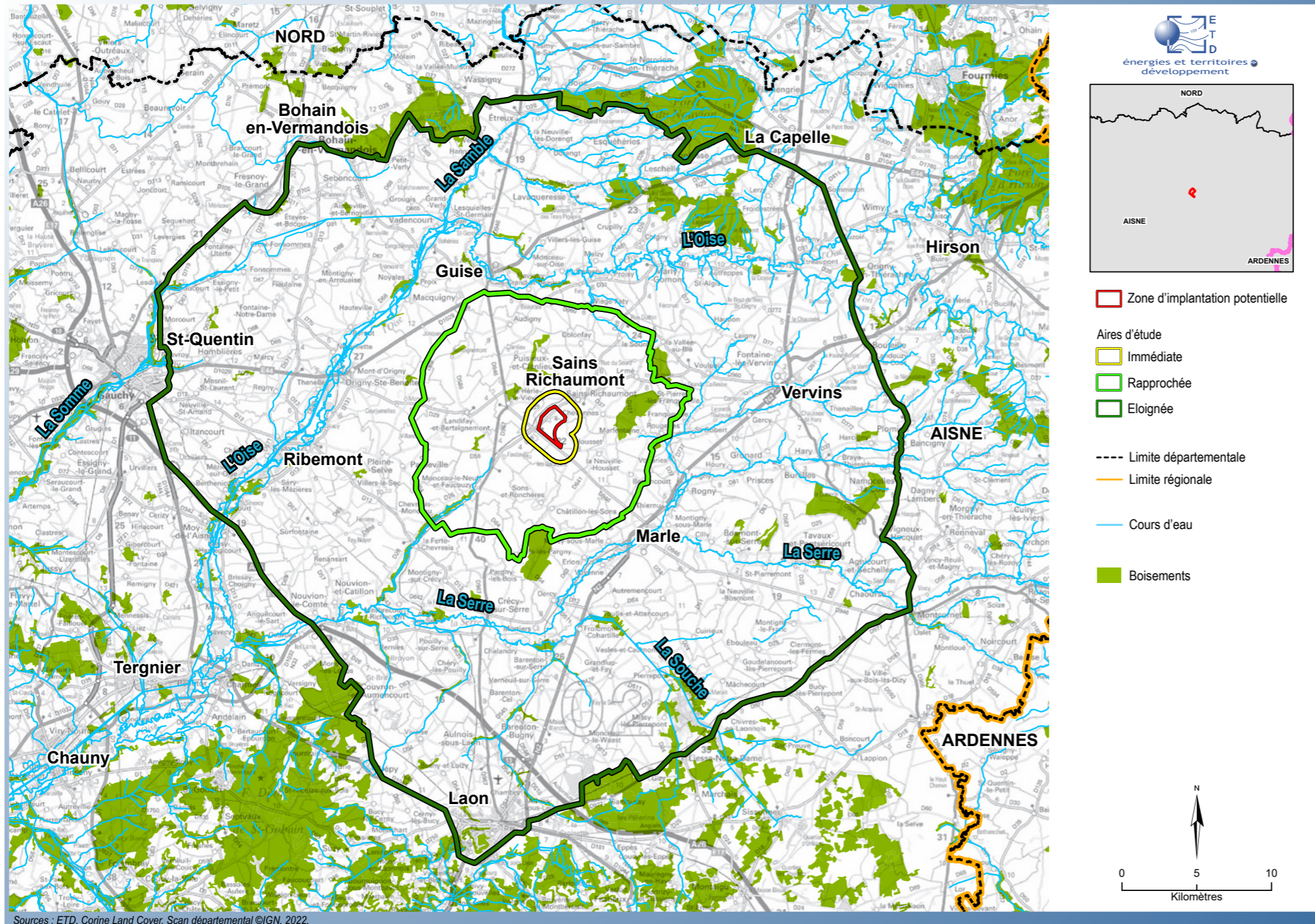
Les sols limoneux mais plus argileux que dans le cœur du périmètre d'étude sont humides et expliquent une agriculture qui se tourne vers l'élevage.

- Au sud-est du périmètre éloigné, des marais constituent une large zone humide autour de la vallée de la Souche. Le relief y est peu marqué.

- Au sud du périmètre éloigné, l'altitude est particulièrement basse. Elle est comprise entre 40 et 100 m. Ceci est expliqué par la présence de la vallée de la Serre encaissée qui traverse le secteur d'est en ouest. La butte de Laon contraste en culminant à plus de 150 m. Le massif de Saint-Gobain localisé plus au sud présente des altitudes plus élevées, cadrant la plaine présente au nord.

Carte 20. Relief.

RÉPARTITION DES BOISEMENTS



Carte 21. Répartition des boisements.

Répartition et typologie de végétation

Le contexte géologique et topographique décrit précédemment se retrouve dans la répartition de la végétation au sein de l'aire d'étude.

La carte ci-contre localise les boisements (données de la base nationale Corinne Landcover).

La répartition et la typologie de la végétation sont issues de l'évolution historique du territoire. La spécialisation agricole sur les sols fertiles se lit par les **espaces ouverts de grandes cultures** (céréales, betteraves...). Quelques boisements constituant des forêts domaniales ou privées se situent dans le cœur d'étude (voir carte ci-contre), et correspondent à des secteurs de sols plus pauvres et/ou pentus.

Dans l'ensemble du périmètre d'étude, les **bourgs** sont souvent **accompagnés d'une trame arborée**.

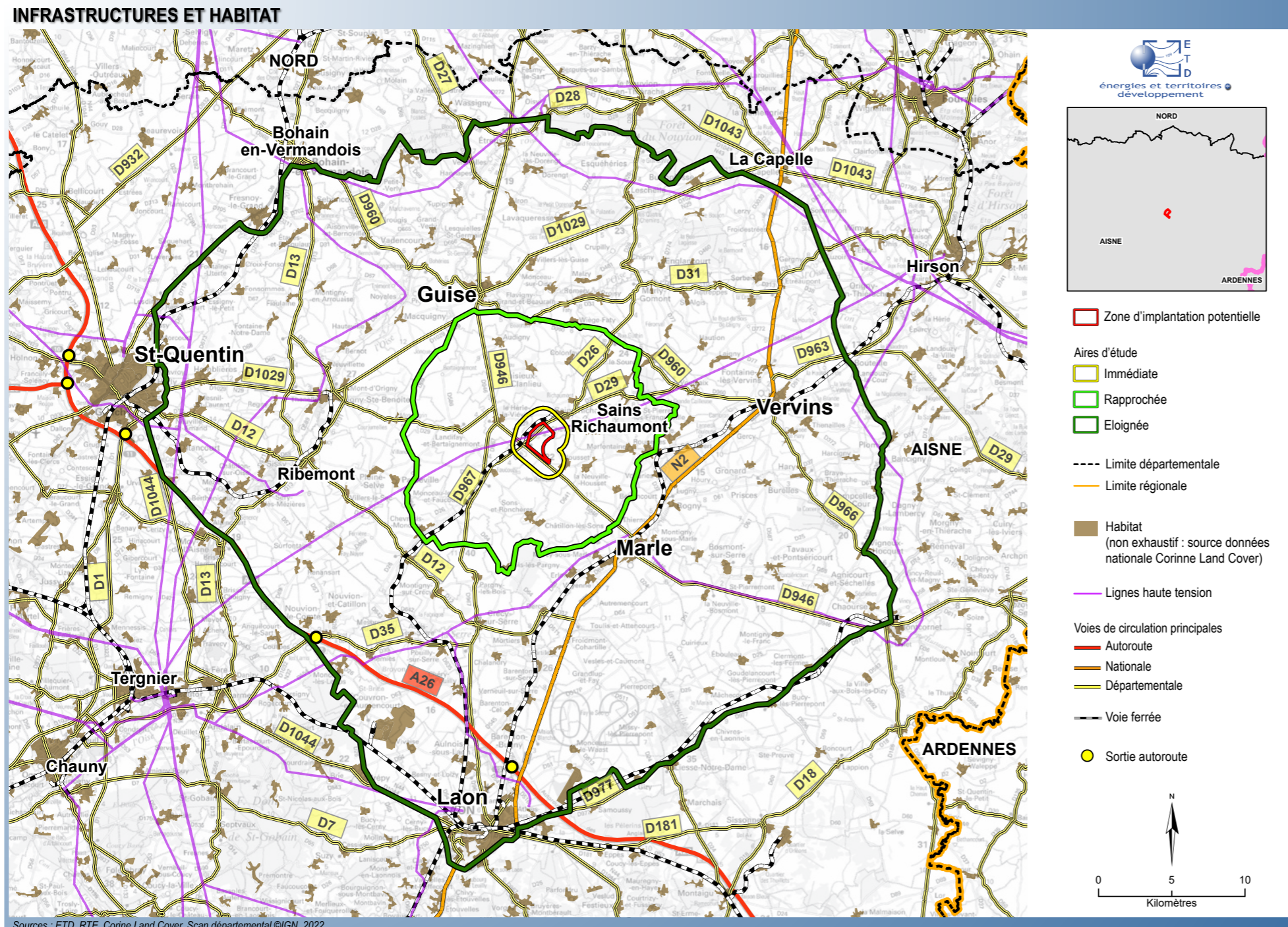
Une transition s'observe dans le **nord-est** du périmètre éloigné (basse Thiérache), avec la présence de **grandes cultures, de boisements et de prairies avec du bocage (élevage bovin)**.

Au sud, on constate qu'au-delà de la limite du périmètre éloigné, se multiplient les boisements correspondant à ceux des collines du Laonnois et du massif de Saint-Gobain.

Le **fond des vallées** comprend des **parcelles cultivées**, des **prairies** (élevage bovin), des **boisements** (populiculture ou boisements naturels), et les **ripisylves** (végétation arborée accompagnant le cours d'eau). Le paysage des vallées se découvre principalement depuis les routes les empruntant.

Dans les vallées, sont aussi notés des **secteurs de marais**, ainsi que des **secteurs d'exploitation des alluvions** (gravières, sablières dans la vallée de l'Oise).

Les **vallées de l'Oise, de la Somme, de la Serre, le canal de la Sambre à l'Oise** font l'objet d'une **reconnaissance régionale** («paysages emblématiques» et/ou «patrimoine paysager» définie dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie (cf. "Carte 10. SRE ex-Picardie : Patrimoine paysager.", page 21 et "Carte 11. SRE ex-Picardie : Paysages emblématiques.", page 21).



Carte 22. Infrastructures et habitat

Répartition de l'habitat

L'habitat est de deux types dans les paysages de plaines de grandes cultures du cœur de l'aire d'étude :

- Un habitat ponctuellement isolé sous forme de **grosses exploitations agricoles**.
 - Un habitat majoritairement **groupé en bourg**, développé **en étoile au croisement des routes** et organisé avec une place centrale, **ou bien en village-rue** structuré le long d'une route principale. Les fermes sont comprises dans les bourgs pour la majorité. Les bourgs se lisent par leur silhouette bâtie et végétale dans l'espace agricole. Ils sont en effet souvent accompagnés de haies, de bois ou de parcelles bocagères (bocage en particulier dans le nord-est du périmètre éloigné).
- Les **bourgs principaux** du périmètre d'étude sont **Guise** (environ 5 000 habitants), **Vervins**, **Marle**, **Ribemont** (entre 2000 et 2500 habitants), tous dans le périmètre éloigné. **Laon** est comprise dans le sud du périmètre éloigné est la seule ville, **avec environ 25 000 habitants**. **Saint-Quentin** à l'ouest constitue la **principale aire urbaine du département** de l'Aisne (environ 60 000 habitants), ce qui explique les nombreux axes de communication qui desservent cette ville. La distance au site étudié limite fortement les enjeux visuels depuis ces lieux (vues fermées par le bâti, rôle de la distance, du relief et de la végétation).

De **nombreux petits bourgs** (< 500 habitants) ponctuent le territoire, avec des bourgs plus importants regroupant commerces et services. Seul Sains-Richaumont a plus de 500 habitants et constitue alors le village principal du périmètre rapproché (1 018 habitants, chiffre INSEE 2020).

Le bâti est construit en brique et en pierre. Les pans de bois apparaissent dans le nord-est et l'est du périmètre éloigné, à proximité de la Thiérache. Dans les villes et bourgs, en particulier dans le nord-ouest du périmètre éloigné, la brique témoigne aussi de l'architecture de la Reconstruction (habitat, bâtiments communaux et religieux) suite à la Première Guerre Mondiale. La ville de Laon fait l'objet d'une **reconnaissance régionale** (secteur de « paysage emblématique » ou de « vigilance patrimoniale » défini dans l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie).

Répartition des infrastructures de communication

Les axes routiers principaux desservent Saint-Quentin (à l'ouest en dehors du périmètre éloigné) et Laon :

- la RD1029 Amiens / Saint-Quentin / Guise / La Capelle, axe ouest/est,
- la RD946-RD967 Guise / Le Hérie-la-Viéville / Laon, axe nord/sud,
- la RD946 Le Hérie-la-Viéville / Marle / Montcornet, axe nord-ouest/sud-est,
- la D960 Guise / Vervins, axe ouest/est,
- la RN2 Vervins / Laon / Soissons, axe nord-est / sud-ouest,
- l'autoroute A29 Amiens / Saint-Quentin se rattache à l'A26 (Reims / Laon / Saint-Quentin / Lille) à Saint-Quentin. L'A26 traverse le périmètre éloigné entre Laon et Saint-Quentin.

Autres infrastructures

Des lignes électriques haute-tension sont présentes et se lisent dans le paysage ouvert. Une ligne haute-tension de 225 kV¹ traverse le site étudié et est reliée à un transformateur présent en limite ouest du site.

Des châteaux d'eau et silos agricoles constituent des repères dans le paysage. S'ajoutent les parcs éoliens (cf. "Carte 2. Contexte éolien", page 12).

¹ RTE. (2007). La carte du réseau de transport d'électricité. <https://www.rte-france.com/carte-reseau-transport-electricite>

FONDEMENTS DU PAYSAGE CARTE DE SYNTHÈSE



Un paysage de plaines de grandes cultures et éolien

- Relief peu marqué : faibles altitudes, grandes plaines et quelques vallonnements.
- Un socle incisé par des vallées dont celle de l'Oise. Vallées peu encaissées sur l'ensemble de l'aire d'étude sauf au nord et nord-est.
- Boisements qui ponctuent l'aire d'étude et qui font office de limite du périmètre éloigné au nord et au sud.
- Un habitat majoritairement groupé en petits bourgs (< 500 habitants). Des hameaux et un habitat isolé relativement rares.
- Absence d'agglomération au cœur de l'aire d'étude. Laon seule ville en limite sud du périmètre éloigné. Guise, Marle, Vervins et Ribemont principaux bourgs, aussi dans le périmètre éloigné. Sains-Richaumont, avec environ 1000 habitants, bourg le plus important dans le périmètre rapproché.
- Deux grands axes de communication d'importance départementale, régionale et interrégionale : RN2 et A26, éloignés du site.
- Des infrastructures verticales visibles de loin : châteaux d'eau, usines dans les vallées, lignes haute tension, parcs éoliens.
- Paysage éolien et secteur de densification en éoliennes : cohérence à rechercher avec les parcs voisins.
- Site en extension du parc existant des Ronchères.

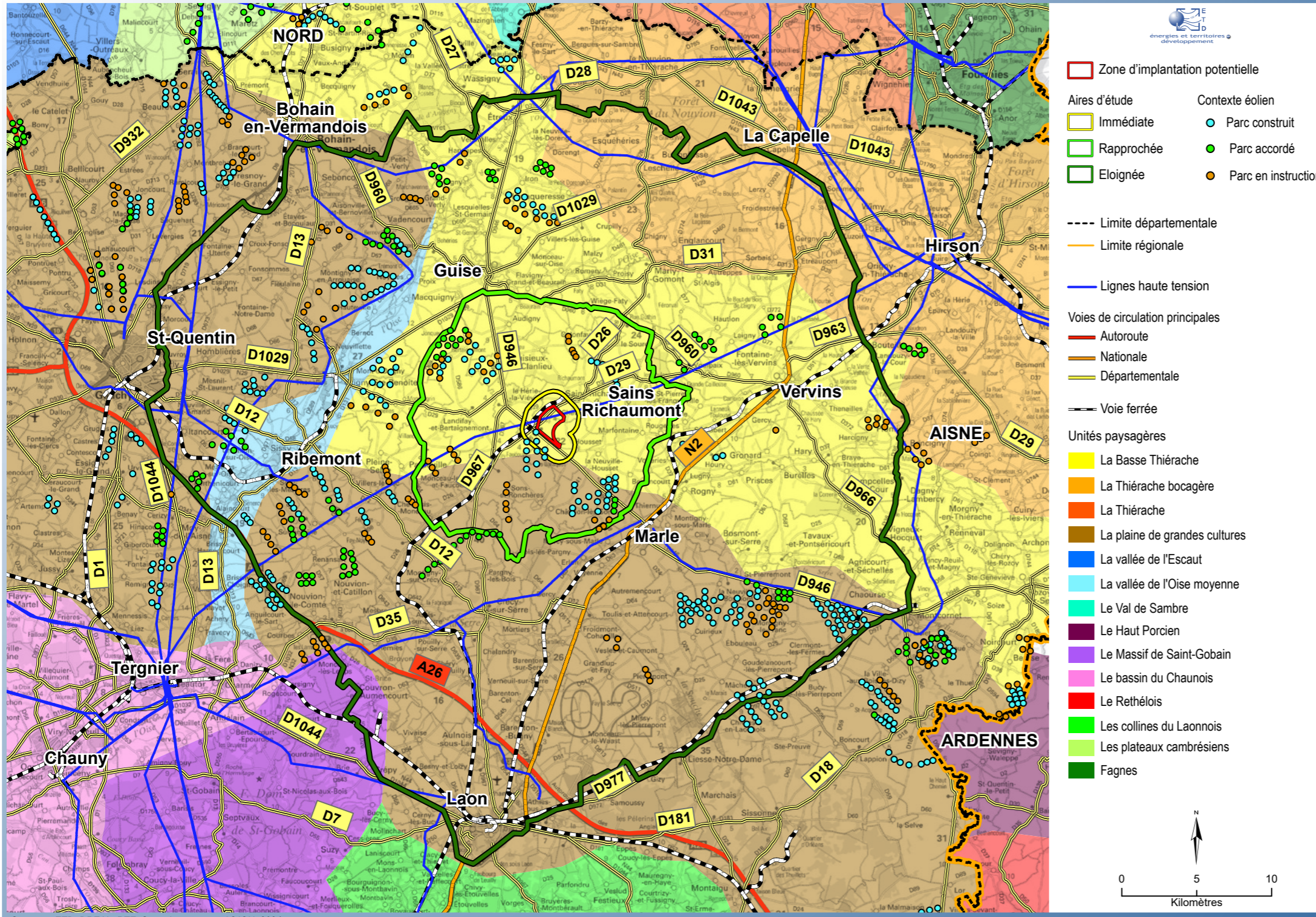
LEGENDE

Zone d'implantation potentielle	Axes routiers majeurs
Aires d'étude	Autoroute
Immédiate	Nationale
Rapprochée	Départementale
Eloignée	Voie ferrée
Limite départementale	
Limite régionale	
Habitat (non exhaustif : source données nationale Corinne Land Cover)	Contexte éolien
Boisements	Parc construit
Cours d'eau	Parc accordé
	Parc en instruction

Sources : ETD, DREAL, Corinne Land Cover, BD-Alté ©IGN, 2024.

Carte 23. Les fondements du paysage - carte de synthèse.

UNITÉS PAYSAGÈRES



Unités paysagères

Les unités paysagères sont définies et décrites par l'atlas des paysages de l'Aisne du nord, datant de 2004 et disponible sur le site de la DREAL et du CAUE de l'Aisne. Les unités du périmètre éloigné sont localisées sur la carte ci-contre.

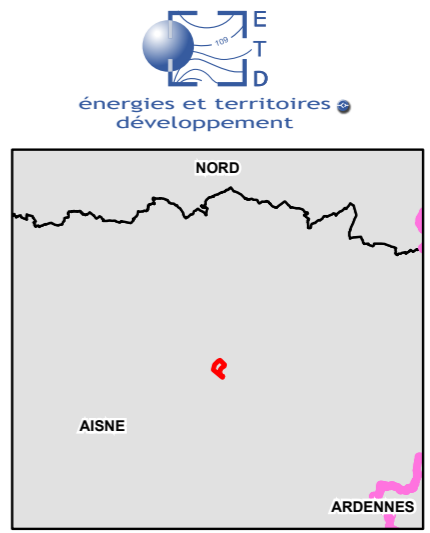
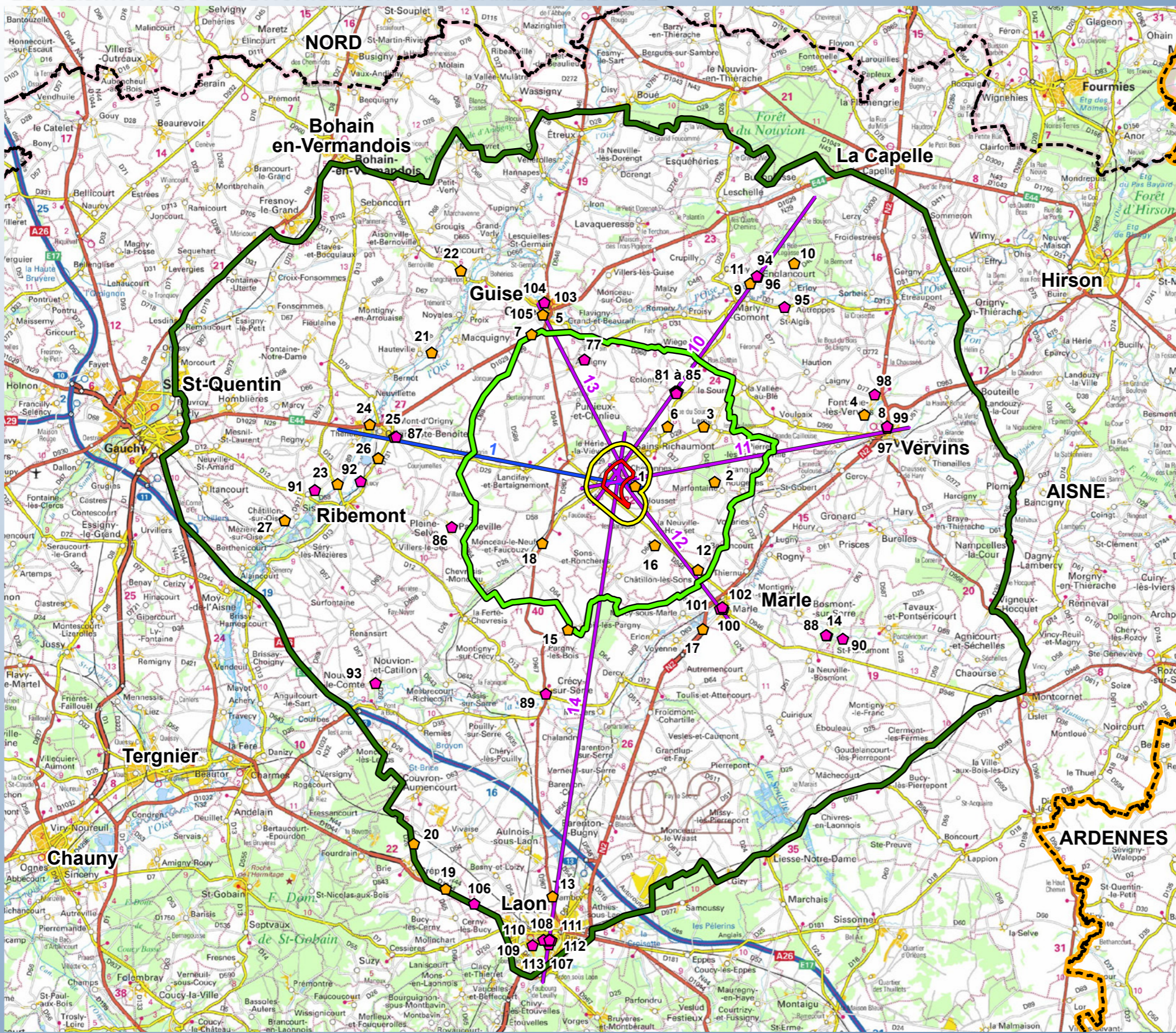
- Le **périmètre immédiat** est compris dans la Basse Thiérache.
- Le **périmètre rapproché** se situe à cheval sur deux unités paysagères : la plaine des grandes cultures et la basse Thiérache. Une transition entre les deux unités est en réalité observable, sans délimitation fixe.
- Le **périmètre éloigné** comprend plusieurs unités paysagères :
 - La basse Thiérache
 - La plaine de grandes cultures
 - La Thiérache bocagère
 - La vallée de l'Oise moyenne
 - Une petite partie du Massif de Saint-Gobain.

NB1 : Dans les pages suivantes, la description des unités paysagères s'appuie majoritairement sur l'atlas des paysages de l'Aisne du nord. Des illustrations et du texte en sont issus.

NB2 : D'autres illustrations sont comprises dans les parties relatives aux périmètres rapproché et immédiat ainsi que celles relatives au patrimoine et au tourisme.

Carte 24. Unités paysagères.

LOCALISATION DES ILLUSTRATIONS DANS LE PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ



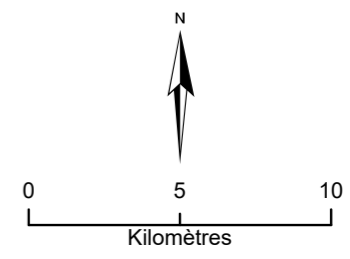
- Zone d'implantation potentielle

- Aires d'étude
- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

- Limite départementale
- Limite régionale

- ◆ Illustration et son numéro
- ◆ Illustration patrimoine et son numéro

- Coupe et son numéro
- Coupe patrimoine et son numéro



Sources : ETD, Scan départemental ©IGN, 2024.

Carte 25. Localisation des illustrations dans le périmètre éloigné

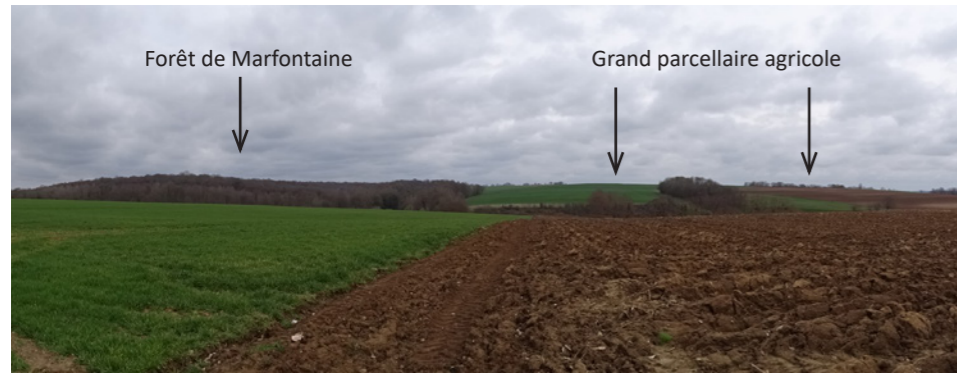


Photo 2. Vue vers le nord-est depuis l'entrée de la forêt (D37) de Marfontaine.



Photo 3. Vue vers l'est depuis la D29 sur l'entrée du bourg de Lemé et sa ceinture arborée.



Photo 4. Vue vers le sud depuis la sortie sud de Fontaine-lès-Vervins. Présence de bocage dans la vallée de la Simone.

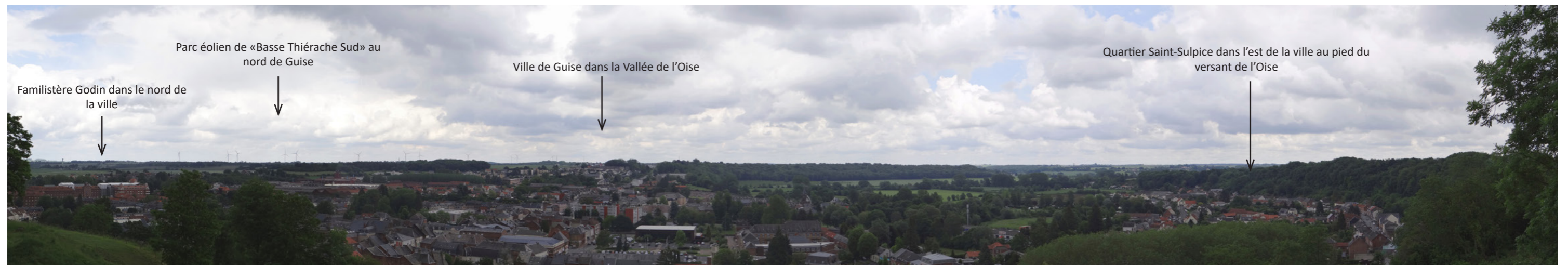


Photo 5. Panorama vers le nord et l'est depuis le pied de la tour du château de Guise. Site étudié hors de ce panorama (vers la droite).

Basse Thiérache

Périmètres d'étude immédiat, rapproché et éloigné

Localisation

L'unité comprend le site étudié et l'aire d'étude immédiate dans leur totalité, et une partie des aires d'étude rapprochée et éloignée. Cette unité s'étend au cœur de l'aire d'étude ainsi qu'à l'est et au nord, avec une transition paysagère avec l'unité de la plaine de grandes cultures au sud, tandis que la vallée de l'Oise constitue sa limite ouest. L'unité s'étire au-delà du périmètre éloigné au nord du site étudié. A l'échelle départementale, l'unité de la basse Thiérache constitue une transition entre les unités de la plaine de grandes cultures et de la Thiérache bocagère.

Type de paysage et enjeu de l'unité

L'unité fait partie des **paysages bocagers mais aussi de plateau ouvert**. De ce fait, cette unité se caractérise par sa mixité. L'enjeu est **faible** dans les secteurs de grandes cultures à **modéré dans les secteurs d'échelle plus fine** par la présence de relief, de bocage et de bois.

Les **petites vallées** sont signalées d'intérêt dans l'atlas des paysages et revêtent un **enjeu paysager fort**. C'est le cas de la vallée de l'Oise définie comme "paysage emblématique", avec la ville de Guise et son patrimoine bâti (site d'intérêt ponctuel défini dans l'atlas des paysages) et le secteur des églises fortifiées au nord et à l'est.

Concernant le thème des **effets cumulés éoliens**, l'enjeu est **fort au cœur de l'aire d'étude** au regard des données récentes de la DREAL Hauts-de-France, un enjeu de saturation étant noté dans les périmètres rapproché et éloigné. L'enjeu est moindre à l'est (moins de parcs éoliens).

Caractéristiques paysagères

Les champs ouverts de grandes cultures drapent le socle ample et souple avec des boisements soulignant les courbures du relief. L'**habitat est groupé en bourgs**, auxquels s'ajoutent **ponctuellement des fermes isolées**. Le territoire est agricole et rural, avec **Guise comme bourg principal de l'unité dans le périmètre éloigné, auquel s'ajoutent des petits bourgs** dont certains dans la vallée de l'Oise.

Les **vues** au sein de cette unité sont par conséquent **globalement ouvertes**. La profondeur de champ dépend du relief et des boisements. Les perceptions peuvent être lointaines, découpées en plans par ces composantes du paysage. Les **éléments verticaux** créent des **points d'appel** (châteaux d'eau, lignes à haute tension, parcs éoliens...). Quelques arbres d'alignement le long de certaines routes subsistent, ajoutant une verticalité supplémentaire dans le paysage.

Plusieurs **parcs éoliens** sont présents au sein de cette unité paysagère, au nord et au sud de Guise. Les parcs éoliens constituent une composante du paysage. Ils sont localisés à des distances variables de l'observateur, en avant-plan, en plan intermédiaire ou en arrière-plan des boisements et des ondulations du relief qui structurent les vues. L'est de l'unité est toutefois dépourvu de parcs éoliens. En se rapprochant du nord du périmètre éloigné, on observe une transition vers la Thiérache bocagère avec un nombre de plus en plus important de haies bocagères. Quelques forêts ponctuent le paysage créant par endroit des fermetures visuelles et un contraste supplémentaire.

Dans la **vallée de l'Oise et les vallons**, les **vues sont plus courtes**, par la présence des versants et de la végétation arborée.

Dans les **bourgs**, les **vues** sont **cadrées** par les alignements du bâti **dans les rues**. S'ajoute le rôle des **bosquets et des haies qui entourent souvent les bourgs**. Ainsi les **vues ouvertes sur l'espace agricole** concernent les **habitations en limite du bourg et sa trame arborée**, et les **bourgs sont discrets dans le paysage**. Deux villes plus importantes par leur taille sont cependant plus visibles : Guise au nord-ouest et Vervins à l'est. Les principaux axes traversant l'unité dans le périmètre d'étude sont : RN2, RD966, RD1029 et RD946.

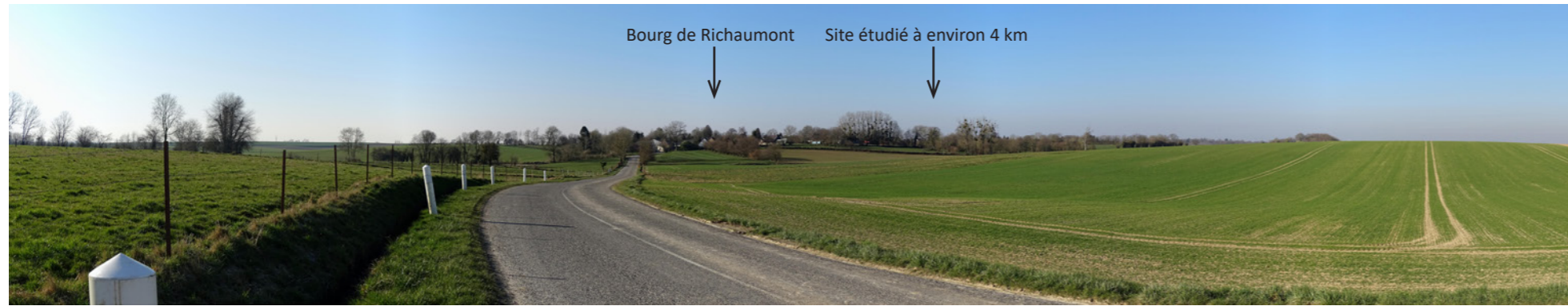


Photo 6. Vue vers le sud depuis la RD26 en direction de Richaumont (Commune de Sains-Richaumont).

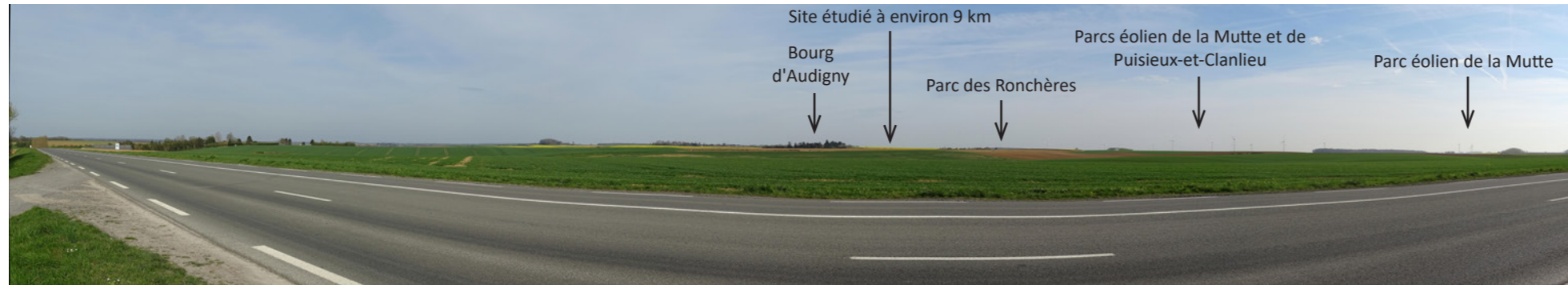


Photo 7. Vue vers le sud-est depuis la route la RD1029 au sud de guise.



Photo 8. Vue vers le sud-est depuis la route la N2 près des remparts de Vervins.

Rapport au site étudié

Le **site étudié** est localisé **dans et en limite sud-ouest de l'unité de la Basse Thiérache**. Il s'inscrit **en perception proche et lointaine dans les vues sur le paysage de grandes cultures ondulé et ponctué de boisements** depuis cette unité. Les perceptions du site sont cependant conditionnées par la végétation arborée et les ondulations du relief, ainsi que le bâti dont le rôle visuel augmente avec la distance.

En s'éloignant, le site étudié est ponctuel dans les vues et s'inscrit dans le paysage éolien existant en se regroupant avec le parc des Ronchères et les autres parcs du périmètre rapproché (parcs des Quatre-Bornes, Mazurier, Champcourt au sud-est notamment). Des vues proches s'observent depuis la RD26 qui traverse le site.

Les vues lointaines depuis cette unité s'organisent depuis l'est traversé par la route principale RN2, le nord-ouest traversé par la RD946 et le nord traversé par la RD960. Depuis ces routes, le site s'inscrit dans un ensemble de parcs éoliens situés dans le périmètre rapproché.

Le site est **éloigné** du «paysage emblématique» de la **vallée de l'Oise** présent à l'est de Guise en limite nord-est du périmètre éloigné, ce qui induit une **sensibilité nulle** depuis le fond de vallée (> 8 km du site étudié).

La sensibilité est faible à très faible en s'éloignant dans le **périmètre éloigné**. En effet, soit le site est **peu distinguable dans l'ensemble éolien existant**, soit il se regroupe avec **les parcs du périmètre rapproché, en extension du parc existant des Ronchères**.

La recommandation à l'échelle de cette unité paysagère est de créer un parc éolien en créant une extension en cohérence avec la géométrie du parc des Ronchères.

Les illustrations depuis le périmètre rapproché sont comprises dans une partie spécifique (I.II.1.b.).

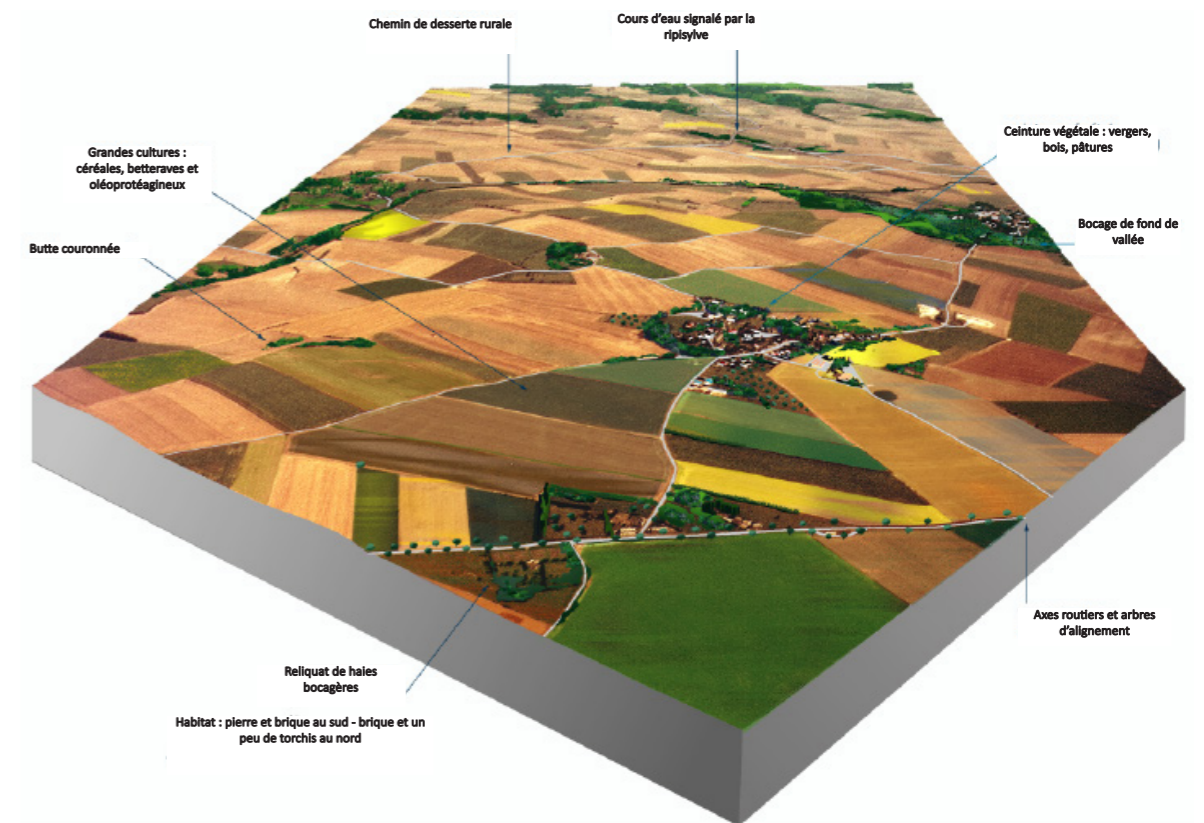


Fig. 10. Bloc-diagramme de la basse Thiérache - Source Atlas des paysages de l'Aisne, 2004.

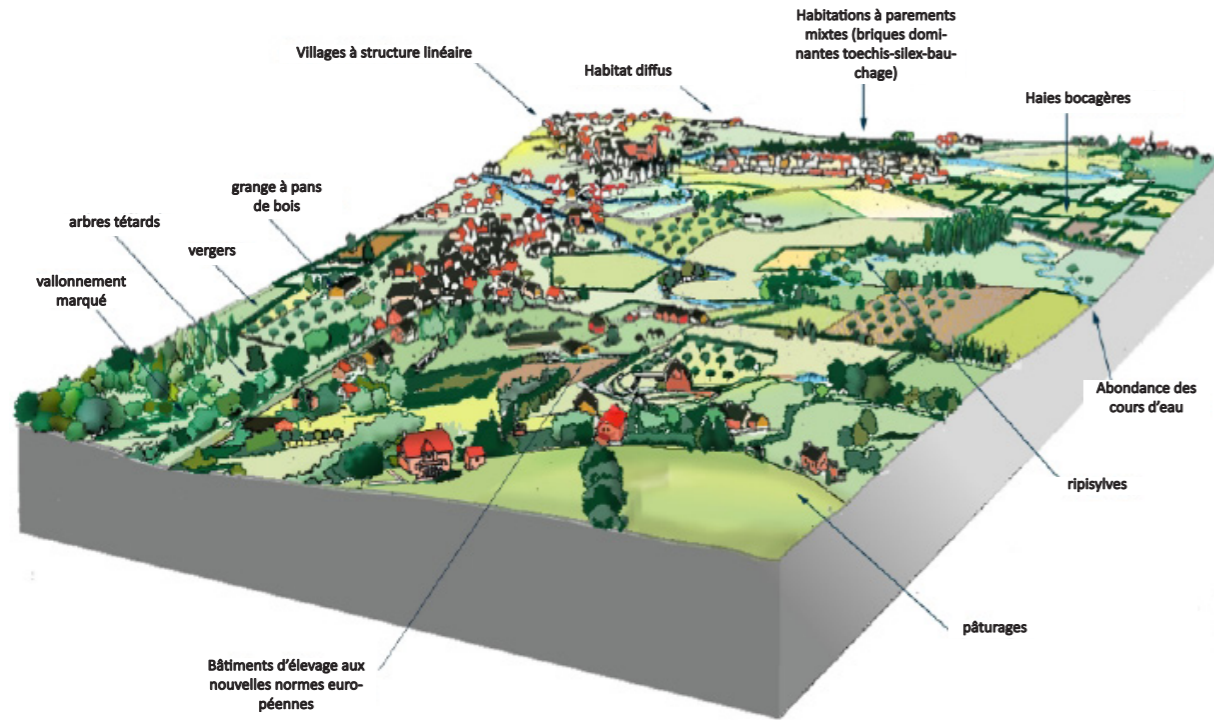


Fig. 11. Bloc-diagramme de la Thiérache bocagère - Source Atlas des paysages de l'Aisne, 2004.

Localisation

La partie nord-est du périmètre éloigné s'étend au nord de la vallée de l'Oise dans l'unité de la Thiérache bocagère.

Type de paysage et enjeu de l'unité

L'unité présente une typologie de paysage de bocage. Les cours d'eau sont plus abondants et les vallées plus marquées; la présence de l'arbre domine le paysage. Son enjeu est fort. Elle fait l'objet d'une reconnaissance sociale. L'unité est parfois assimilée à une «Normandie Picarde». La vallée de l'Oise, la vallée du Ton et le paysage boisé de la forêt de Nouvion sont définis paysage emblématique, et une vigilance patrimoniale est identifiée dans le SRE de Picardie (églises fortifiées).

Concernant l'éolien, les parcs inventoriés ne sont pas présents pas dans cette unité. Les enjeux effets cumulés éoliens sont très faibles et concernent la perception lointaine des parcs des unités paysagères voisines.

Caractéristiques paysagères

Le territoire est agricole et majoritairement rural. Les bocages et prairies sont les composantes principales du paysage. Visuellement, la présence de l'arbre et de haies diversifiées domine le paysage. D'ailleurs les forêts sont des éléments très récurrents dans l'entité constituant 20% de sa surface (donnée 2004, atlas des paysages). La densité du végétal forme une masse que seule la platitude des routes entaille. Les arbres structurent donc le paysage, créant ainsi des fermetures visuelles sur l'ensemble de l'unité.

De plus le relief est caractérisé par un plateau découpé par des vallées encaissées et des collines lourdes réduisant et raccourcissant ainsi les fenêtres visuelles en fond de vallée. Seuls certains endroits en hauteur peuvent offrir quelques points de vue.

Aucune éolienne n'est construite sur ce territoire et les éoliennes des unités voisines ne sont que très rarement visibles, et le cas échéant elles sont peu prégnantes.



Photo 9. Vue vers l'ouest depuis la route reliant Egloucourt et Marly en fond de vallée de l'Oise



Photo 10. Vue vers le nord sur la RD460

On observe une occupation diffuse des bourgs et des villages à structure linéaire dans l'unité. Toutefois, il existe quelques agglomérations à extension urbaine radiale (Hirson, la Capelle et Nouvion-en-Thiérache, toutes hors du périmètre éloigné). Elles sont à la croisée des axes principaux dont certains compris dans le périmètre d'étude : RN2, RD1029 et la RD31. Plusieurs de ces axes principaux pénètrent par les vallées plus encaissées par rapport à la basse Thiérache renforçant la fermeture visuelle entre les versants. Les vallées presque parallèles entre elles, parcourant d'est en ouest l'unité et le périmètre d'étude, sont : la vallée de l'Oise, la vallée de l'ancienne Sambre, la vallée du Noirrieu, la vallée du Ton et la vallée de l'Iron.

Etant donné le relief et la répartition du végétal, les vues lointaines vers et depuis les bourgs sont réduites. Le bâti joue donc un rôle discret dans le paysage.

Rapport au site étudié

Le site étudié est localisé à plus de 11 km au sud de la limite de l'unité de la Thiérache bocagère.

La forêt domaniale de Regnaval au nord de la vallée de l'Oise constituent une barrière visuelle vers le sud. Les fonds de vallées et les haies bocagères participent également à ces fermetures visuelles vers le sud.

Etant données la densité de la strate arborée (forêts et haies bocagères) ainsi que la distance qui sépare l'unité du site, le site étudié pour le projet n'est quasiment pas visible depuis ce territoire. Les vues sont ponctuelles et lointaines. La sensibilité est nulle à localement très faible.

Sur la photographie ci-contre, la vue depuis Englancourt offre un panorama sur la vallée de l'Oise ainsi que le paysage de la basse Thiérache en arrière-plan. Ce belvédère se situe en haut de versant nord de la vallée de l'Oise. C'est probablement uniquement depuis ce versant que l'on peut observer à l'horizon la basse Thiérache sud depuis la Thiérache bocagère. Le site étudié étant à plus de 13 km, il est très discret et le projet ne modifiera pas la structure du paysage. D'autant plus que le site étudié est perçu comme rattaché au parc des Ronchères et en arrière-plan du parc de l'Arc-en-Thiérache présent à environ 9 km.



Photo 11. Vue vers le sud-ouest depuis le panorama de l'église d'Englancourt.



Photo 12. Vue sur Marle depuis l'ouest (RD946)



Photo 13. Vue sur la butte de Laon depuis le nord (RD967).

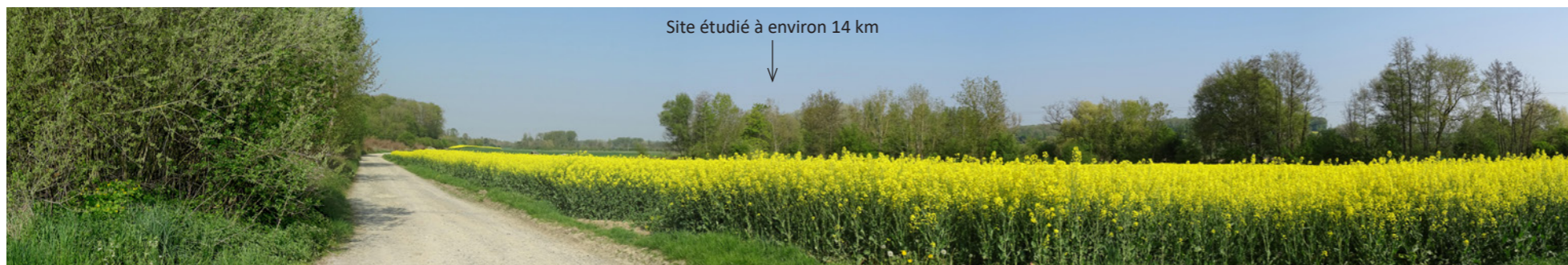


Photo 14. Exploitations agricoles et sylvicoles dans la vallée de la Serre depuis la RD51 au sud de Bosmont-sur-Serre.

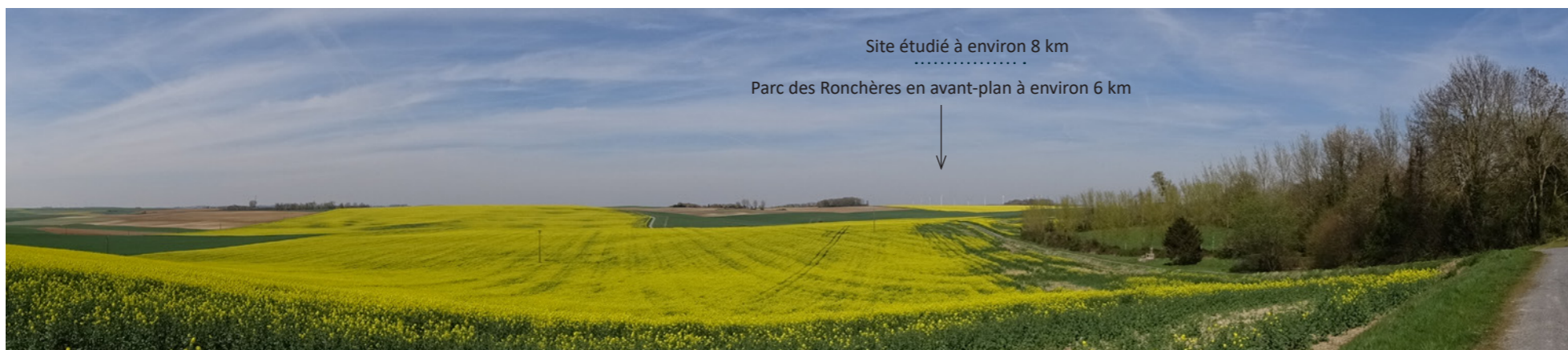


Photo 15. Vue sur le paysage de grandes cultures depuis la RD642 près de Bois-lès-Pargny

La plaine de grandes cultures

Périmètres d'étude rapproché et éloigné

Localisation

Cette unité s'étend dans toute la moitié sud de l'aire d'étude jusqu'aux reliefs du massif de Saint-Gobain au sud-ouest, jusqu'à la ville de Laon au sud et jusqu'au marais Saint-Boetien au sud-est. La plaine de grandes cultures est aussi présente dans l'ouest du périmètre éloigné mais est entrecoupée du nord au sud par l'unité de la vallée de l'Oise moyenne. L'unité s'étend hors du périmètre éloigné vers le sud-est et l'ouest. Elle occupe également le sud du périmètre rapproché, en transition avec la Basse Thiérache.

L'unité du massif de Saint-Gobain s'étend hors du périmètre éloigné. Sa transition avec l'unité de la plaine des grandes cultures présente des caractéristiques similaires et est par conséquent traitée dans cette partie.

Type de paysage et enjeu de l'unité

Il s'agit d'un paysage ouvert où s'étendent de vastes parcelles d'agriculture intensive sur un relief très peu marqué, avec un **enjeu faible**.

L'enjeu est **fort** pour les **paysages de vallées** définis comme emblématiques dans l'atlas des paysages de l'Aisne et le SRE de Picardie (la vallée de l'Oise et la vallée de la Serre).

L'enjeu est **très fort** pour la **ville de Laon**, site patrimonial et touristique reconnu (Ville d'Art et d'Histoire, Site Patrimonial Remarquable, protégé en tant que site classé avec de nombreux monuments historiques, défini «site d'intérêt ponctuel» dans l'atlas des paysages et de vigilance patrimoniale dans le SRE de Picardie).

Concernant le **thème des effets cumulés éoliens**, l'enjeu est **fort** au cœur de l'aire d'étude au regard des données récentes de la DREAL Hauts-de-France, un enjeu de saturation étant noté dans les périmètres rapproché et éloigné. Il est moindre dans le sud de l'unité, concerné par des vues plus lointaines des parcs éoliens.

Caractéristiques paysagères

L'unité est caractérisée par un **paysage ouvert de grandes cultures à l'image de la basse Thiérache** mais cette fois, le relief est plus aplati. La présence d'une couche de limons en fait un secteur propice aux grandes cultures. Les grandes parcelles géométriques se succèdent, aux couleurs et textures propres à chaque culture, avec une sensation d'immensité. Les **boisements** sont **rare**s. La trame arborée accompagne le tracé de chemins ou de vallons, et les silhouettes bâties. Les bois, les cultures et les prairies créent un paysage plus verdoyant et d'échelle plus fine dans les vallées. Ces traits paysagers se retrouvent notamment dans la vallée de la Serre.

L'**habitat** est **groupé en bourgs**, auxquels s'ajoutent **ponctuellement des fermes isolées**. Le cœur de l'aire d'étude est caractérisé par un **territoire rural** ponctué de petits bourgs. L'ouest de l'unité est influencé par la proximité de l'agglomération de Saint-Quentin, le sud par celle de Laon et le sud-ouest par celles de Tergnier et Chauny dans la vallée de l'Oise.

L'activité agricole se lit aussi dans la présence de silos agricoles et d'industries agroalimentaires, avec notamment la distillerie et sucrerie d'Origny-Sainte-Benoîte.

Les **vues** au sein de cette unité sont par conséquent **ouvertes et lointaines, et tout élément vertical crée un point d'appel**. Au sud, des buttes témoins émergent de la topographie quasi plane de la sous-unité, dont la colline de la ville de Laon qui offre un panorama.

Les ondulations fines du relief, les vallées et la trame végétale (haies et bosquets) **découpent les vues en plusieurs plans**. Il en découle une **alternance de vues ouvertes** dans les espaces des grandes cultures et de **vues plus fermées** dans les vallées. Les vues dégagées embrassent l'étendue cultivée ponctuée de villages et d'éléments verticaux (châteaux d'eau, lignes à haute tension, parcs éoliens...).

Quelques vallées comme celle de la Serre arpentent cette unité. Les vues y sont plus fermées par le relief des versants et une plus dense strate arborée (haies et exploitations sylvicoles).

Plusieurs **parcs éoliens** sont présents au sein de cette unité paysagère, **ceinturant la vallée de l'Oise moyenne et d'est en ouest dans le centre du périmètre éloigné avec un enjeu de densification**.

Les parcs éoliens forment des groupes plus ou moins denses, perçus à l'horizon ou en vue immédiate. Le paysage comprend en effet le plus souvent plusieurs parcs éoliens, localisés à des distances variables de l'observateur. Les parcs s'intercalent alors en avant-plan, en plan intermédiaire ou en arrière-plan des boisements et des ondulations du relief qui structurent les vues. Les parcs les plus lointains sont alors discrets et composent l'horizon avec les parcelles cultivées et autres éléments du paysage.

Dans les **bourgs**, les **vues** sont **cadrées** par les alignements du bâti **dans les rues**. Les **vues sur l'espace agricole** concernent les **habitations en limite du bourg** hors de leur ceinture arborée. Jardins ou bosquets présents autour des bourgs créent en effet un plan intermédiaire.

Un réseau routier local dessert l'habitat et se rattache aux axes routiers majeurs que sont: A26, RN2, RD1029, RD967 et RD12.

Ainsi le territoire revêt une image de paysage de grandes cultures, destiné à la production agricole, et desservi par des grands axes de communication. C'est aussi un paysage de production d'énergie renouvelable par la présence de nombreux parcs éoliens qui constituent une composante du paysage.

La plaine de grandes cultures

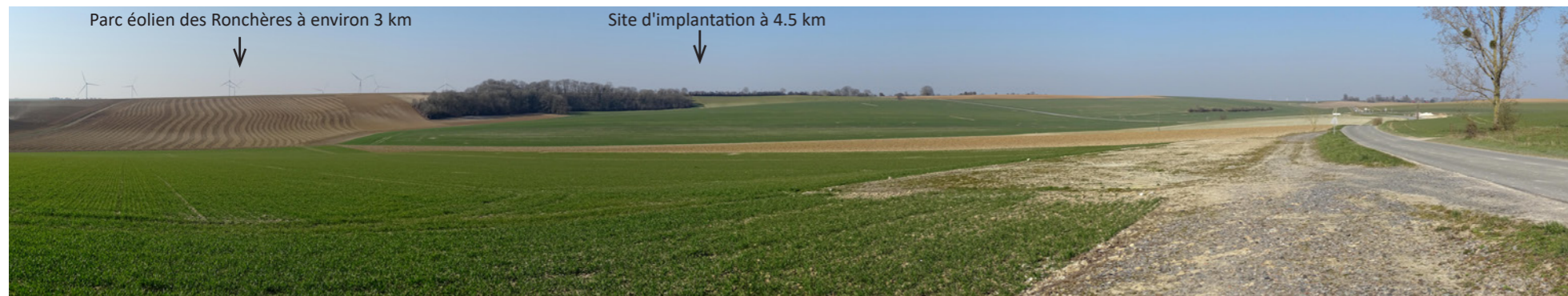


Photo 16. Vue vers le nord depuis la route D641 au sud de la Neuville-Housset

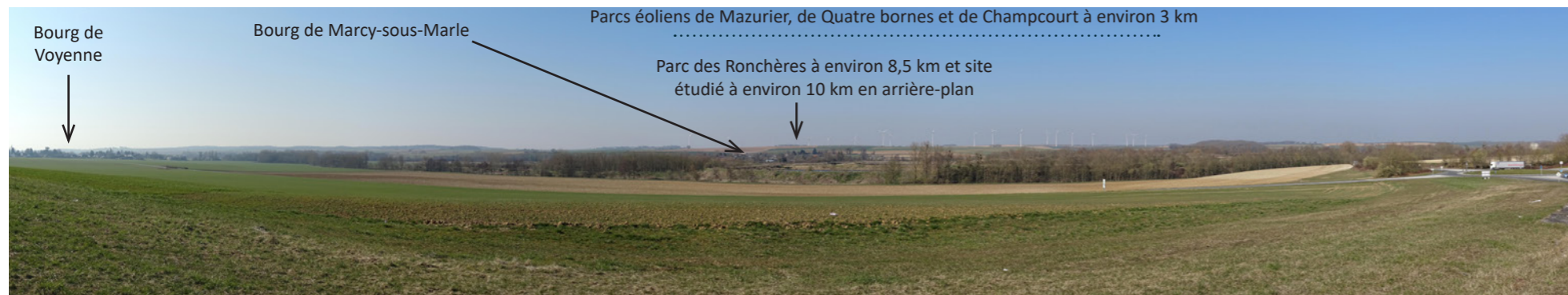


Photo 17. Vue vers le nord-ouest depuis la route RN2 au sud de Marle. Parcs éoliens parsemés dans un paysage de grandes cultures.



Photo 18. Vue vers le nord-est depuis la RD967 à Monceau-le-Neuf.

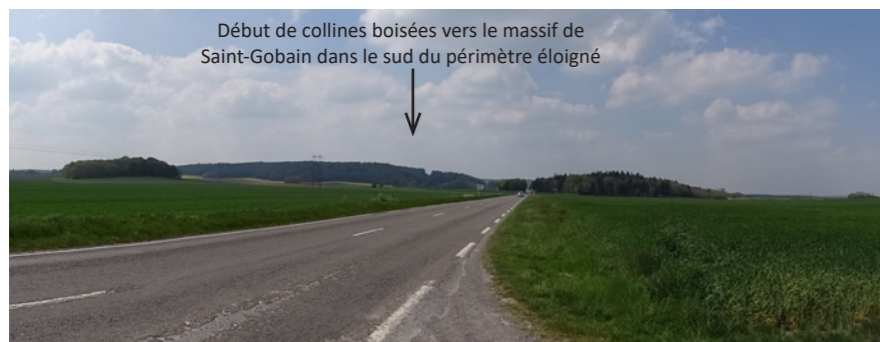


Photo 19. Vue vers l'ouest depuis la RD1044 près de Laon (site d'étude hors champ).

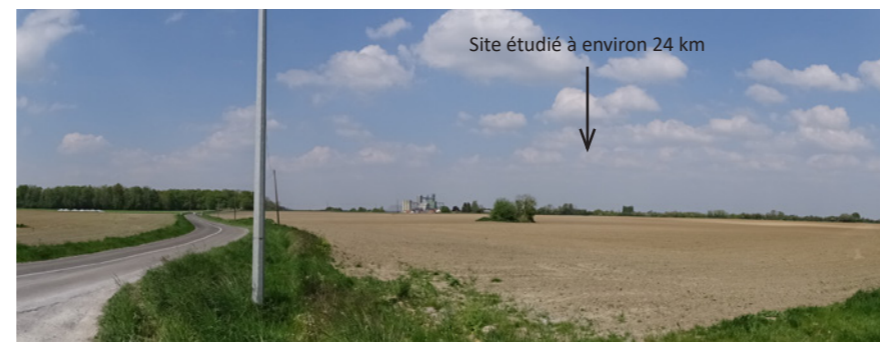


Photo 20. Vue vers le nord-est depuis le nord de Crépy sur la RD267 (limite du massif de Saint-Gobain).

Rapport au site étudié

Les perceptions vers le site étudié diffèrent par rapport à la localisation de l'observateur dans l'unité de la plaine de grandes cultures scindée en deux par la vallée de l'Oise. Le site étudié est localisé dans le nord de l'unité de la plaine de grandes cultures mais aussi dans l'est de celle-ci si l'on considère la coupure faite par la vallée de l'Oise.

Le site s'inscrit en perception proche et lointaine dans les vues sur le paysage de grandes cultures et le paysage éolien. Les perceptions du site sont cependant conditionnées par la végétation arborée et les ondulations du relief, ainsi que le bâti dont le rôle visuel augmente avec la distance. En s'éloignant, le site étudié est ponctuel dans les vues et s'inscrit dans le paysage éolien existant au sein du périmètre rapproché. C'est le cas depuis l'autoroute A26 traversant la partie sud de la plaine, mais également depuis les routes RD967 et RN2 qui mènent vers la ville de Laon.

Des vues proches s'observent depuis la RD967 et la RD946 reliant Guise, le Hérie-la-Viéville et la ville de Laon pour la RD967 ou Montcornet pour la RD946.

Le site est éloigné des « paysages emblématiques » des vallées de la Somme, de l'Oise, de la Serre, du canal de la Sambre et du marais de la Sourche, ce qui atténue fortement la prégnance visuelle du site dans les vues potentielles depuis ces lieux.

La sensibilité est faible à très faible en s'éloignant dans le périmètre éloigné. Comme depuis l'unité de la Basse Thiérache, soit le site est peu distinguable dans l'ensemble éolien existant, soit il se regroupe avec les parcs du périmètre rapproché, en extension du parc des Ronchères. Depuis la ville de Laon, à l'extrémité du sud de l'unité, la sensibilité est très faible, la butte de Laon se situant à plus de 25 km du site étudié localisé en arrière-plan du parc des Ronchères.

La recommandation à l'échelle de l'unité est de créer un parc éolien en créant une extension en cohérence avec la géométrie du parc des Ronchères.

Les illustrations depuis le périmètre rapproché sont comprises dans une partie spécifique (I.II.1.b.). Les illustrations depuis le patrimoine de Laon sont comprises dans la partie patrimoine. (I.II.2.c.)

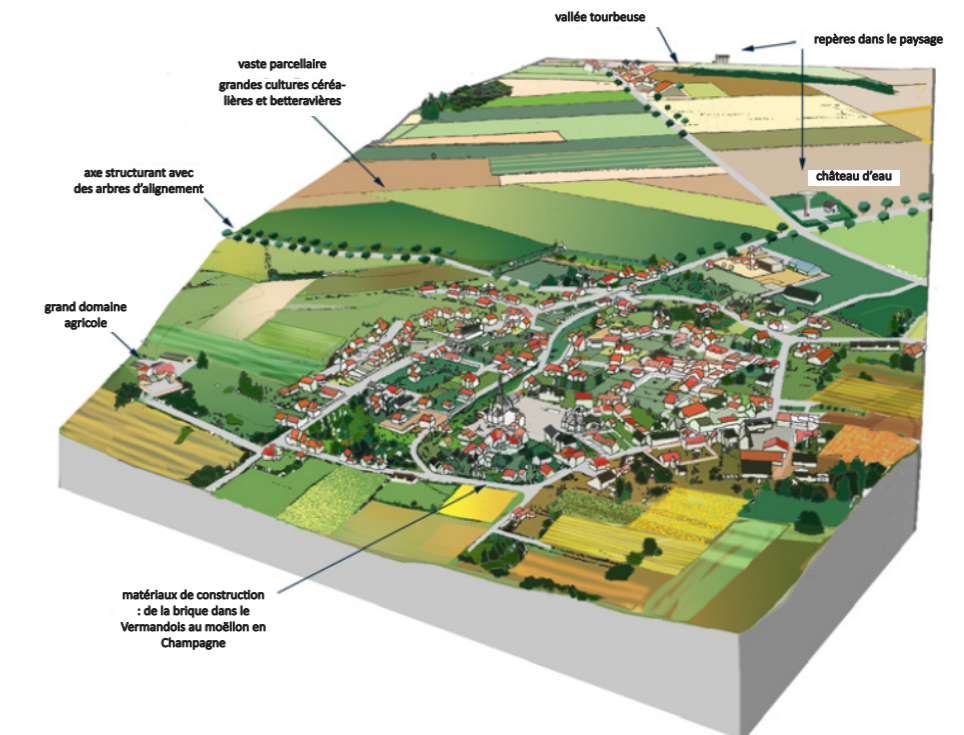


Fig. 12. Bloc-diagramme de la plaine des grandes cultures- Source Atlas des Paysages de l'Aisne 2004.

La vallée de l'Oise moyenne

Périmètre d'étude éloigné

Localisation

La vallée de l'Oise moyenne traverse l'ouest du périmètre éloigné séparant la basse Thiérache (à l'est) de la plaine de grandes cultures (à l'ouest). L'Oise poursuit également son cours à travers d'autres unités comme la basse Thiérache (où se situe notamment la ville de Guise) ou encore la Thiérache bocagère au nord-est.

Type de paysage et enjeu de l'unité

L'unité est un paysage de vallée empruntée par l'Oise. La vallée de l'Oise est définie en tant que paysage emblématique (atlas des paysages de l'Aisne et SRE Picardie). **L'enjeu est fort.**

Aucun parc éolien n'est présent au sein de la vallée même. Cependant concernant le thème des effets cumulés éoliens, **l'enjeu est fort** au regard des données récentes de la DREAL Hauts-de-France, un enjeu de saturation étant noté dans le périmètre éloigné du fait de la présence de **parcs de part et d'autre de la vallée.**

Caractéristiques paysagères

Il s'agit d'une **vallée à fond plat**, d'environ 1,5 km de large. Elle est orientée nord-est/sud-ouest au cœur de l'aire d'étude.

L'**Oise moyenne** est caractérisée par des **versants peu marqués** (dénivelés de 20 à 60 m environ), s'insérant dans la plaine ouverte de grandes cultures du cœur de l'aire d'étude, et d'un **fond humide souvent boisé**. Le **paysage** est par conséquent **fermé dans le fond de la vallée** (boisements naturels, peupleraies) et contraste par ses ambiances intimistes avec celle des espaces de grandes cultures voisins. Marais, étangs, et végétation relatent le caractère humide du fond de vallée. Des **secteurs cultivés et des prairies** s'intercalent **entre les boisements** dans son fond donnant lieu à une alternance d'espaces fermés et d'espaces plus ouverts cependant toujours délimités par les boisements. L'Oise est rarement visible, masquée par les boisements. L'atlas des paysages souligne la présence d'une flore spécifique sur les affleurements de craie à Bernot (site d'intérêt ponctuel «falaise de Bernot»).

Dans le fond de la vallée, les **vues sont courtes et fermées** par la végétation arborée dans les secteurs boisés, **ou cadrées par un versant très peu marqué et les grandes cultures qui s'étendent au-delà** depuis les lieux plus ouverts.

Depuis l'unité de la plaine de grandes cultures et celle de la Basse Thiérache, la vallée de l'Oise mais aussi les autres vallées se lisent comme des **cordons boisés** qui découpent alors la vue en plans, le regard circulant de part et d'autre de la vallée.

Les **parcs éoliens** présents de part et d'autre de la vallée de l'Oise se lisent alors **en arrière-plan depuis le fond de vallée**. C'est le cas des parcs de Ribemont, du Mont-Hussard, de la Pâturage, de Hauteville etc.

L'humidité a induit l'implantation des **bourgs sur les versants**, parfois de façon symétrique de part et d'autre du fond de vallée. Ils s'égrènent sur le tracé des deux routes suivant chacun des versants. Les bourgs principaux dans la vallée de l'Oise dans le périmètre éloigné sont **Guise** au nord-ouest, **Ribemont** et **Origny-Sainte-Benoîte** à l'ouest. De plus, le fond plat de vallée est propice à l'installation d'une zone industrielle comme on peut le voir à Origny-Sainte-Benoîte (photo ci-contre).

Les **routes principales de l'aire d'étude traversent la vallée** : RD1029, RD12, RD13, RD29, RD51, RD58, RD70 et RD131.

La RD1029 traverse la vallée perpendiculairement à Origny-Sainte-Benoîte et permet la jonction entre la ville de Saint-Quentin, la ville de Guise et la Thiérache bocagère.



Photo 21. Vallée de l'Oise, canal et parc éolien d'Hauteville. Vue vers l'ouest depuis la RD1650 à l'est d'Hauteville.



Photo 22. Vue vers l'est depuis la RD960 à l'ouest de Longchamps et de la vallée de l'Oise



Photo 23. Canal dans la vallée de l'Oise



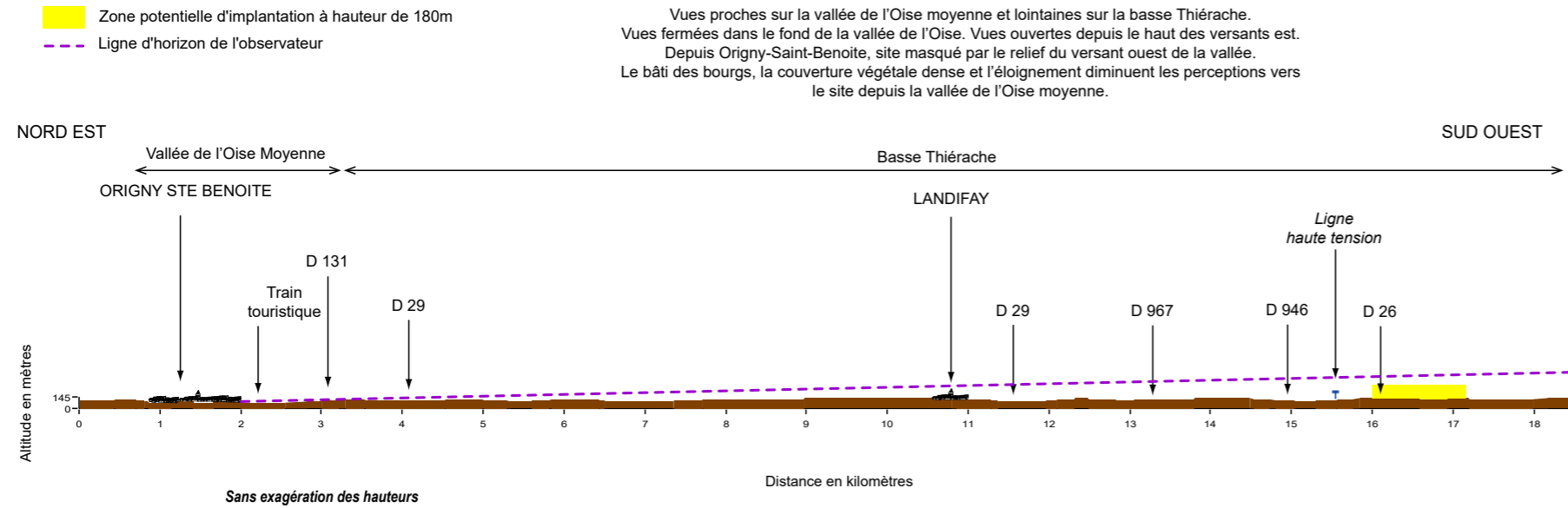
Photo 24. Vue sur Origny-Sainte-Benoîte vers l'ouest depuis la RD1029 au-dessus du cours de l'Oise.



Photo 25. Vue vers l'ouest sur une zone industrielle de la Vallée de l'Oise depuis la RD29.



Photo 26. Vue vers le nord-est depuis la RD131 près d'Origny-Sainte-Benoîte en haut de versant de la vallée de l'Oise moyenne.



Coupe 1. Depuis le versant ouest de la vallée de l'Oise moyenne.

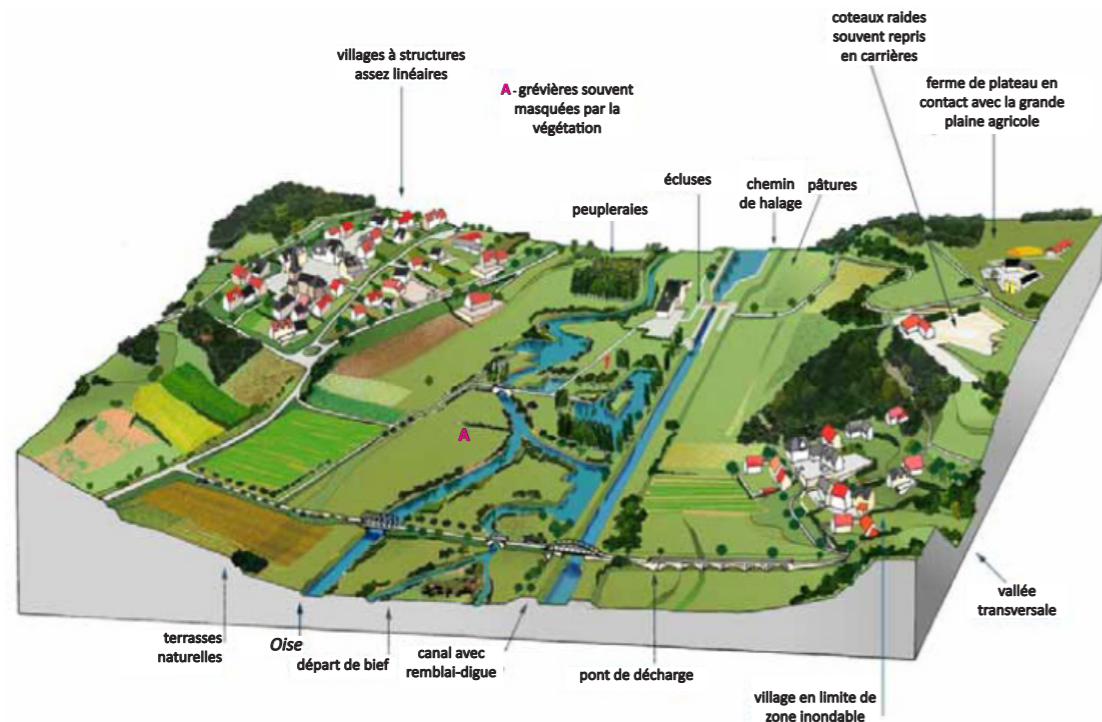


Fig. 13. Bloc-diagramme de la vallée de l'Oise moyenne - Source Atlas des Paysages de l'Aisne du nord, 2004.



Photo 27. Vue vers l'est depuis le haut de versant ouest de la Vallée de l'Oise près de Châtillon-sur-Oise.

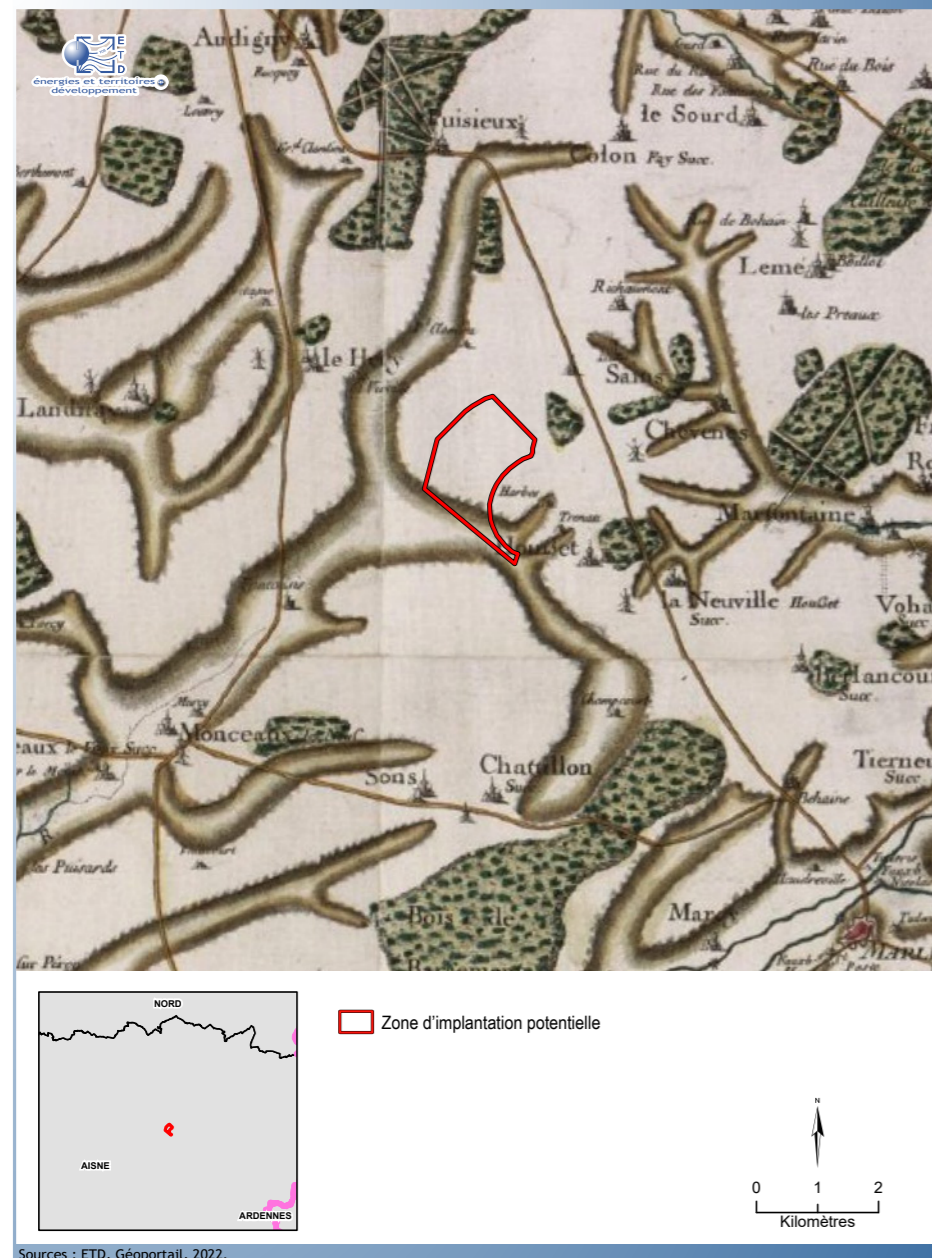
Rapport au site étudié

La vallée de l'Oise moyenne s'étend sur un axe nord-est/sud-ouest à l'ouest du site d'étude. Les vues vers le site étudié depuis cette unité se structurent alors sur un axe est/ouest en fonction du relief.
En effet, les vues sont lointaines vers le site depuis les hauts des versants. De plus, les versants de cette vallée constituent une transition avec l'unité de la plaine de grandes cultures dont la planéité favorise l'ouverture des vues.
Quant au fond de vallée, l'horizon se limite aux versants ce qui cloisonne des vues vers le site qui est éloigné. La vallée est faiblement encaissée par endroit, mais la végétation et le bâti des bourgs augmentent cette fermeture des vues.

D'une manière générale, le site étudié est peu perceptible du fait de sa distance à la vallée variant de 10 à 20 km environ selon le versant. S'il se perçoit, c'est en vue lointaine et il est en arrière-plan de parcs éoliens plus proches qui entourent la vallée (parc du Mont Hussard à l'est d'Origny-Sainte-Benoîte par exemple). Le site est alors regroupé avec le parc des Ronchères dans l'ensemble éolien. **La sensibilité est nulle dans le fond de vallée, faible à très faible (haut de versant).**

La recommandation reste inchangée : créer un parc en extension du parc des Ronchères et en cohérence avec la géométrie de ce parc limitrophe.
Les illustrations depuis le périmètre rapproché sont comprises dans une partie spécifique (I.II.1.b.).

CASSINI



Carte 26. Carte de Cassini.

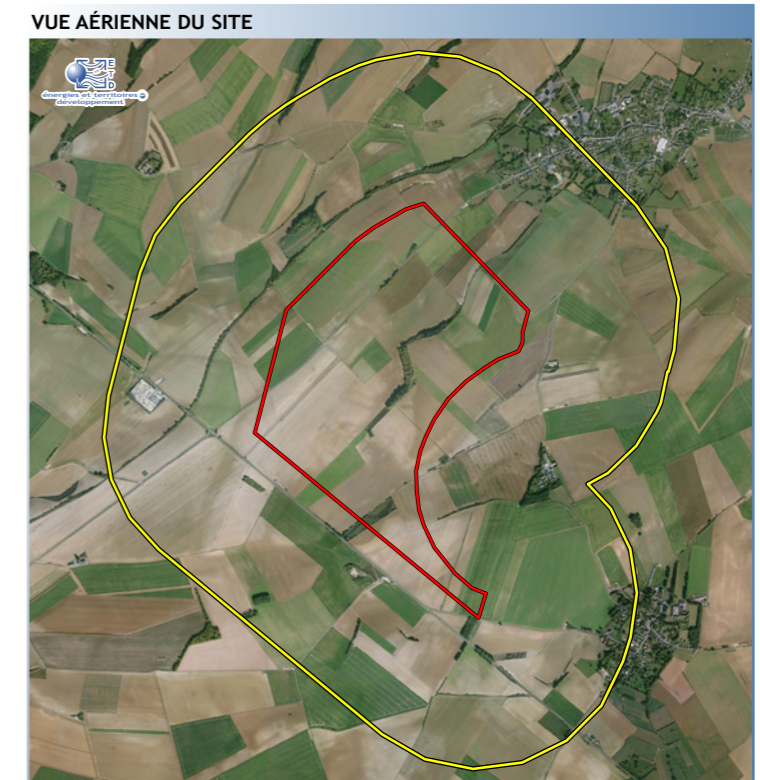
L'état initial du volet paysager représente le scénario de référence au sens du Code de l'Environnement¹. A l'échelle du périmètre éloigné, en l'absence de création du parc éolien, l'évolution du paysage est soumise à plusieurs facteurs dont :

- **L'évolution de l'agriculture** : le Vermandois et le Laonnois sont historiquement des territoires de grandes cultures. L'évolution agricole du 20ème siècle s'observe par l'agrandissement des trames parcellaires sous l'influence de la mécanisation (grandes cultures). Les deux photographies aériennes ci-dessous cadrées à l'échelle du site étudié, montrent clairement cette évolution. Les structures bocagères et les vergers à proximité des bourgs ont quasiment disparu au cœur du périmètre éloigné, et la présence de boisements ponctuels, de haies ou d'arbres isolés s'est amenuisée dans l'unité de la Basse Thiérache. Au sud-ouest du périmètre éloigné, les surfaces occupées par la forêt dans le massif de Saint-Gobain sont relativement stables.
- **La pression urbaine** : elle concerne principalement les bourgs proches de Saint-Quentin et de Laon et les bourgs principaux de la plaine de grandes cultures et de la Basse Thiérache. C'est le cas de Guise au nord-ouest de Sains-Richaumont. L'extension des autres bourgs est plus ponctuelle. Dans les vallées, l'urbanisation s'est développée en parallèle des industries et des axes de communication (Vallée de l'Oise, Vallée de la Serre, Vallée de la Somme).
- **Le développement d'infrastructures** avec la modernisation des routes et la création des autoroutes.
- **La création de parcs éoliens** : Les parcs éoliens ont participé à l'évolution des paysages depuis une quinzaine d'années. Plusieurs parcs sont en exploitation, ou accordés, et d'autres sont en étude dans le périmètre éloigné.
- **Les évènements climatiques** (tempêtes, inondations...).
- **La valorisation touristique / la modification de l'usage d'un lieu** : des aménagements liés à la valorisation touristique sont présents dans les paysages de vallées, le massif de Saint-Gobain et les sites d'intérêt patrimonial dont Saint-Quentin et Laon (chemins de découverte etc).

1. Légifrance. (2021, août). Article R122-5—Code de l'environnement—Légifrance. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043743342



Carte 27. Photographie aérienne 1950/1965.



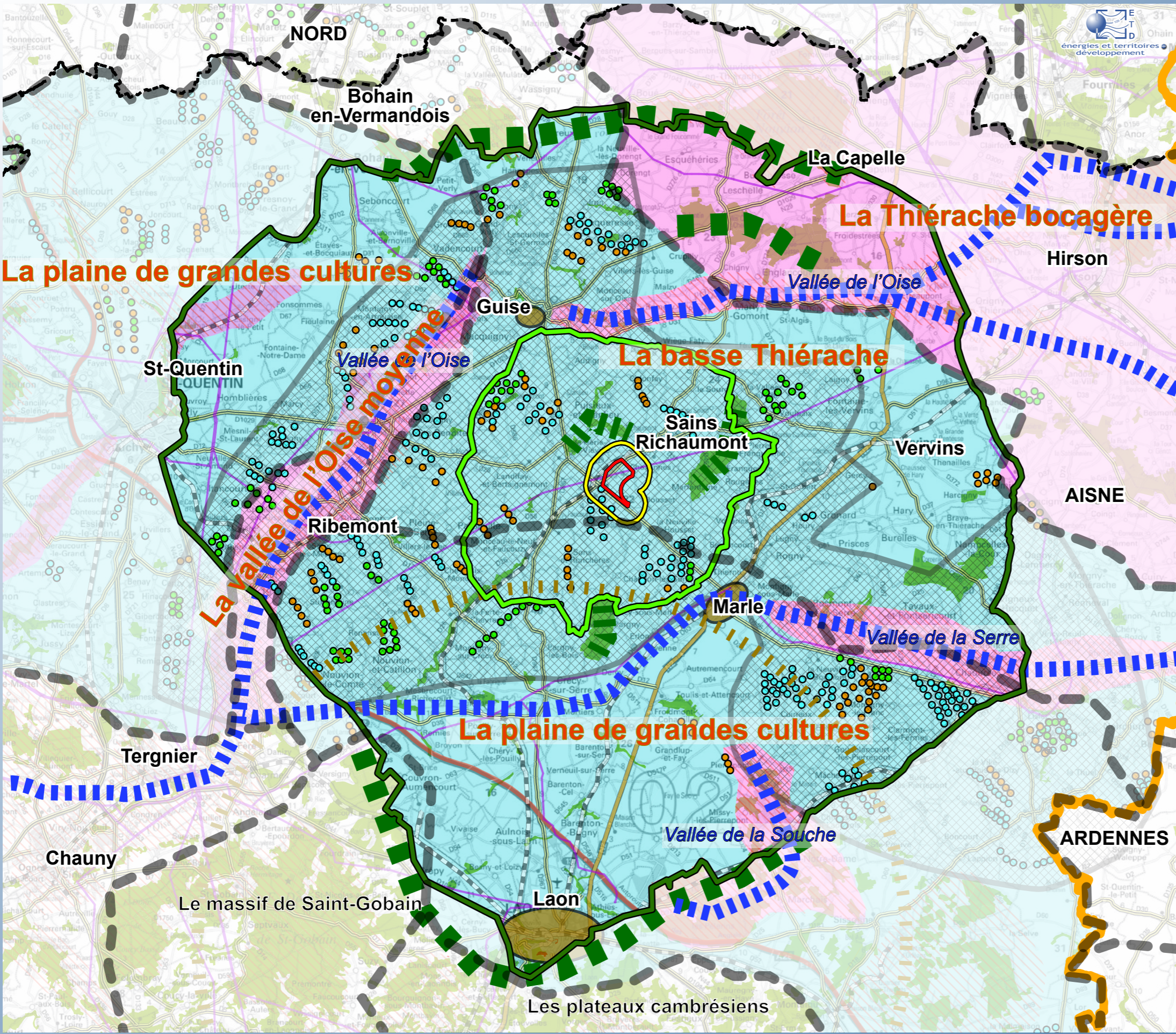
Carte 28. Photographie aérienne contemporaine.

Le tableau et la carte synthétisent les données de l'état initial sur le contexte paysager dans le périmètre éloigné.

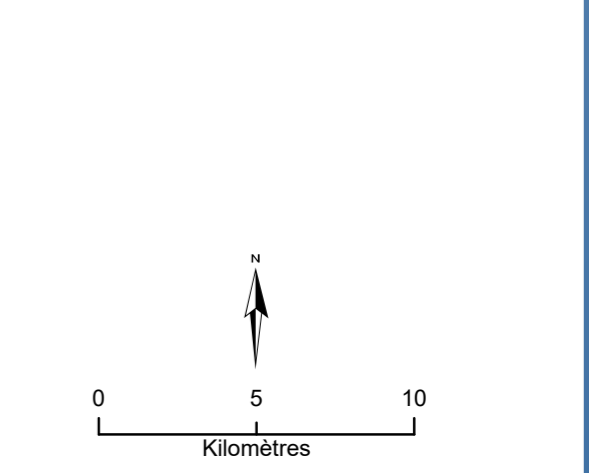
Unité paysagère	Département	Type de paysage	Périmètre d'étude	Enjeu de l'unité (indépendant du site étudié)	Sensibilité de l'unité vis-à-vis du site étudié
Basse Thiérache	Aisne	Plateau	Immédiat, rapproché et éloigné	<p>Faible Fort pour les vallées Paysage de grandes cultures aux vues ouvertes Habitat groupé en bourgs entourés d'une ceinture végétale Peu de haies ou d'arbres isolés Faible reconnaissance sociale Enjeux effets cumulés éoliens forts : densification, diminution d'angles de respiration, augmentation d'angles d'occupation</p>	<p>Vues très proches à lointaines (entre 0 et > 20 km) Faible à très faible dans le périmètre éloigné Très faible pour les vues lointaines Faible pour les vues ouvertes en se rapprochant du périmètre rapproché (entre 7 et 10 km) Site dans le prolongement du parc éolien existant des Ronchères, en avant-plan dans les vues depuis le nord-est, en extension dans les vues depuis le nord, l'ouest et l'est Site et parc des Ronchères en arrière-plan des parcs présents au nord et au nord-est dont celui de l'Arc en Thiérache en s'éloignant</p>
Plaine de grandes cultures	Aisne	Plateau	Rapproché et éloigné	<p>Faible Fort pour les vallées Paysage de grandes cultures aux vues très ouvertes Habitat groupé en bourg entourés d'une ceinture végétale Très peu de haies ou d'arbres isolés Faible reconnaissance sociale Enjeux effets cumulés éoliens forts : densification, diminution d'angles de respiration, augmentation d'angles d'occupation</p>	<p>Vues très proches à lointaines (entre 1,5 et > 20 km) Faible à très faible dans le périmètre éloigné Très faible pour les vues lointaines Faible pour les vues ouvertes en se rapprochant du périmètre rapproché (entre 8 et 10 km) Site dans le prolongement du parc éolien existant des Ronchères, en arrière-plan et en extension vers l'est de ce parc dans ces perceptions depuis le sud Site et parc des Ronchères en arrière-plan des parcs présents dans le sud du périmètre d'étude (Mont Benhaut, ensemble des parcs de Champcourt / Mazurier / Quatre Bornes)</p>
Thiérache bocagère	Aisne	Bocages	Eloigné	<p>Fort Paysage de bocages composé d'une grande diversité de haies bocagères Plusieurs massifs forestiers Forte reconnaissance sociale Enjeux effets cumulés éoliens très faibles</p>	<p>Vues lointaines du site (> 11 km). Nulle à localement très faible Site majoritairement non perceptible sous l'effet de la distance, des boisements et du relief Site ponctuellement perceptible en vue lointaine en particulier depuis le haut de versant de la vallée de l'Oise, avec une sensibilité très faible Site dans le prolongement et en avant-plan du parc éolien existant des Ronchères dans ces vues depuis le nord / nord-est, en arrière-plan des parcs présents au nord et au nord-est dont celui de l'Arc en Thiérache</p>
Vallée de l'Oise	Aisne	Vallée à fond plat	Eloigné	<p>Fort Vallée à fond plat Omniprésence de l'eau Paysages emblématiques : falaises et ripisylves de l'Oise Forte reconnaissance de ce paysage. Enjeux effets cumulés éoliens forts sur les plateaux voisins : densification, diminution d'angles de respiration, augmentation d'angles d'occupation</p>	<p>Vues lointaines du site (> 10 km) Nulle dans le fond de vallée, faible à très faible en haut de versant Site imperceptible en fond de vallée Site par endroit visible en haut de versant et en vue lointaine Distance du site, relief, boisements et bâti le rendant peu visible Site dans le prolongement nord du parc éolien existant des Ronchères dans ces vues depuis l'ouest. Site et parc des Ronchères en arrière-plan des parcs éoliens présents à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest dont celui du Mont Hussard</p>

Tableau 6. Synthèse des enjeux et des sensibilités des unités paysagères dans le périmètre d'étude.

SYNTHESE DES ENJEUX DES UNITES PAYSAGERES



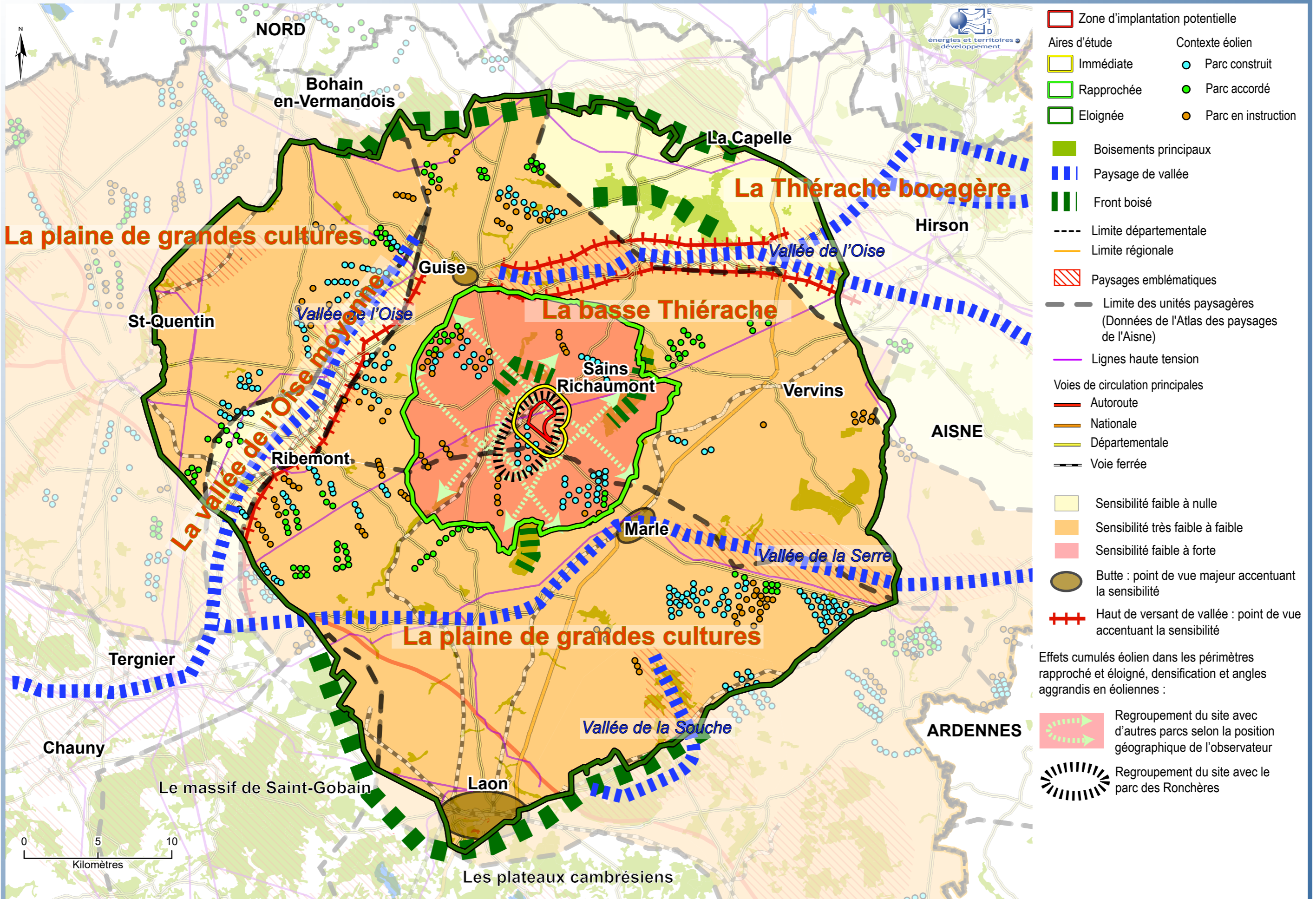
- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude
- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée
- Limite départementale
- Limite régionale
- Paysages emblématiques
- Limite des unités paysagères
- Boisements majeurs
- Lignes haute tension
- Voies de circulation principales
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Voie ferrée
- Paysage de vallée
- Front boisé
- Enjeu faible
- Enjeu fort
- Butte : point de vue majeur à fort enjeu (Guise, Marle), enjeu très fort pour Laon
- Enjeu de saturation en éoliennes
- Aire de vigilance patrimoniale de Laon : enjeu fort



Sources : ETD, DREAL, Atlas des Patrimoines, Scan départemental ©IGN, 2024.

Carte 29. Synthèse des enjeux des unités paysagères dans le périmètre éloigné.

SYNTHESE DES SENSIBILITES DANS LE PERIMETRE ELOIGNE



Sources : ETD, DREAL, Atlas des Paysages de l'Aisne, Scan départemental ©IGN, 2024

Carte 30. Synthèse des sensibilités des unités paysagères au site étudié dans le périmètre éloigné.

Le contexte paysager

Le site étudié s'inscrit dans la Basse Thiérache, en limite sud-ouest de cette unité paysagère qui s'étend vers le nord tandis que le sud du périmètre rapproché est compris dans l'unité de la plaine de grandes cultures. Le site et les périmètres immédiat et rapproché sont par conséquent dans un secteur de transition entre la Basse Thiérache et la plaine de grandes cultures.

L'organisation du relief et de l'occupation du sol observée à l'échelle des unités paysagères est présente à l'échelle rapprochée.

Les larges parcelles de **grandes cultures** composent un paysage agricole. A cela s'ajoute la présence de plusieurs bourgs, de bois, de haies arborées et de vallonements ponctuels. Les arbres sont principalement concentrés autour des villages. **Plusieurs boisements** ponctuent cependant l'ensemble formé par la Basse Thiérache et la plaine de grande cultures (dont le bois de Montaloux au nord et la forêt domaniale de Marfontaine au sud-est).

Dans la plaine, les bourgs sont implantés au carrefour des axes routiers et les habitations s'alignent le long des voies. Le **bourg principal du périmètre rapproché** est celui de **Sains** dans la commune de Sains-Richaumont au nord-est du site. Le **périmètre immédiat** comprend les bourgs de **Sains** à Sains-Richaumont et du **Housset ainsi que le hameau de Harbe**.

Le périmètre rapproché est parcouru par plusieurs routes d'importance départementale :

- du sud-ouest au nord-est, la RD26 relie les bourgs de Faucouzy, Sains-Richaumont et le Sourd entre-eux;
- au nord-est, la RD29 relie Lemé à Sains-Richaumont;
- du nord-ouest au sud-est, la RD37 relie les bourgs d'Audigny, Puisieux, Sains-Richaumont, et Marfontaine entre-eux;
- un axe important passe par le Hérie-la-Viéville : la RD946 reliant Guise au nord-ouest à Marle au sud-est. La RD967 se rattache à la RD946 à Le Hérie-la-Viéville pour relier Guise et Laon.

Plusieurs parcs éoliens sont construits dans le périmètre rapproché dont celui des Ronchères qui est le plus proche (< 1 km). Au total, le périmètre rapproché comptabilise 7 parcs éoliens et 50 éoliennes existantes.

Le périmètre rapproché présente majoritairement des vues dégagées.

Les ceintures arborées des bourgs peuvent diminuer la visibilité vers le site de même que les quelques bois ponctuant le paysage de grandes cultures. Les arbres découpent alors les vues en plusieurs plans. Les vues en intérieur de bourg sont généralement fermées par le bâti. Depuis les routes et les entrées et sorties de bourgs, le site se lit facilement dans le paysage ouvert de grandes cultures. Pour les bourgs les plus proches, le bâti ne suffit pas à dissimiler complètement le site en centre-bourg.

Plusieurs parcs éoliens sont répartis au sud (les Ronchères), au nord-ouest (Puisieux-et-Clanlieu, la Mutte), au nord-est (l'Arc en Thiérache) et au sud-est du site étudié (Mazurier, Champcourt, les Quatre Bornes). Le site étudié est localisé dans un contexte de densification en éoliennes. De ce fait, la majorité des bourgs du périmètre rapproché ont déjà, dans leurs perceptions, une visibilité sur un parc éolien proche. Le site étudié apparaît comme une extension du parc des Ronchères, en l'étendant au nord-est et se rapprochant des bourgs de Sains-Richaumont et de Housset.

Des photographies et coupes sont présentées dans les pages suivantes dans l'objectif de préciser l'organisation du paysage et des vues sur le site étudié, afin de définir les sensibilités du site étudié pour l'implantation d'éoliennes. Les illustrations sont localisées sur la "Carte 33. Localisation des illustrations dans le périmètre rapproché.", page 52 et la "Carte 34. Localisation des illustrations dans le périmètre immédiat.", page 53.

NB: d'autres coupes et photographies sont comprises dans la partie relative aux unités paysagères et au patrimoine.

Le site étudié

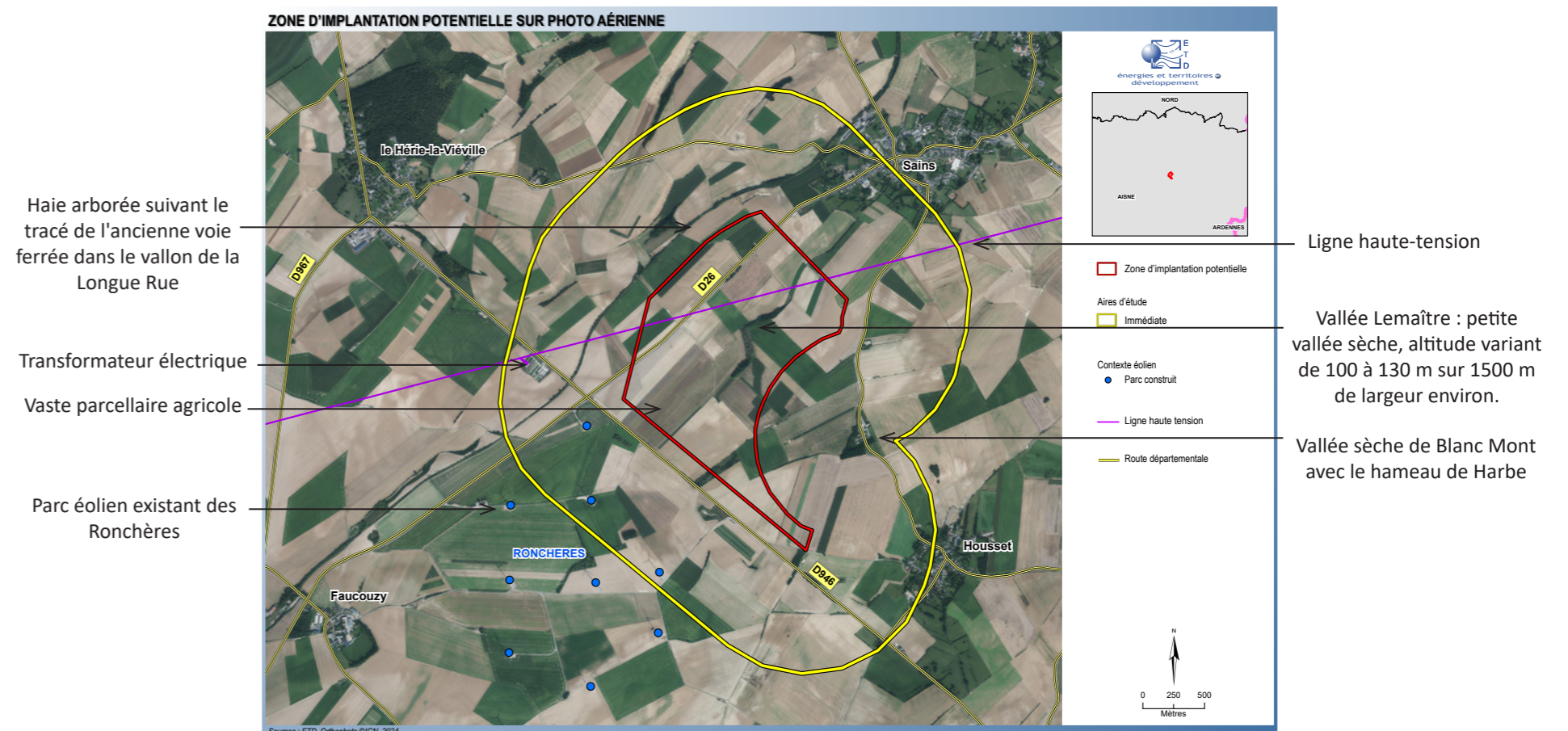
Le site, d'une superficie de 390 ha, est très majoritairement constitué de grandes cultures. Il est traversé par la route RD26 au nord et longé par la RD946 au sud. Le périmètre immédiat se situe dans l'unité de la Basse Thiérache, à la transition avec l'unité de la plaine de grandes cultures avec pour composantes paysagères : des grandes cultures, quelques rares boisements, les bourgs de Sains et de Housset ainsi que le hameau de Harbe entourés de haies et bosquets, des installations électriques avec une ligne haute-tension traversant le nord du site étudié, des routes dont les RD946 et RD26, et les éoliennes du parc existant des Ronchères. Des petites vallées sèches sont présentes dans ce périmètre (Lemaître et Blanc Mont au sein du site étudié, et la Longue Rue au nord) faisant varier légèrement le relief. Le vallon de la Longue Rue est empruntée par le tracé d'une ancienne voie ferrée, aujourd'hui souligné par un cordon d'arbres. Par conséquent les vues sont très ouvertes dans le périmètre immédiat, sauf dans les bourgs et les lieux plus cloisonnés par le bâti ou la végétation arborée. Le site est perçu en vue immédiate avec les éoliennes existantes des Ronchères.



Photo 28. Vue vers le sud-ouest depuis la RD26 en sortie sud de Sains.

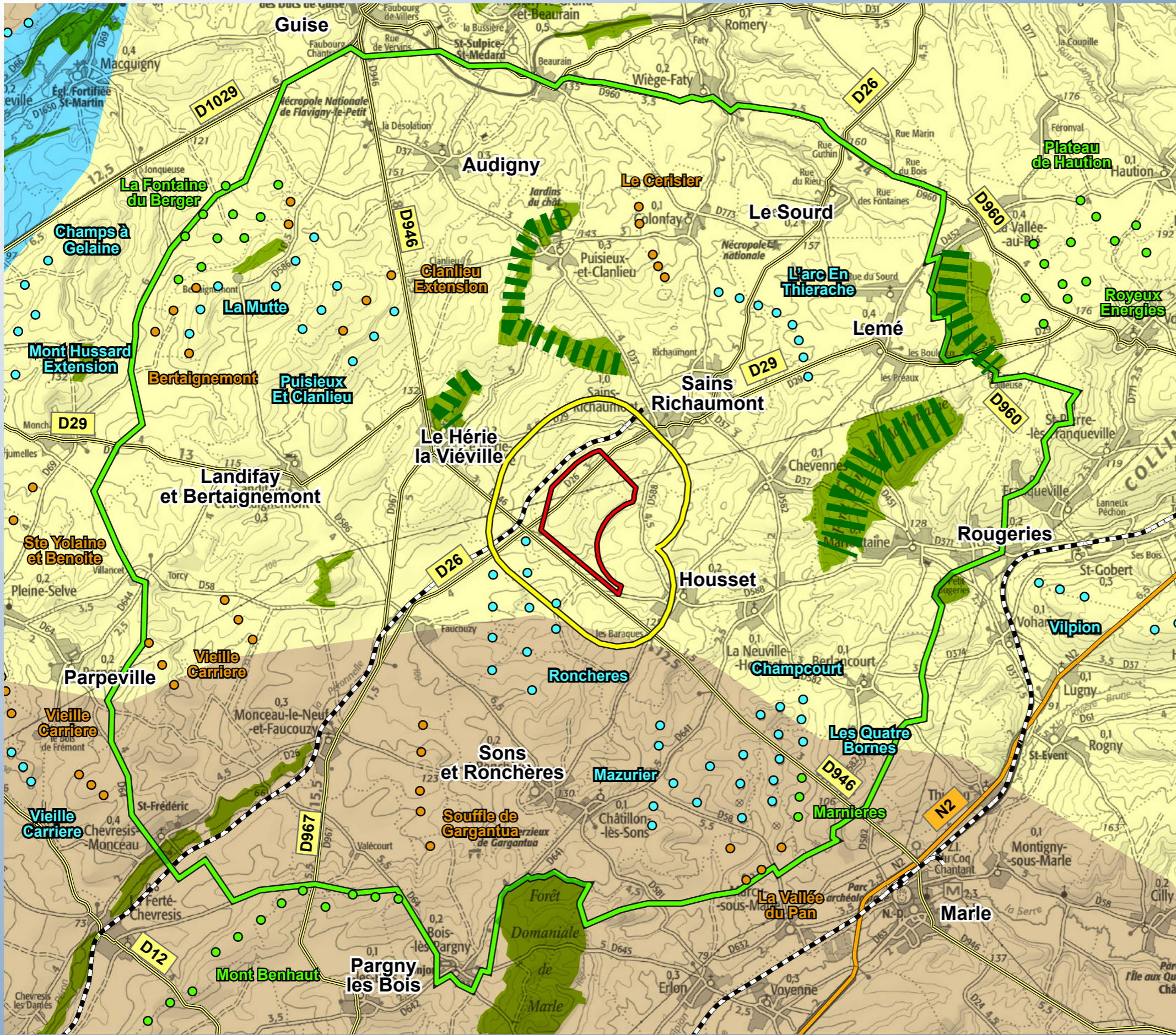


Photo 29. Vue vers le sud-est depuis la RD946 en limite du site.



Carte 31. Photographie aérienne de la zone d'implantation potentielle

CONTEXTE PAYSAGER RAPPROCHÉ



- Zone d'implantation potentielle

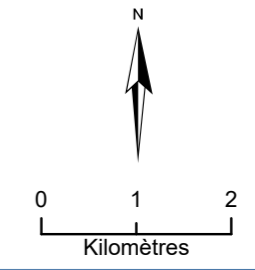
- Aires d'étude**
- Immédiate
- Rapprochée

- Contexte éolien**
- Parc construit
- Parc accordé
- Parc en instruction

- Boisements principaux
- Front boisé

- Voies de circulation principales**
- Nationale
- Départementale
- Voie ferrée

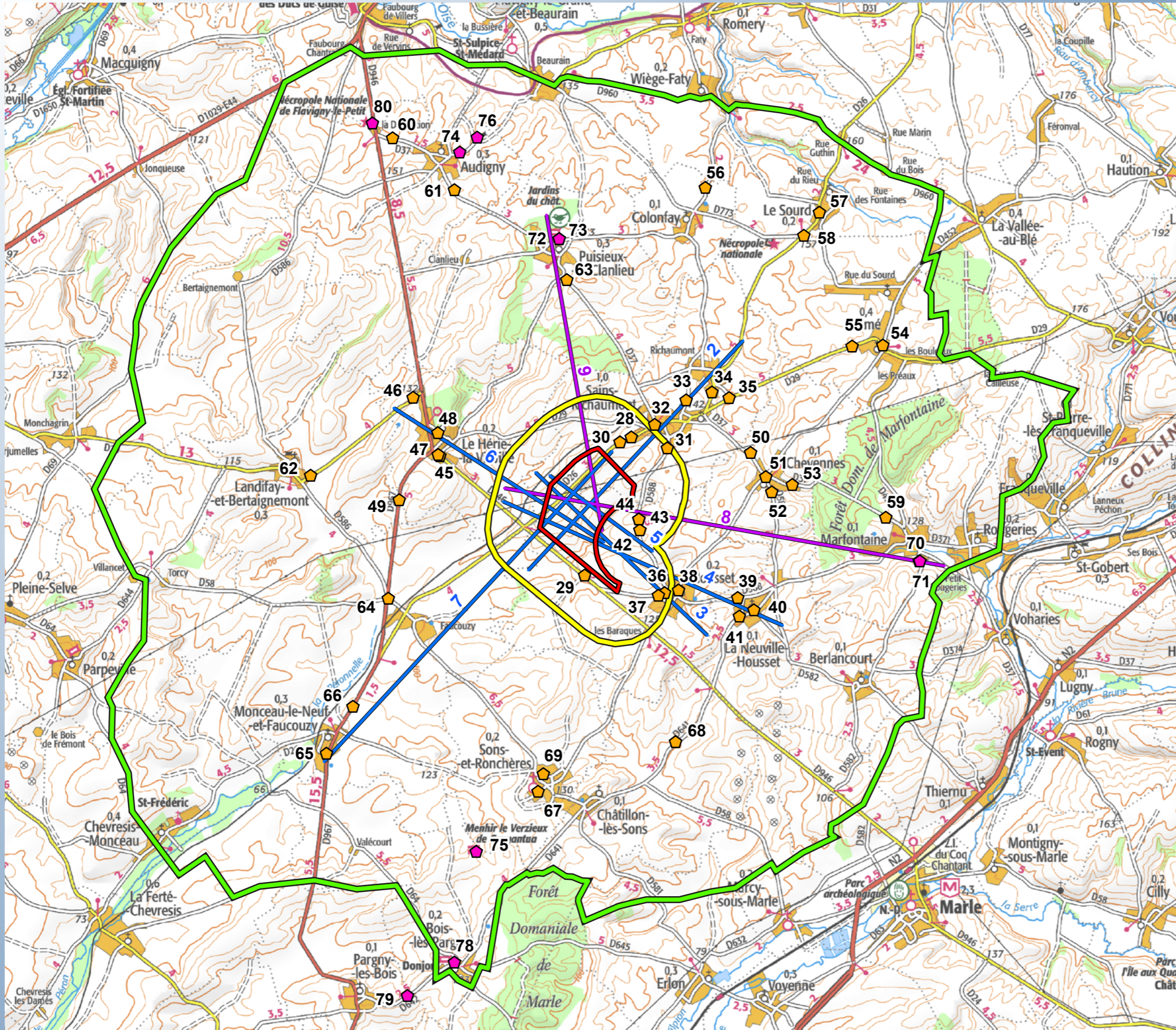
- Unités paysagères**
- La Basse Thiérache
- La plaine de grandes cultures
- La vallée de l'Oise moyenne



Sources : ETD, DREAL, Atlas des Patrimoines, Scan100 ©IGN, 2024.

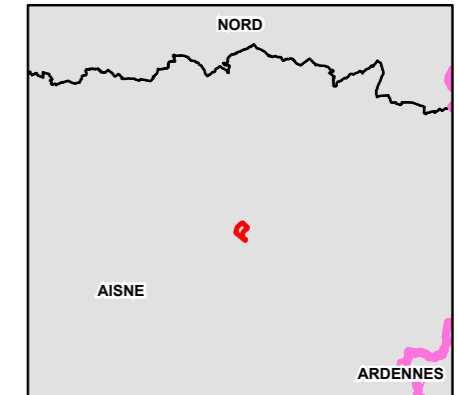
Carte 32. Contexte paysager rapproché

LOCALISATION DES ILLUSTRATIONS DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ



Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2024.

Carte 33. Localisation des illustrations dans le périmètre rapproché.



Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

Immédiate

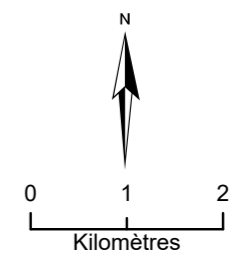
Rapprochée

Illustration et son numéro

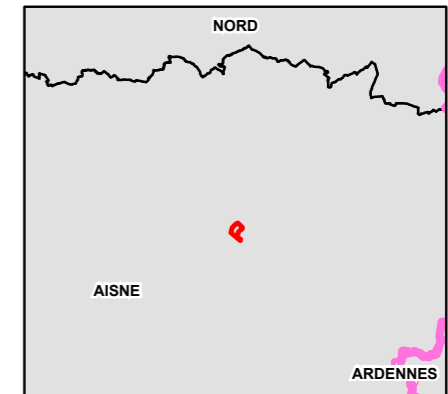
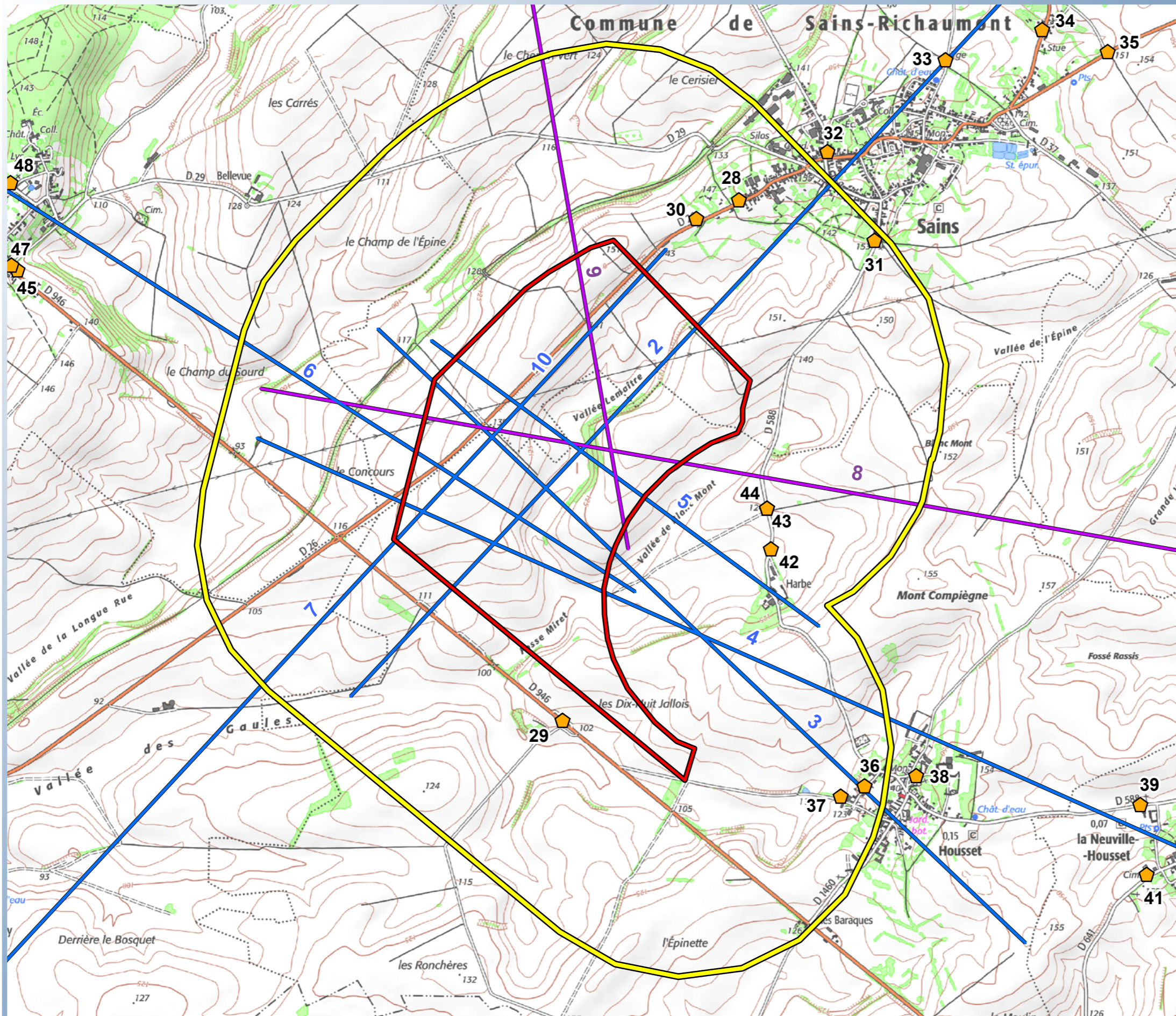
Illustration patrimoine et son numéro

Coupe et son numéro

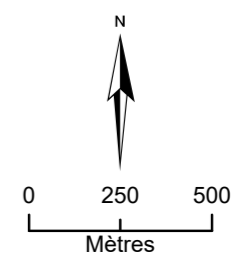
Coupe patrimoine et son numéro



LOCALISATION DES ILLUSTRATIONS DANS LE PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT



- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude
- Immédiate
- ◆ Illustration et son numéro
- ◆ Illustration patrimoine et son numéro
- Coupe et son numéro
- Coupe patrimoine et son numéro



Sources : ETD, Scan25 ©IGN, 2024.

Carte 34. Localisation des illustrations dans le périmètre immédiat.

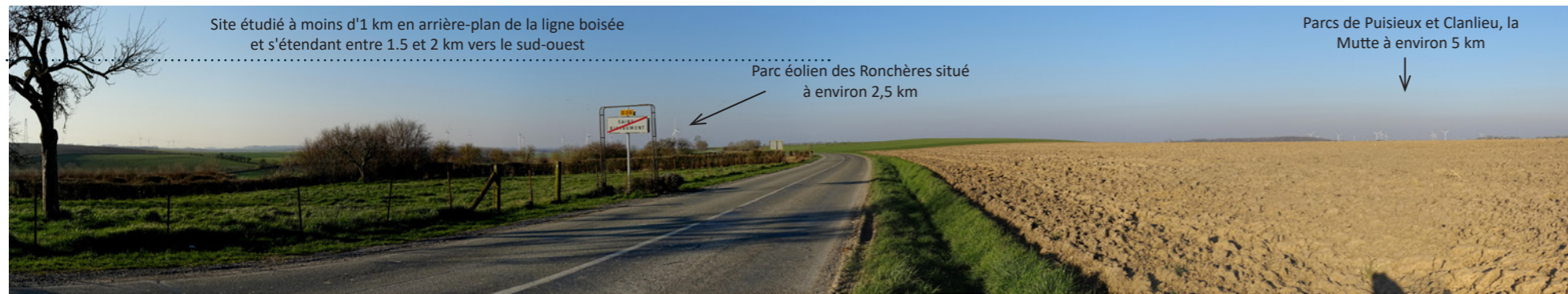


Photo 30. Vue vers le sud-ouest depuis la sortie sud-ouest de Sains sur la RD26.



Photo 31. Vue vers le sud-ouest depuis la sortie sud-ouest de Sains sur la RD588.



Photo 32. Vue vers le sud sur la mairie et la place du village à Sains depuis la RD29.



Photo 33. Vue vers le sud-ouest sur les maisons neuves et château d'eau au nord de Sains.



Photo 34. Point 15 Vue vers le sud-ouest sur Sains depuis la sortie sud de Richaumont (RD26).

Organisation des vues depuis la Basse Thiérache Bourgs de Sains et de Richaumont - Périmètre immédiat et rapproché (au nord-est du site étudié)

Situé à **environ 1 km** du site étudié, le **bourg de Sains** à Sains-Richaumont est le bourg le plus proche. La RD26 traverse le site étudié et constitue l'entrée sud-ouest du bourg qui se trouve dans le périmètre immédiat. Sains s'étend au nord-est du site dans le périmètre rapproché; de même pour le bourg de **Richaumont** situé au nord-est de Sains à **environ 2,3 km** du site étudié. La RD26 traverse le bourg de Sains et celui de Richaumont. La RD29 relie Sains à Lemé à l'est. S'ajoutent des routes locales au sud et au nord.

La **vue est dégagée** depuis la **sortie sud-ouest de Sains** sur la **RD26** (cf. Photo 30 ci-contre) avec une **lecture du site dans son ensemble en perception immédiate**. On constate que le **site étudié** est compris **dans l'angle déjà occupé par les éoliennes du parc des Ronchères localisé à environ 2,5 km** depuis ce point d'observation. Le projet induira une **densification en éolienne** de ce champ de vision en ajoutant des éoliennes plus proches en avant-plan du parc des Ronchères. L'angle occupé par les éoliennes sera légèrement élargi en fonction de l'implantation. Il est à noter que le site étudié n'est pas dans l'angle de respiration localisé au nord-ouest du bourg (cf. Carte 36, page 56).

On retrouve, sur différentes vues aux entrées et sorties de bourgs, une ceinture arborée les entourant. Elle a pour effet de réduire la visibilité en direction du site étudié, en créant un avant-plan. La proximité pourra cependant induire la lecture d'éolienne au-dessus des arbres depuis les accès au bourg et dans le centre bourg en fonction de leur localisation et du contexte. Le parc des Ronchères n'est parfois pas visible dans ces vues plus cloisonnées. De nouvelles vues avec éoliennes pourront par conséquent être créées. A noter que le relief joue aussi un rôle dans la réduction de la sensibilité du site étudié. En effet entre les bourgs de Sains et de Richaumont sur la RD26 par exemple, l'altitude est plus basse, atténuée la perception du site localisé à environ 2 km.

Du fait de la proximité au site étudié (1 à 3 km), la **sensibilité est forte dans les vues cloisonnées**. En effet dans la plupart des vues vers le sud-ouest, aucun parc éolien n'est perceptible (le parc des Ronchères est suffisamment éloigné donc peu visible). Cela concerne les vues dans le bourg et aux abords immédiats des bourgs de Sains et de Richaumont. Toutefois, le site se regroupe avec le parc des Ronchères dans les vues dégagées. Il se place dans le même axe visuel, en avant-plan, avec une **sensibilité modérée à forte du fait de la proximité dans ces vues ouvertes**. Une attention particulière est à porter au positionnement du projet en **cohérence avec les alignements d'éoliennes du parc des Ronchères, en limitant l'augmentation de l'angle éolien**, et dans la mesure du possible, **en prenant un recul au bourg de Sains** afin d'atténuer la lecture du projet dans les vues plus cloisonnées dans le bourg.



Carte 35. Photographie aérienne des bourgs de Sains et de Richaumont

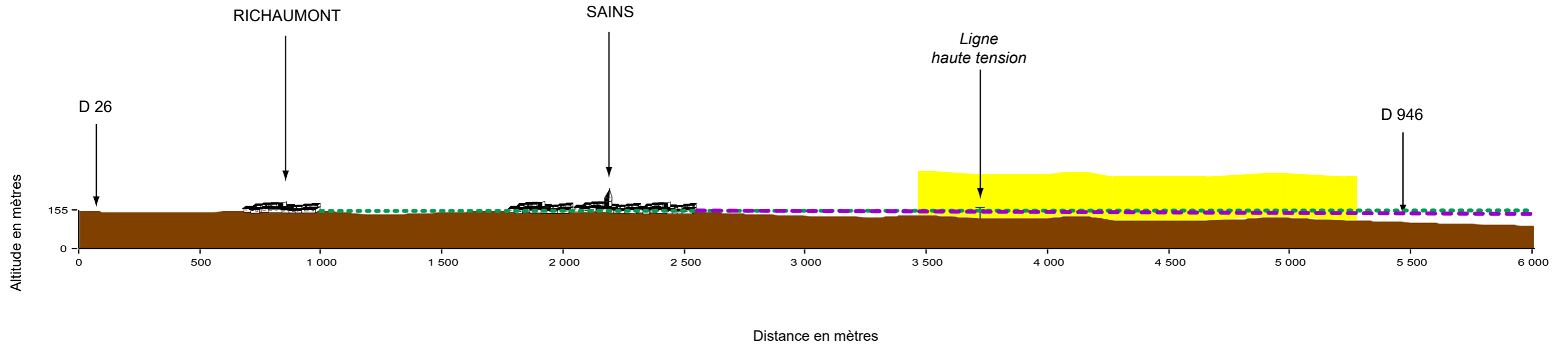
Mai 2024

- Zone potentielle d'implantation à hauteur de 180m
- Ligne d'horizon de l'observateur

Vues proches sur le paysage de basse Thiérache.
 Les vues sur le site sont très proches et ouvertes depuis la sortie sud de Sains.
 Le bâti et le végétal cachent partiellement les vues sur le plan vertical à l'intérieur de Sains.
 Les bourgs de Sains et de Richaumont sont légèrement surelevés.
 Depuis la RD26 qui relie les deux bourgs située dans un creux, l'effet du relief et le bâti de Sains ferment en partie les vues vers le site.

NORD EST

SUD OUEST



Coupe 2. Depuis la basse Thiérache, depuis les bourgs de Sains et de Richaumont.

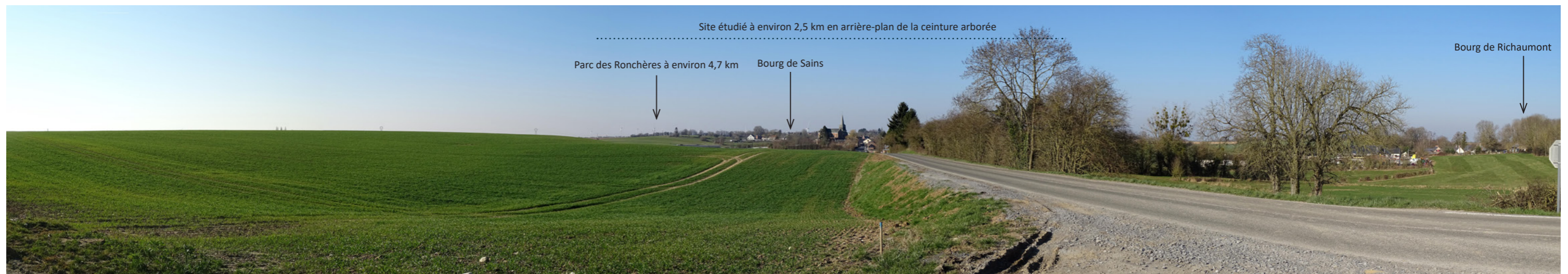
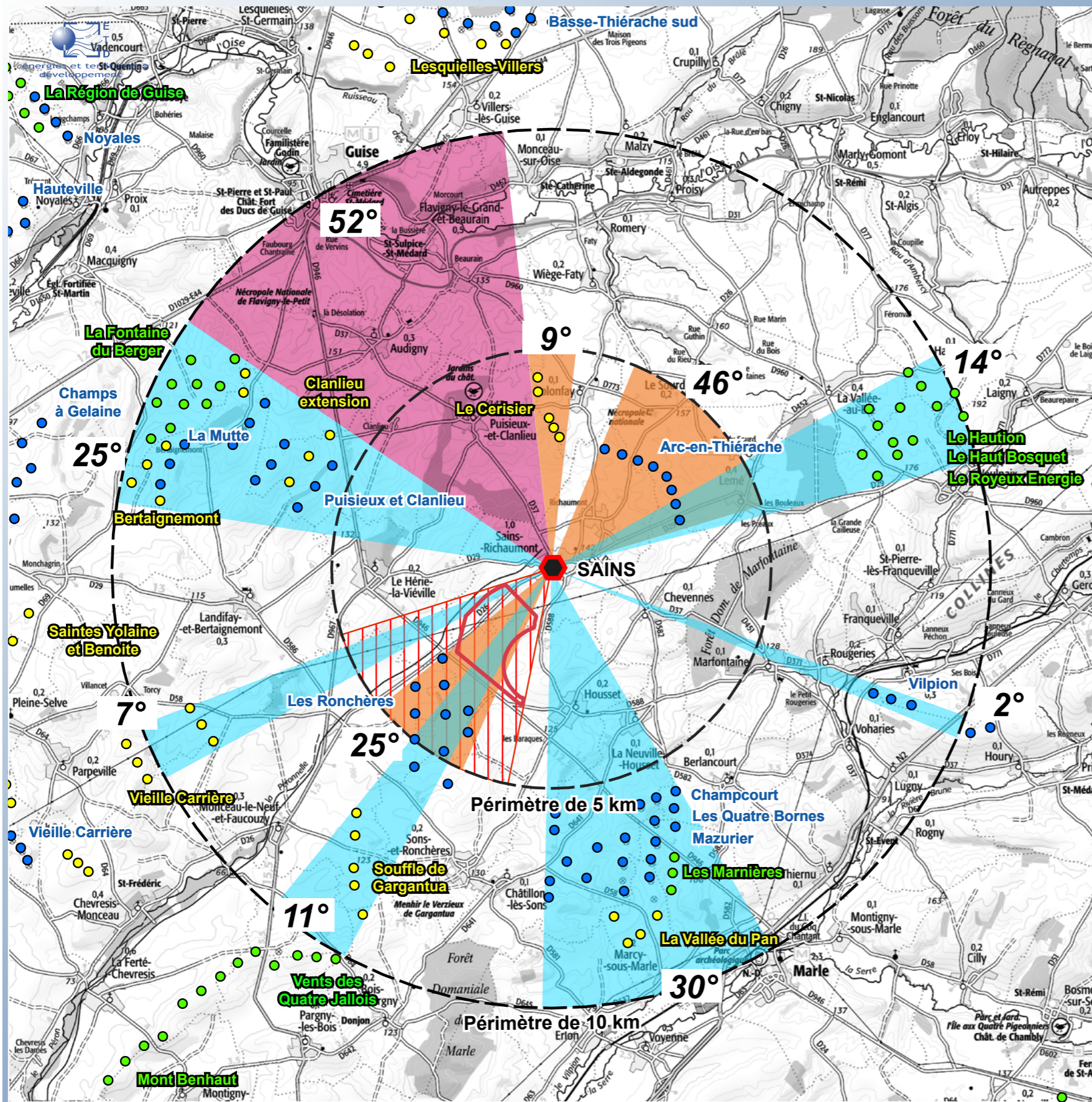


Photo 35. Vue vers le sud depuis la sortie nord de Sains (RD29).

CONTEXTE ÉOLIEN - EXEMPLE DU BOURG DE SAINS À SAINS-RICHAUMONT



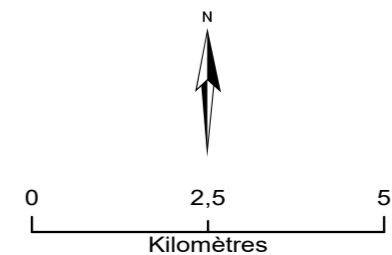
Contexte éolien

- Parc construit
- Parc accordé
- Parc en instruction

Répartition des angles occupés par les parcs éoliens

- Angle de respiration : plus grand angle sans éolienne à moins de 10 km
- Angle de vue occupé par les parcs localisés à moins de 5 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par les parcs localisés entre 5 et 10 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par la zone potentielle d'implantation du projet étudié

A = Indice des angles des parcs < 5 km	Angle en °	80
A' = Indice des angles des parcs entre 5 et 10 km	Angle en °	68
Indice d'occupation = (A+A' = Cumul des angles des parcs < 10 km)	Angle en °	148
	> Seuil de 120°	Oui
Indice de densité	Indice	0,16
	> Seuil de 0,1	Oui
Angle de respiration	Angle en °	52
	< Seuil de 160°	Oui
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	3



Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2024.

Carte 36. Contexte éolien - exemple du bourg de Sains.



Photo 36. Vue vers le nord-ouest depuis le bourg de Housset.



Photo 37. Vue vers le nord-ouest depuis la sortie ouest de Housset (route menant vers la RD946).



Photo 38. Vue vers le nord-ouest depuis le centre-bourg de Housset.



Photo 39. Vue vers le nord-ouest depuis la sortie nord de la Neuville-Housset sur la RD588.



Photo 40. Vue dans le centre-bourg de la Neuville-Housset.

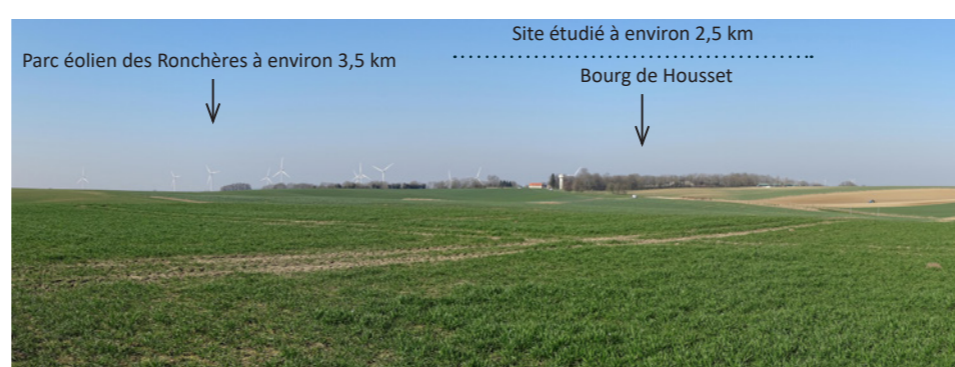


Photo 41. Vue vers le nord-ouest sur la RD641 depuis la sortie sud-est du bourg de la Neuville-Housset (route menant vers la RD946).

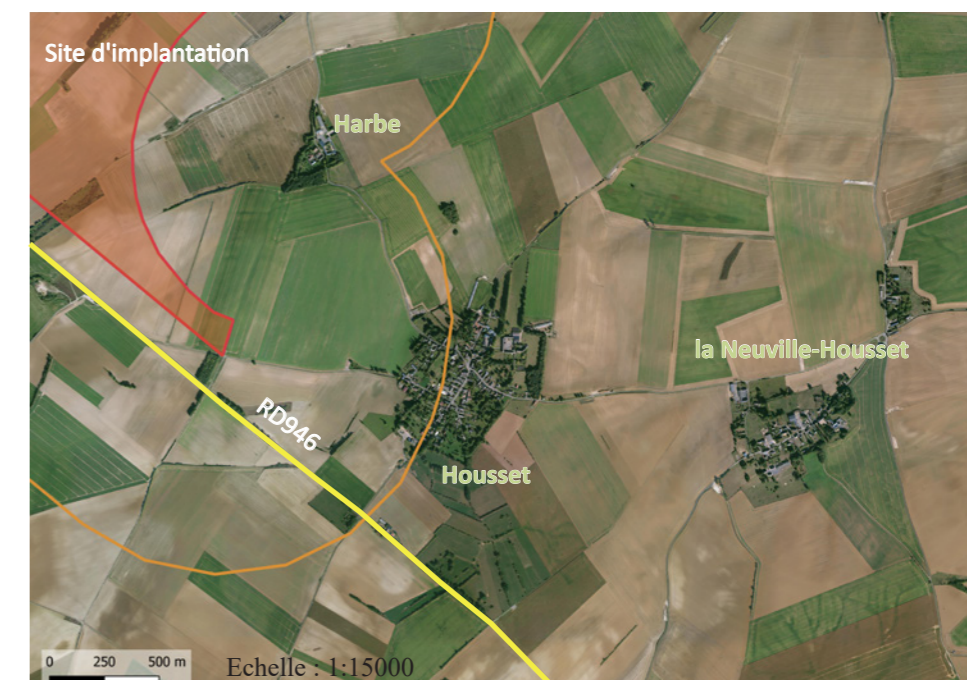
Organisation des vues depuis la basse Thiérache Bourgs du Housset et de la Neuville-Housset - Périmètre immédiat et rapproché (au sud-est du site étudié)

Le bourg de **Housset** est localisé en périphérie sud-est du périmètre immédiat, à **environ 1 km du site étudié**. Il est accessible depuis le sud par la RD946 puis une route plus secondaire, la RD1460. Housset s'étend dans le périmètre rapproché; de même pour le bourg de la Neuville-Housset situé à l'est de Housset à environ 2,3 km du site. Ces deux bourgs sont plus éloignés de la partie nord du site étudié (entre environ 3 et 4 km).

Les deux bourgs sont légèrement surélevés et se lisent par leur silhouette boisée dans les vues d'ensemble sur le paysage. **Les vues sont ouvertes aux entrées et sorties de bourgs**. Elles sont **partiellement obstruées par la ceinture arborée** selon les endroits, la végétation créant un avant-plan proche de l'observateur. C'est le cas en centre-bourg où les éléments verticaux tels que les arbres et les bâtiments ferment en partie les vues.

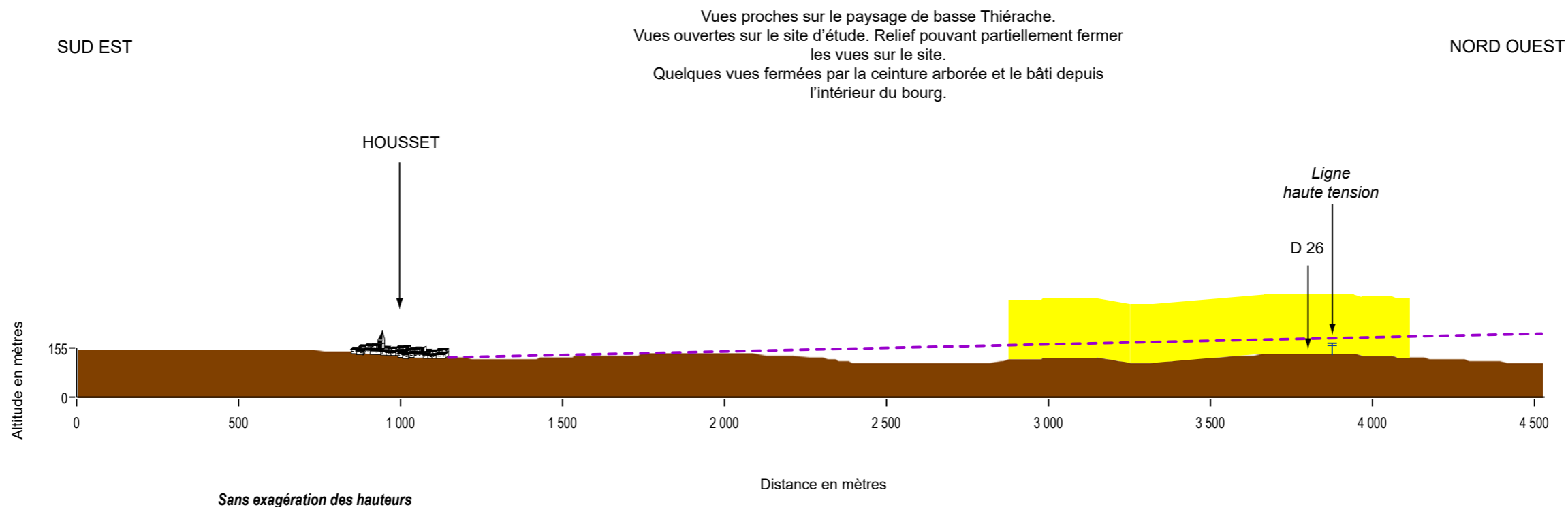
Depuis ces bourgs localisés au sud-est, **le site est dans le prolongement nord-est de l'angle du parc existant des Ronchères**. Il est en partie compris dans l'angle des parcs éoliens localisés au nord-ouest et plus lointains (ensemble des parcs de Puisieux et Clanlieu, la Mutte, la Fontaine du Berger, à une distance de plus de 7 km). Le **nord-est du site étudié étend l'angle d'occupation éolien existant**. Depuis Housset, le **nord-est du site est dans l'angle de respiration** si l'on considère les parcs existants et accordés, mais **pas depuis la Neuville-Housset**. En considérant aussi les parcs en instruction, le site est **hors de l'angle de respiration localisé au sud-est depuis Housset** (cf. carte de répartition des angles éoliens : Carte 38, page 59 et Carte 39, page 60).

La **sensibilité est modérée à forte en particulier pour le secteur sud-est du site proche du Housset (< 1 km)**. Le **coeur du site étudié en recul du bourg**, à environ 1,5 km, a une sensibilité moindre. Le site est **éloigné de la Neuville-Housset** d'environ 2 km avec une **sensibilité modérée**. Même si l'angle occupé par les éoliennes s'élargit, la continuité entre le parc des Ronchères et le site étudié vient atténuer cette sensibilité. Aucun parc distinct ne serait ajouté dans un nouvel angle autour de ces bourgs. Une recommandation est de **reculer le projet du bourg de Housset**. Une **cohérence géométrique avec le parc des Ronchères** sera recherchée, recommandation qui s'applique de manière générale. Enfin, l'élargissement de l'angle d'occupation éolien est à privilégier dans l'ouest du site en extension du parc des Ronchères.

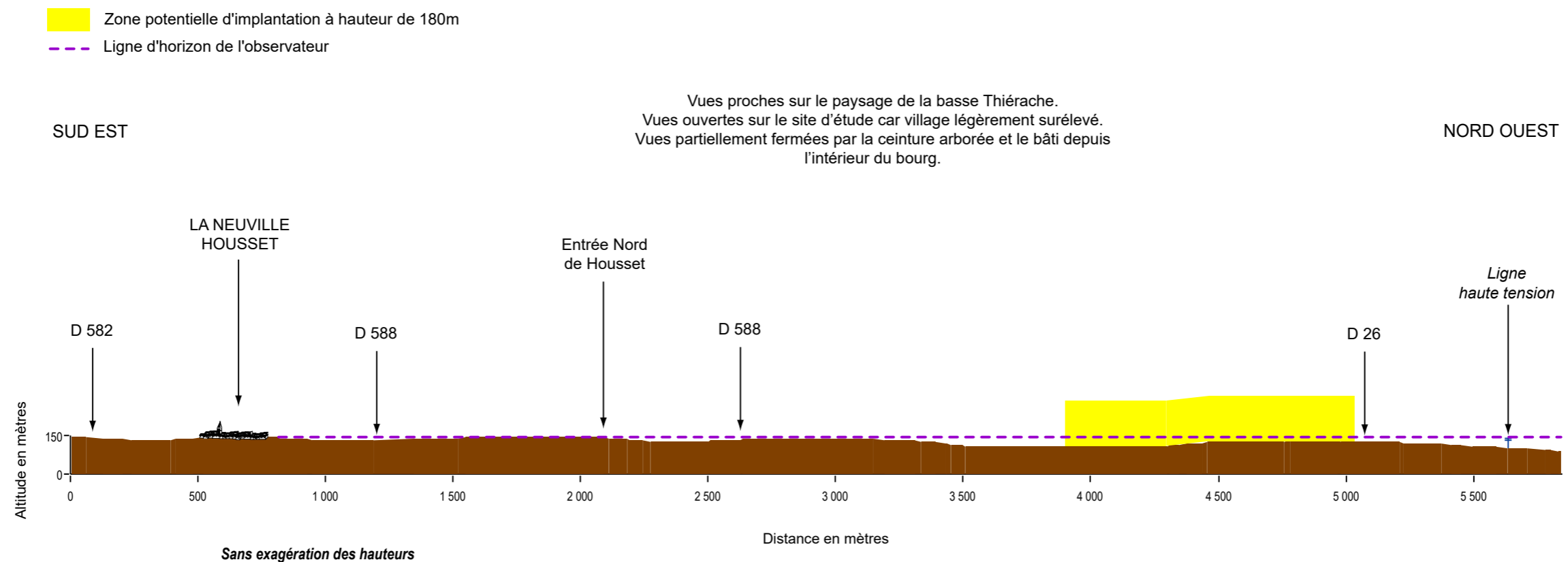


Carte 37. Photographie aérienne des bourgs de Housset et de la Neuville-Housset

- Zone potentielle d'implantation à hauteur de 180m
- Ligne d'horizon de l'observateur

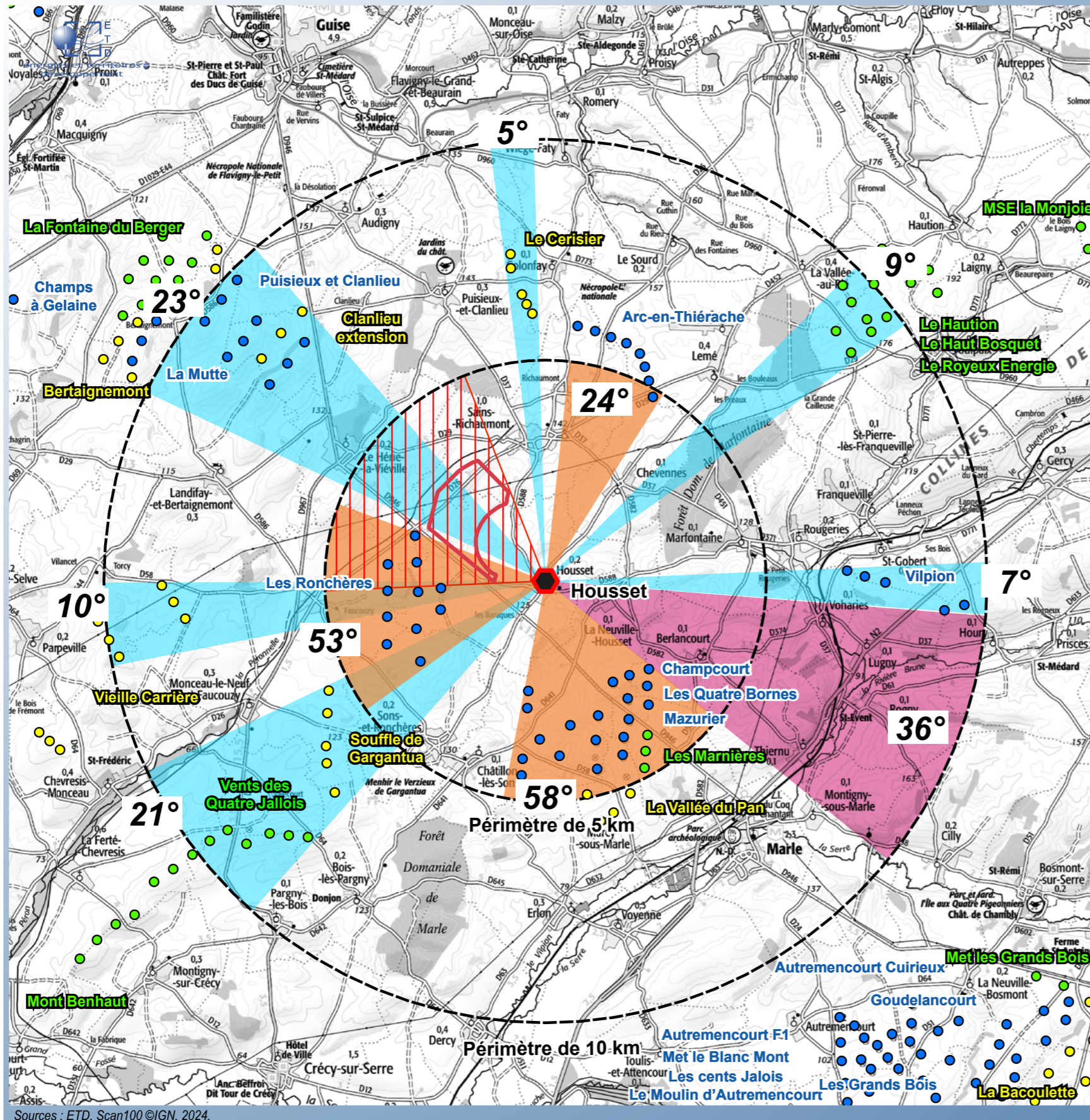


Coupe 3. Depuis la basse Thiérache traversant le bourg du Housset.



Coupe 4. Depuis la basse Thiérache traversant le bourg de la Neuville-Housset.

CONTEXTE ÉOLIEN - EXEMPLE DU BOURG DE HOUSSET



Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2024.

Carte 38. Contexte éolien - exemple du bourg de Housset.

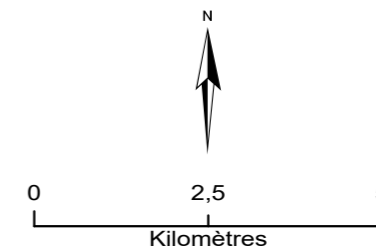
Contexte éolien

- Parc construit
- Parc accordé
- Parc en instruction

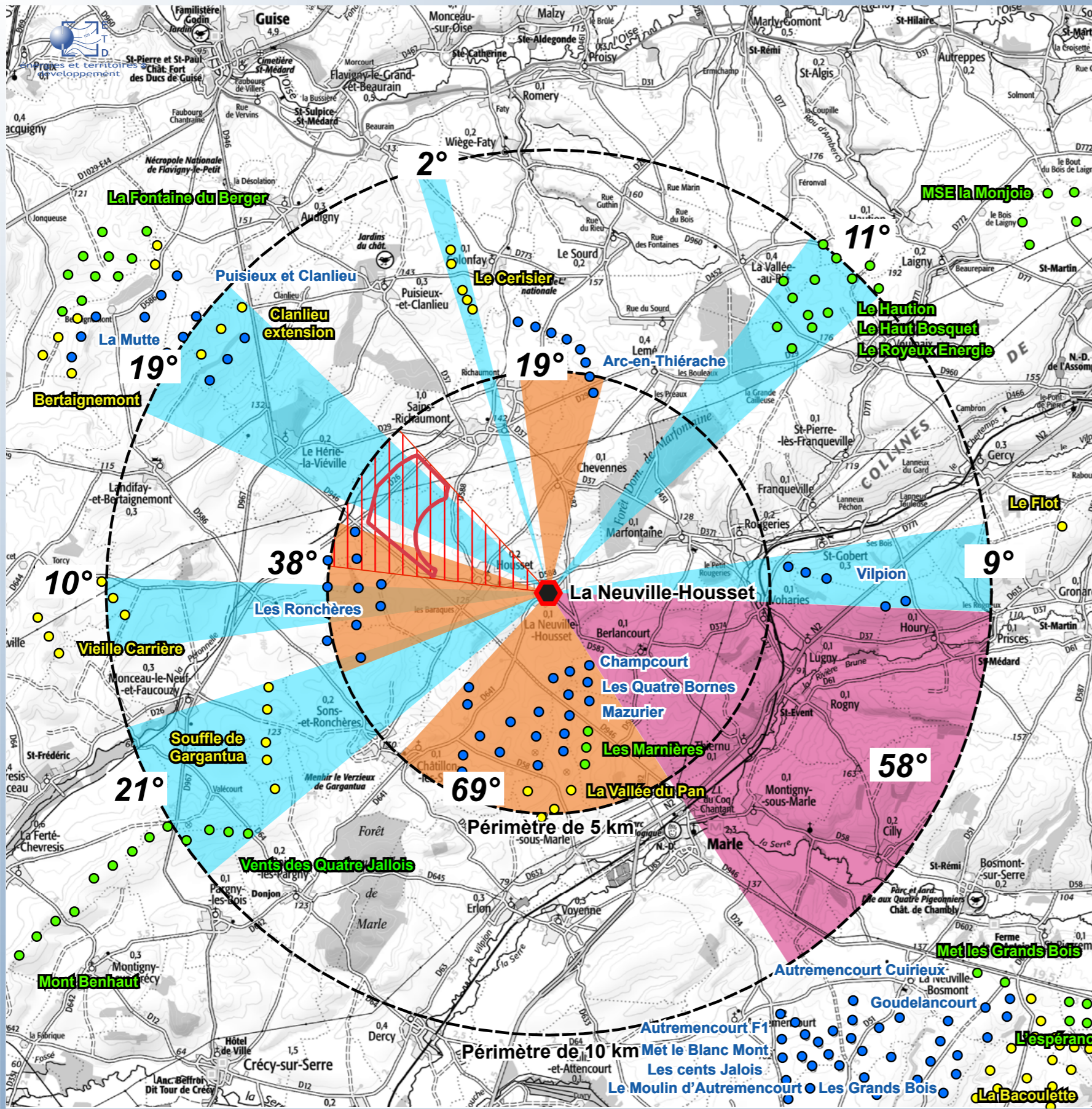
Répartition des angles occupés par les parcs éoliens

- Angle de respiration : plus grand angle sans éolienne à moins de 10 km
- Angle de vue occupé par les parcs localisés à moins de 5 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par les parcs localisés entre 5 et 10 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par la zone potentielle d'implantation du projet étudié

A = Indice des angles des parcs < 5 km	Angle en °	135
A' = Indice des angles des parcs entre 5 et 10 km	Angle en °	58
Indice d'occupation = (A+A' = Cumul des angles des parcs < 10 km)	Angle en °	193
	> Seuil de 120°	Oui
Indice de densité	Indice	0,23
	> Seuil de 0,1	Oui
Angle de respiration	Angle en °	36
	< Seuil de 160°	Oui
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	3



CONTEXTE ÉOLIEN - EXEMPLE DU BOURG DE LA NEUVILLE-HOUSSET



Sources : ETD, Scan100 ©IGN, 2024.

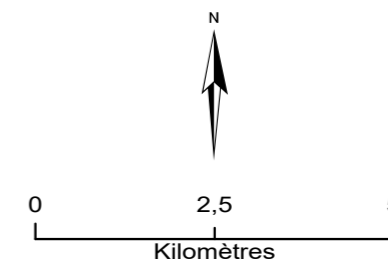
Contexte éolien

- Parc construit
- Parc accordé
- Parc en instruction

Répartition des angles occupés par les parcs éoliens

- Angle de respiration : plus grand angle sans éolienne à moins de 10 km
- Angle de vue occupé par les parcs localisés à moins de 5 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par les parcs localisés entre 5 et 10 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par la zone potentielle d'implantation du projet étudié

A = Indice des angles des parcs < 5 km	Angle en °	126
A' = Indice des angles des parcs entre 5 et 10 km	Angle en °	60
Indice d'occupation = (A+A') = Cumul des angles des parcs < 10 km)	Angle en °	186
	> Seuil de 120°	Oui
Indice de densité	Indice	0,24
	> Seuil de 0,1	Oui
Angle de respiration	Angle en °	58
	< Seuil de 160°	Oui
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	3



Carte 39. Contexte éolien - exemple du bourg de la Neuville-Housset.